

ÉTUDE PROSPECTIVE PARTICIPATIVE

Février 2023



LE TERRITOIRE DE PENLY EN 2040
VU PAR SES HABITANT·E·S

QUELLES CONDITIONS ET CONSÉQUENCES DU PROJET PENLY SUR LE TERRITOIRE ET L'ENVIRONNEMENT ?

Une étude prospective participative menée à Penly et ses alentours (30km) par les étudiant·e·s du campus des transitions de Sciences Po Rennes, encadré·e·s par Maël Goumri.

Laura BAUZA-CANELLAS

Enora BERTON

Claire BOUDIER

Marin CHERMEUX

Emma DELROT

Héloïse ERIEAU-PAJOT

Aline FOFANA

Flora KAUFMAN-COURTAS

Tanguy LE BORGNE

Malou LONGO

Jules MOREAU

Jean PECHEREAU

Julie PLANTAZ-DESSERTAZ

Selma TELHAOUI

Benjamin THEVAL

Fruit de plusieurs mois de rencontres et de recherche, notre travail n'a été possible qu'avec l'aide de plusieurs personnes:

Nous remercions chaleureusement les habitant-e-s qui ont accepté de nous rencontrer et de répondre à nos questions: tout notre rapport est fondé sur leurs constats et leurs aspirations pour 2040.

Nous tenons également à remercier la Commission Particulière du Débat Public pour la confiance et les moyens qu'elle nous a accordés. Merci tout particulièrement à Marine Chuberre et Maël Goumri, qui ont su nous guider lors de nos enquêtes sur le terrain, nous aider à préparer nos dispositifs de dialogue et à traiter nos données de la façon la plus pertinente possible.

Nous remercions nos professeurs Ronan Crézé et Alexis Alamel, qui nous ont appris les méthodes de préparation, d'interprétation et de recherche, en nous mettant toujours en confiance quant à notre légitimité à relayer la parole des habitant-e-s que nous avons rencontré-e-s.

Enfin, nous remercions notre responsable de Master Pierre Lefèvre pour nous avoir encadré-e-s et conseillé-e-s lors de nos terrains, mais aussi pour avoir organisé ce partenariat avec la CNDP. Cela a rendu notre formation d'autant plus concrète et professionnalisante.

SOMMAIRE

PARTIE I - NOTE DE SYNTHÈSE	6
Analyse socioéconomique du territoire: niveau de vie, attractivité et offre d'emplois	6
L'aménagement du territoire vu par les habitant·e·s	7
Environnement: changements climatiques, effets des activités humaines et biodiversité	7
La politique énergétique	8
PARTIE II - INTRODUCTION	10
PARTIE III - MÉTHODOLOGIE	13
Circonscrire le cadre et l'objet de notre étude : les perceptions du territoire de Penly à l'horizon 2040	13
Une méthodologie de recherche reposant sur les méthodes mixtes des sciences sociales	15
Modalités de récolte des données reposant sur la participation	15
Traitement et analyse des données dans une perspective prospectiviste	
PARTIE IV - ANALYSE THÉMATIQUE	22
AVANT-PROPOS: L'ATTACHEMENT DES HABITANT·E·S À LEUR TERRITOIRE	23
1. Analyse socio-économique du territoire : niveau de vie, attractivité et offre d'emploi	27
Introduction	27
Etat des lieux socio-économique du territoire	29
Nucléaire et fiscalité sur le territoire	34
Points d'attention concernant l'avenir du territoire	37
2. L'Aménagement territorial vu par les habitant·e·s	47
Définitions et contextualisation	47
Acteur·ice·s de la thématique	49
Quel paysage pour 2040 ?	49
Quels transports pour 2040 ?	50
Quels logements pour 2040 ?	52
Quelle occupation des sols pour 2040 ?	53
3. Environnement: changements climatiques, effets des activités humaines et biodiversité	60
Définitions et contextualisation	60
Acteur·ice·s de la thématique	61
Un territoire impacté par le changement climatique	62
Une volonté étatique de protéger les espaces naturels	65
Une artificialisation des sols importante qui dégrade l'environnement	68

La gestion des déchets et des rejets radioactifs est un sujet d'inquiétude	70
Points d'attention concernant l'avenir du territoire	72
4. La politique énergétique	78
Le mix énergétique français	78
Petit-Caux, territoire d'accueil d'infrastructures de production d'énergie	80
Un manque d'information sur le projet de construction d'EPR2 à Penly	83
Une population divisée sur l'opportunité du projet de construction d'EPR2	85
Au-delà du projet Penly, des réflexions sur le modèle énergétique	91
PARTIE V - ENJEUX À CONSIDÉRER ET RECOMMANDATIONS	93
Recommandations pour le domaine socio-économique	93
Recommandations pour l'aménagement territorial	94
Recommandations liées aux problématiques environnementales	95
Recommandations en termes de politiques énergétiques	96
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	97
ANNEXES	106

PARTIE I - NOTE DE SYNTHÈSE

Analyse socioéconomique du territoire: niveau de vie, attractivité et offre d'emplois

En étudiant la façon dont les habitant·e·s perçoivent leur territoire, à l'horizon 2040, nous avons relevé plusieurs points de considération socio-économique. Les résident·e·s notent une certaine perte d'attractivité d'un territoire dont le développement économique dépend en grande partie de la présence de la centrale nucléaire Penly. Iels souhaitent son développement économique et reconnaissent que le projet potentiel de construction de nouveaux EPR2 serait bénéfique à l'économie (74% des personnes interrogées lors de notre travail exploratoire estiment que le projet serait bénéfique à l'économie). Toutefois, ce choix économique ne se fait pas foncièrement en faveur du nucléaire, qui est perçu de façon ambivalente comme une "nécessité", pouvant exprimer l'indispensabilité du projet tout comme un sentiment de fatalisme (selon le nuage de mots illustrant le ressenti général des enquêt·e·s sur le projet de construction des nouveaux EPR2, du questionnaire à visée exploratoire, QE). Nous relevons un consensus sur une volonté d'amélioration de la qualité de vie, notamment face au manque de services de santé (qui est un enjeu national). Toutefois, nous remarquons une ambivalence sur la perception des habitant·e·s *des* politiques publiques volontaristes qui seront prises ou non sur le territoire, que le projet de construction des EPR2 ait lieu ou pas. L'évolution des besoins des enquêtées (QE, E, MT, AO) dépend de la confiance et de l'optimisme placés dans élu·e·s du territoire et les pouvoirs publics pour assurer une augmentation du niveau de vie, mais surtout de la qualité de vie. 42% des personnes interrogées (QE) estiment que la situation sera plus critique concernant les services médicaux si le projet a lieu, le reste espère que la nouvelle population attirera plus de médecins. Sur ce même aspect on retrouve une ambivalence sur la capacité à combler le manque de formations dans la filière industrielle et lui redonner son attractivité (E, MT), pour lequel des craintes sont exprimées. Concernant les souhaits des citoyen·ne·s sur l'évolution du territoire, nous notons que le tourisme est perçu comme un atout majeur du territoire et pouvant servir de levier à la diversification des secteurs économiques déjà présents.

L'aménagement du territoire vu par les habitant·e·s

En ce qui concerne l'aménagement du territoire de 2040, les personnes interrogées se sont essentiellement exprimées sous la forme d'hypothèses, formulées en fonction de leurs aspirations et des réalisations actuelles. Nous avons découvert un fort attachement à l'identité urbaine et paysagère du territoire, notamment à travers un besoin d'espaces extérieurs végétalisés et peu aménagés, que ce soit à l'intérieur des terres ou sur le littoral. Pour 2040, les habitant·e·s souhaitent également voir une augmentation de l'offre en transports en communs et en moyens de mobilités douces, ainsi qu'une adaptation des infrastructures routières aux besoins locaux (notamment si la proposition d'EDF était acceptée). Au sujet des logements, 34,3% des personnes interrogées pendant notre questionnaire exploratoire (QE) souhaitent davantage de logements dans leur commune. Iels pensent que le problème peut se résoudre d'ici 2040 et anticipent la construction de nouveaux immeubles (E10 et AO), mais c'est davantage une déduction qu'une aspiration. La question du logement concerne également les prix du marché immobilier, que les collectivités devront veiller à maintenir abordables. Iels exigent aussi que la politique du logement à venir soit une décision démocratique, issue d'un dialogue entre les habitant·e·s et les élu·e·s (AO). Dans leur futur souhaitable, la majorité des interrogé·e·s projette un territoire dans lequel les besoins en logements et équipements ne se soient pas faits par une consommation déraisonnable des terres, point d'attention qui coïncide avec les objectifs actuels de la démarche ZAN¹ en ce qui concerne le territoire étudié. Nous n'avons cependant pas d'information quant à l'impact réel de l'ajout des EPR, que ce soit en termes de logements (temporaires ou durables), activités économiques et de services, ou infrastructures.

Environnement: changements climatiques, effets des activités humaines et biodiversité

Pour ce qui est de l'environnement autour de Petit-Caux à horizon 2040, nous avons dressé une analyse en deux temps, explicitant d'abord de façon plus technique et globale les enjeux auxquels sera confronté le territoire avant de cerner les préoccupations et points d'attention relevés au fil de notre enquête par les habitant·e·s. D'une façon générale, les conséquences du changement climatique à venir auront un rôle sur l'évolution et l'avenir du

¹ Pour rappel, la démarche ZAN introduite par loi du 22 août 2021 dite "loi Climat et Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. La démarche a notamment l'objectif de diviser par deux le rythme de la bétonisation d'ici 2030.

territoire. La biodiversité, l'érosion des falaises ou la montée des eaux en sont des exemples importants. Cette dégradation de l'environnement pose question et la centrale de Penly comme le projet EPR2 ne seront pas neutres face à ces changements : à la fois responsables et dommageables. Or, malgré une volonté étatique de protéger les espaces naturels (zone Nature 2000, Conservatoire du littoral), l'artificialisation des sols demeure importante et participe à dégrader l'environnement. A propos de ces enjeux, une partie des habitant·e·s de Petit-Caux a affirmé lors de notre étude que l'accès à la nature et aux espaces verts était un aspect crucial de leur cadre de vie, malgré la pollution qu'iels peuvent parfois y percevoir. De manière générale, les enquêté·e·s se disent inquiet·e·s du degré de prise en compte de l'environnement dans le processus de création des politiques publiques et souhaitent en ce sens voir émerger davantage de politiques de conservation et de préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages. Ces préoccupations s'accompagnent d'une frustration quant au manque de transparence et d'informations de la part des élu·e·s et acteur·rice·s socio-économiques, notamment sur les conséquences environnementales des politiques d'aménagement sur le territoire, qu'elles soient en lien ou non avec le projet d'EPR2. Ainsi, les répondant·e·s insistent sur la nécessité d'informer et d'éduquer au maximum les acteur·rice·s public·que·s et privé·e·s à ces sujets parfois techniques tout en justifiant les motivations derrière les décisions qui auront un impact significatif sur le territoire et l'environnement.

La politique énergétique

La communauté de commune de Petit-Caux et ses alentours sont, historiquement, un lieu d'accueil d'infrastructures de production d'énergie comme en témoigne la construction de la centrale de Penly entre 1980 et 1992 ainsi que la volonté actuelle d'EDF d'y construire la première paire d'EPR2 du programme de relance du nucléaire voulu par le gouvernement français. Le territoire n'est pas en reste en termes de production d'énergie renouvelables puisque 7,7% de l'énergie consommée actuellement sur le territoire est produite par des éoliennes terrestres. Par ailleurs, en 2015, le territoire a été sélectionné pour accueillir un parc éolien offshore de soixante-deux éoliennes.

Ces différents projets montrent d'une part que le secteur de l'énergie est, et sera structurant pour le territoire, et nous invitent d'autre part à nous interroger sur la perception que les habitant·e·s du territoire ont de ces enjeux et de ces infrastructures, sur la manière dont iels pensent que ces projets influencent et influenceront leur cadre de vie. Le débat public sur le

projet Penly offre alors un cadre pour recueillir, ces perceptions, avis, craintes, recommandation, puis les communiquer pour tenter de dresser un portrait nuancé du territoire sur la question de l'énergie.

Pour cela, lors de notre enquête, nous avons décidé de nous intéresser tout d'abord à la connaissance qu'ont les habitant·e·s du projet EPR2 et leur ressenti face au projet, puis à l'acceptabilité du projet, enfin nous avons souhaité savoir quelles sources alternatives de productions d'énergies étaient envisagées.

Concernant la connaissance du projet EPR2, 70% des personnes interrogées nous ont répondu que oui, elles savaient que la centrale de Penly était pressentie pour accueillir les nouveaux réacteurs, cela en majorité grâce au bouche à oreille et aux médias mais très peu grâce à une communication institutionnelle (QE). 30% des personnes rencontrées, avec une surreprésentation de 18-25 ans, ne savaient donc pas que ce projet existait (QE). Lorsque nous demandions aux personnes leur ressenti par rapport au projet, nous avons obtenu des résultats hétérogènes, avec 38,2% de réponses que nous avons classées comme "négatives", 33,8% comme "positives", 20% témoignant d'un sentiment neutre ou ambivalent face au projet et enfin, 7,8% renvoyant plutôt à un sentiment de nécessité et de fatalité (QE).

L'absence de consensus autour du projet EPR2 transparaît par ailleurs dans les choix faits par les personnes interrogées entre trois scénarios pour 2040 : la construction des EPR2 dans la centrale actuelle (55,7%), la poursuite de l'exploitation de la centrale sans les EPR2 (26,6%) ou le démantèlement de la centrale sans que les EPR2 soient construits (13,8%, QE).

La question des sources alternatives d'énergie nous a permis de noter plusieurs tendances au sein de la population. Tout d'abord que le nucléaire pouvait être accepté car préféré aux éoliennes en mer, un fort sentiment anti-éolien étant présent sur le territoire. Ensuite, les réponses recueillies ont montré que l'énergie solaire était envisagée par une assez large majorité de la population (63,7%. QE) comme une source de production d'énergie alternative au nucléaire, suivie de plus loin par la biomasse et les hydroliennes. Cependant, plusieurs personnes (11,3% des enquêté·e·s) ne se sont pas exprimées car elles estimaient manquer de connaissances sur le sujet et donc ne pas être en position de choisir. Ce sentiment de manque de connaissance est revenu de manière ponctuelle lors de plusieurs rencontres, parfois associé à un sentiment de manque de transparence (MT,E).

PARTIE II - INTRODUCTION

Nous sommes un groupe de quinze étudiant·e·s du Master Concertation et Territoires en Transition du campus des Transition à Caen, dépendant de Sciences Po Rennes. La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) nous a sollicité·e·s en octobre 2022 pour réaliser un travail prospectif participatif sur le territoire de Penly et ses alentours dans le cadre du Débat Public “Nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly”.

La CNDP, autorité administrative indépendante créée par la loi Barnier (2 février 1995), a pour mission de faire vivre le “droit au débat”, c’est-à-dire de permettre et d’encourager la participation des citoyens dans le processus d’élaboration de grands projets ayant un impact significatif sur l’environnement. La loi dispose que c’est au porteur de projet de saisir directement cette autorité lors du démarrage d’un projet avec un impact potentiellement important sur l’environnement afin qu’elle puisse organiser le débat public. (CNDP, 2022)

En ce qui concerne le débat qui a servi de cadre à notre étude, deux entreprises ont saisi conjointement la Commission. D’une part, Electricité de France (EDF), qui produit et fournit de l’électricité sur l’entièreté du territoire français et qui est le maître d’ouvrage du projet. D’autre part, Réseau transport d’électricité (RTE), chargé de la gestion du réseau de distribution. Après cette saisine, la CNDP s’est déclarée compétente pour l’organisation de ce débat et a chargé de son animation une Commission Particulière composée de neuf membres indépendants : Michel Badré (président), Isabelle Barthe, Jean-Pierre Bompard, Carmen Bouley de Santiago, Jean-Pierre Carreton, Sabine Girard, Maël Goumri, Dominique Pacory et Juliette Rohde. Cette commission a été assistée pendant toute la durée du débat par un secrétariat général composé de trois membres : Sébastien Fourmy, Vanessa Jimenez et Marine Chuberre. Ces deux instances ont composé l’équipe du débat de son lancement à sa clôture.

Étant donnée l’importance des enjeux soulevés, la CNDP a souhaité conduire le débat à la fois à l’échelle locale et nationale. Si notre étude se concentre uniquement sur des enjeux locaux, puisque nous avons travaillé sur le territoire qui accueille la centrale nucléaire de Penly, nous avons également été amenés à suivre certaines des échéances du débat se déroulant bien au-delà de ce territoire.

Le calendrier du débat public a été fixé par la CNDP du 27 octobre 2022 au 27 février 2023, et a été jalonné de dix temps forts qui se sont déroulés dans plusieurs villes de France: Paris et Dieppe, Paris, Saclay, Caen, Petit-Caux, Le Tréport, Lille, Lyon, Tours et enfin de nouveau Paris. Ces temps forts étaient l'occasion pour les citoyens de produire une réflexion collective autour de questions prédéfinies par la CNDP et soulevées par l'éventualité de la relance du programme nucléaire national (CNDP, 2022). C'est spécifiquement sur la cinquième question, abordée lors de la réunion publique de Petit-Caux le 12 décembre 2022, que nous avons travaillé.

Ce débat s'inscrit par ailleurs dans un contexte de politique nationale bien précis. En effet, l'exécutif souhaite relancer le programme nucléaire civil français. Cette ambition a notamment été réaffirmée le 10 février 2022 à Belfort par le chef de l'État. Emmanuel Macron a en effet annoncé lors du discours "Reprendre en main notre destin énergétique !" le projet de construire avec EDF trois paires de réacteurs de type EPR2 (Evolutionary Pressurized Reactor), des réacteurs nucléaires de nouvelle génération (Elysée, 2022). Ils fonctionnent grâce à la technologie à eau pressurisée, c'est-à-dire la même technologie d'origine américaine que celle des cinquante-six réacteurs aujourd'hui installés en France. Elle a été développée dans le cadre d'une collaboration industrielle franco-allemande entre Framatome, Siemens, et les énergéticiens des deux pays au cours des années 1990. Si l'Allemagne s'est retirée du projet en 1998, la technologie a fini par être assez opérationnelle pour être déployée de manière industrielle à Flamanville (IRSN, n.d.).

En France, l'énergie nucléaire est un enjeu capital, puisqu'elle représente 70% du mix électrique national (c'est-à-dire que 70% de l'électricité produite en France est d'origine nucléaire), et 36,8% du mix énergétique total (GIFEN, 2022). Ces chiffres font de la France le pays avec la production électrique la plus nucléarisée au monde. En effet, deux cent vingt mille personnes y travaillent en France, selon le Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire (GIFEN).

Le Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Penly, implanté sur la commune de Petit-Caux (Seine-Maritime), a en effet été proposé par EDF pour accueillir la première paire d'EPR2 (sur les six réacteurs prévus au total lors des annonces présidentielles). Le choix de cette centrale s'est fait selon différents critères. EDF souhaitait d'abord construire les premiers réacteurs de nouvelle génération sur un site nucléaire existant, évitant ainsi les

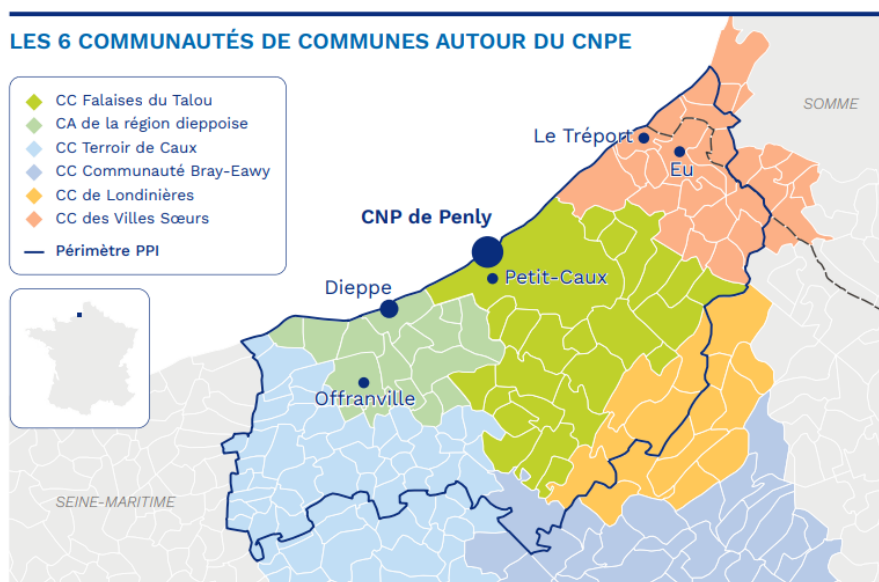
travaux de raccordement nécessaires à l'installation d'une nouvelle centrale. De plus, le nucléaire est supposé être relativement accepté par la population vivant à proximité du site nucléaire de Penly d'après l'entreprise énergétique. Le but était donc de réduire le risque de voir une forte opposition s'élever contre le développement du nucléaire localement. Le CNPE de Penly accueille actuellement deux réacteurs de deuxième génération dont la construction avait démarré en 1982 et l'exploitation huit ans après, en 1990. Deux autres réacteurs étaient initialement prévus lors des premiers travaux de construction, mais n'ont finalement pas été construits, laissant deux emplacements vides sur lesquels EDF prévoit donc d'installer les EPR2 (EDF, 2022).

La commande de la CNDP pour le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la question cinq du Débat Public : « *Quelles conditions et conséquences du Projet Penly sur le territoire et l'environnement ?* ». Le débat était, comme nous l'avons évoqué précédemment, divisé en dix questions. Plus particulièrement, nous avons été invité·e·s à élaborer une étude sur la problématique suivante: « *Comment la population voit-elle son territoire à horizon 2040 ?* ». Dans ce cadre précis, nous avons choisis de recueillir et analyser les différentes perceptions par les habitant·e·s du futur territoire. La singularité de cette étude repose donc sur son double caractère participatif et prospectif. Concilier ces deux aspects nous a mené à établir la méthodologie suivante.

PARTIE III - MÉTHODOLOGIE

Circonscrire le cadre et l'objet de notre étude : les perceptions du territoire de Penly à l'horizon 2040

La notion « territoire de Penly » indiquée par la CNDP étant trop imprécise pour être opérante, nous avons choisi de circonscrire notre terrain d'étude au périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) élargi, soit un rayon de **trente kilomètres** autour de la centrale de Penly. Celui-ci inclut les intercommunalités suivantes : la Communauté de Communes des Falaises du Talou, la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise, la Communauté de Communes du Terroir de Caux, la Communauté des Communes de Londinières, et la Communauté de Communes de Bray Eawy. Délimiter cet espace nous a aussi permis de cibler une population à enquêter : la population de la zone PPI élargie. En ce qui concerne le cadre temporel, la CNDP nous a recommandé l'horizon 2040, date à laquelle le chantier touchant à son terme, les réacteurs EPR2 pourraient être raccordés au réseau. Enfin, l'objet d'étude est l'ensemble des perceptions des habitants du territoire à l'horizon 2040. Nous avons donc pris en compte l'ensemble des externalités liées à l'éventuelle mise en chantier des réacteurs nucléaires susceptibles de modifier les visions du futur du territoire.



Carte administrative du territoire autour du CNPE de Penly. Source: Dossier du maître d'ouvrage. Projet d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly.

<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-10/PenlyEPR-DMO-EDE-RTE.pdf>

Une étude fondée sur les méthodes mixtes des sciences sociales

Pour appréhender les éléments influant et constituant les perceptions du territoire à l'horizon 2040, nous avons fait le choix de combiner approche quantitative et qualitative. Si elle est complexe et coûteuse en temps, il n'en demeure pas moins que cette méthode offre de nombreux avantages. Les données quantitatives permettent de mesurer, au sein de la population du territoire étudié, les différents éléments influant sur les perceptions du territoire à l'horizon 2040. La méthode qualitative, quant à elle, permet de détailler et contextualiser ces visions futures.

Une collecte de données fondée sur la participation de la population

Nous avons fait usage de différentes modalités participatives de collecte des données qualitatives et quantitatives. Ces dernières devaient permettre au plus grand nombre possible d'habitant·e·s de faire part de leurs avis et opinions quant aux évolutions plausibles de leur territoire. Nous avons donc consulté la population grâce à des modalités variées, détaillées ci-après lors de trois terrains.

Phase exploratoire : terrain des 18 et 19 novembre 2022

L'objectif de ce terrain exploratoire des 18 et 19 novembre 2022 était d'appréhender le territoire et la population dans son ensemble, et plus particulièrement les enjeux et points de tension qui les traversent. Pour ce faire, nous avons fait usage de deux modalités de collecte de données. D'une part, pour récolter des données quantitatives, nous avons administré deux-cent-quatre questionnaires (voir en Annexes) dans l'agglomération dieppoise, la communauté de commune des Trois-Villes-Sœurs et la commune de Petit-Caux. Composés de quatorze questions, principalement fermées, ces questionnaires se divisaient en cinq grandes parties (lieu de résidence et connaissance du CNPE de Penly, ressentis quant au projet d'EPR2, conséquences du projet sur le territoire et les besoins, perception future du territoire, identité des interrogé·e·s). Pour l'approche qualitative d'autre part, nous avons réalisé des entretiens semi-directifs, avec vingt-cinq questions, d'une durée approximative de quarante-cinq minutes. Reprenant la structure des questionnaires, la grille d'entretien (voir en Annexes) se divisait en cinq parties. De plus, nous avons décidé de réaliser deux versions de notre grille d'entretien pour l'adapter à deux types de publics cibles. La première était destinée à des habitant·e·s du

territoire, tandis que la seconde contenait des questions particulières pour les représentant·e·s d'organisations ou institutionnel·le·s.

Phase de recherche : terrains des 13 et 27/28 janvier 2022

L'objectif de ces terrains était de parfaire notre compréhension des enjeux constatés lors de la phase exploratoire. Nous avons souhaité cibler tout particulièrement les catégories de la population les moins représentées dans les réponses aux questionnaires (jeunes (18-25 ans), chômeur·se·s et populations rurales éloignées du littoral) et qui sont, de plus, celles qui s'expriment le moins dans les modalités classiques du débat public. . En ce sens, nous avons diversifié nos modalités de récolte de données, dans le but de recueillir les avis et opinions d'un échantillon plus représentatif de la population. Premièrement, nous avons fait le choix de réaliser des micros-trottoirs ciblés (voir en Annexes) destinés à un public visé, en particulier les catégories de la population sous-représentées dans l'échantillon enquêté en phase exploratoire. C'est pourquoi nous avons décidé, pour mieux les cibler, de créer des questionnaires sur cinq thématiques: formation, environnement, emploi, agriculture et cadre de vie. De plus, nous avons administré un questionnaire composé de onze questions, au sujet de l'attachement territorial (voir en Annexes). Nous nous intéressons particulièrement aux potentiels effets du projet EPR2 sur l'attachement des habitant·e·s à leur territoire. Ce questionnaire était destiné à l'ensemble de la population du territoire étudié. En outre, inspiré·e·s par les démarches de la CNDP nous avons organisé un atelier de concertation portant sur la perception du futur territoire. Ce dernier a été réalisé le 27 janvier 2022 avec des membres du centre social Oxygène, dans l'optique de recueillir la parole des résident·e·s de Neuville-lès-Dieppe, quartier populaire intimement liée à la construction de la centrale de Penly, aujourd'hui marqué par des difficultés économiques. Nous avons décidé qu'il prendrait forme d'une discussion collective autour de deux thématiques choisies par les participant·e·s lors d'une animation introductive (voir Annexes). Enfin, nous avons continué les entretiens semi-directifs. Ciblant des publics particuliers, ces derniers permettaient d'approfondir la compréhension des enjeux ayant émergés lors du premier terrain, grâce à l'ajout de nouvelles questions portant sur les sujets de la formation, de l'emploi, du cadre de vie, de l'environnement et de l'agriculture.

Ces démarches nous ont permis de quadriller le territoire, de prendre en compte les inégalités et de faire des rencontres enrichissantes avec les populations lors de nos visites sur le terrain. Nous présenterons, ci-dessous, les différents matériaux produits à l'issue de ces

dernières. Sont notifiés, pour chacun, leurs intérêts et limites ainsi que la notation permettant de les identifier au sein du rapport.

Matériaux	Notation	Intérêts	Limites
Questionnaire à visée exploratoire	QE	- Emergence de premiers enjeux	- Sous-représentation de certaines catégories sociales - Réponses courtes
Questionnaire « attachement au territoire »	QA	- Questions standardisées - Représentativité pour les catégories plus jeunes et rurales	- Echantillon moindre (100 interrogé·e·s)
Entretien avec la population et institutionnel·le·s	E	- Emergence de nouveaux enjeux - Retranscription de pensées complexes sur un sujet précis	- Traitement fastidieux des données qualitatives
Micro-Trottoir	MT	- Administration pour un public cible sur un enjeu particulier	- Différents modes d'administration - Difficile de replacer l'enquêté·e dans son contexte social
Atelier Oxygène	AO	- Nouveau profil sociologique touché - Approfondissement de certains sujets	- Peu de participant·e·s - Difficulté du traitement des données en l'absence d'enregistrement vocal

Tableau récapitulatif des matériaux produits lors des terrains d'enquête

Complémentairement, nous avons récolté des données secondaires issues de sources diverses. Nous avons recueilli de nombreuses données dans le Dossier du Maître d'Ouvrage

(DMO) publié par EDF. Souhaitant analyser de plus amples informations, nous avons contacté Antoine Ménager, représentant du Maître d’Ouvrage au sein du Débat Public. Ce dernier a répondu à certaines de nos interrogations sur la fiscalité et le financement sur le territoire d’infrastructures connexes par EDF. Concernant les potentiels effets environnementaux du projet, nous avons été renvoyé·e·s vers le DMO². De surcroît, pour répondre à la nécessité d’un apport en information quantitative, nous avons étudié les dossiers INSEE relatifs au territoire étudié.

Traitement et analyse des données dans une perspective prospectiviste

Les données quantitatives issues des matériaux QE et QA, préalablement codées, ont été traitées statistiquement à l’aide des logiciels Sphinx et Excel. Ce traitement statistique nous a permis de réaliser une analyse descriptive des données afin de définir les caractéristiques de l’échantillon. Pour cette analyse, nous avons fait usage de différents outils de mesure. Nous avons majoritairement utilisé des mesures de fréquence, et plus particulièrement de fréquence relative. Nous nous sommes, en effet, employé·e·s à mesurer le ratio entre le nombre d’observations d’un caractère et l’ensemble des observations pour chacune des variables afin de quantifier la récurrence des éléments susceptibles d’influer sur la perception future du territoire au sein de l’échantillon. Nous avons, en complément, fait usage de mesures de tendance centrale (moyenne et médiane) pour certaines variables telles que l’âge des enquêté·e·s dans l’optique de comparer ces dernières avec les données secondaires issues de l’INSEE. Cette comparaison permet de s’assurer de la représentativité de notre échantillon d’interrogé·e·s.

Concernant le traitement des données qualitatives, les entretiens (E), micros-trottoirs (MT) et l’atelier (AO) ont été complètement ou partiellement retranscrits. Nous avons par la suite déterminé des catégories d’analyse, à l’aide de la grille d’entretien. Complémentairement, après lecture des premières transcriptions, nous avons défini d’autres catégories, en regroupant les idées, mots, thèmes apparaissant fréquemment dans les différents matériaux. Constitutives de notre grille d’analyse (Voire en Annexes), ces catégories ont permis de coder des phrases dans chacun des verbatims. Pour chacune de ces phrases, nous avons réalisé une analyse sémantique : étude des idées exprimées, des mots utilisés et du sens qui leur est donné. Ceci a

² L’Etude d’Impact Environnemental du projet d’installation des EPR2 à Penly n’étant publiée qu’à l’issue du Débat Public, le représentant d’EDF nous a invité·e·s à nous référer à son Dossier du Maître d’Ouvrage afin d’appréhender les effets environnementaux du futur projet.

permis de dégager des positions convergentes et divergentes par catégorie d'analyse, tout en définissant les éléments causals et contextuels de ces dernières. Ainsi, ce traitement analytique nous a permis de comprendre les causes et contextes influant sur les perceptions du territoire de Penly à l'horizon 2040.

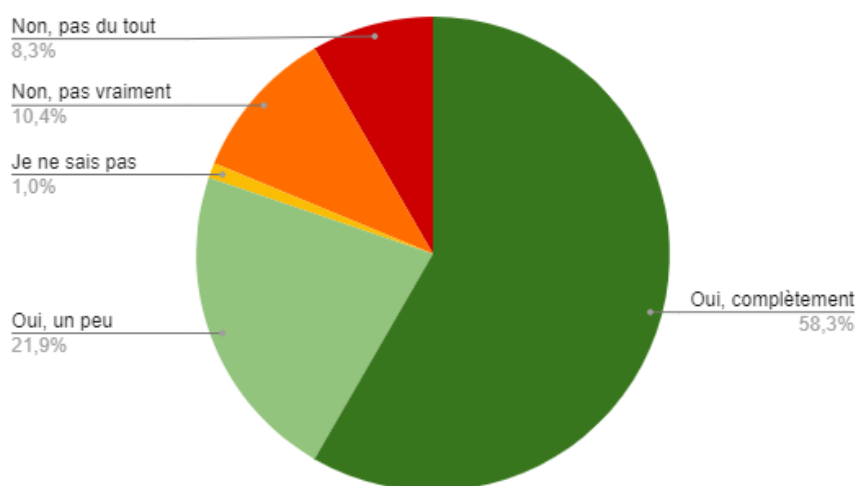
L'analyse des données qualitatives et quantitatives concourt à l'élaboration d'un travail prospectif annexe: *Penly à l'Horizon 2040*. Composé de plusieurs fiches variables résumées ici en quatre thématiques (environnement, socio-économique, énergies et aménagement territorial), celui-ci fait l'état des lieux du territoire de Penly et ses environs, au temps présent. Soulignant les dynamiques passées et actuelles du territoire, nous avons défini un ensemble d'enjeux devant être pris en compte par les acteur·ice·s locaux·les pour le futur du territoire. En réponse à ces derniers, nous présentons, en conclusion de ce rapport, des leviers d'action à destination des différents acteur·ice·s territoriaux·ales.

PARTIE IV - ANALYSE THÉMATIQUE

En avant-propos, nous traiterons de l'attachement des habitant·e·s au territoire de Penly et de ses environs. De ces liens diversifiés à l'espace étudié émanent une pluralité de perceptions du futur au sein desquels se cristallisent un certain nombre d'enjeux. Nous proposons d'analyser ces derniers en quatre thématiques: environnement, énergie, aménagement du territoire, ainsi que social et économique.

AVANT-PROPOS: L'ATTACHEMENT DES HABITANT·E·S À LEUR TERRITOIRE

Avant de développer les différentes thématiques, nous proposons un état des lieux du ressenti des habitant·e·s concernant leur attachement au territoire. Pour cela, nous avons créé un questionnaire dédié à l'attachement au territoire, que nous avons administré auprès de quatre-vingt-seize personnes. Notre échantillon se compose de 57% de femmes et 43% d'hommes, avec une représentation majoritaire de retraité·e·s (23%), d'étudiant·e·s (20,8%) et d'artisan·e·s/commerçant·e·s (13,5%). Concernant cet échantillon, la représentation des artisan·e·s et commerçant·e·s est supérieure à leur représentation par rapport aux données de l'INSEE pour la Communauté de Communes (CC) des Falaises du Talou et la Communauté d'Agglomération (CA) de la Région Dieppoise (13,5% des personnes interrogées appartenaient à cette catégorie socioprofessionnelle pour une représentation de 2,7% pour la CA de la région Dieppoise et 3,9% pour la CC des Falaises du Talou). On note également une représentation inférieure de la part d'ouvrier·e·s par rapport aux données de l'INSEE (6,2% des personnes interrogées étaient des ouvrier·ère·s, pour une représentation de 13,3% pour la CA de la Région Dieppoise et de 18% pour la CC des Falaises du Talou). Ce questionnaire nous a permis de mieux percevoir le degré d'attachement au territoire des habitant·e·s, ainsi que les conséquences éventuelles du projet sur cet attachement.



Données issues de l'analyse des réponses apportées à la quatrième question du QA "Vous sentez-vous attaché.e à votre commune ? Aimez-vous votre commune ?"

Tout d'abord, comme le montre le graphique ci-dessus, la grande majorité des personnes ayant participé au questionnaire se dit attachée à son territoire, puisque l'addition des réponses

“Oui complètement” et “Oui un peu” représente 80% des données récoltées. Cet attachement se manifeste principalement chez des personnes installées depuis longtemps sur le territoire. En effet, parmi ces 77 personnes qui disent se sentir attachées à leur lieu de vie, 46 habitent depuis plus de 10 ans dans leur commune de résidence actuelle (QA).

Le nuage de mots ci-dessous regroupe les termes utilisés par les personnes interrogées en réponse à la question “*En un mot, que ressentez-vous par rapport à votre commune ?*”. Nous avons coloré en vert les mots à connotation positive, en rouge ceux à connotation négative, et en gris les termes neutres. La taille des mots dépend de la fréquence à laquelle ils ont été utilisés.



Nuage de mots recensant les termes utilisés en réponse à la sixième question de QA “En un mot, que ressentez-vous par rapport à votre commune ?”

Les mots “agréable”, “dynamique”, “convivial” et “amour” sont revenus à plusieurs reprises, et la coloration majoritairement verte du nuage permet de percevoir que les avis exprimés par les habitant·e·s sur leur commune de résidence sont globalement positifs, malgré la mention à plusieurs reprises de “perte d’emploi” et “détérioration”.

Le questionnaire a par ailleurs mis en évidence l’importance donnée au lien social : 83% des personnes se déclarant attachées à leur territoire considèrent que le lien social est un critère important dans le choix de leur commune de résidence (QA). Ce sont surtout des personnes entre 60 et 75 ans retraitées (30% de personnes entre 60 et 75 ans et 22% de retraité·es) qui estiment que le lien social est “très important”. À l’inverse, nous avons constaté un attachement moindre de la part des jeunes du territoire. L’administration de questionnaires à la sortie de

plusieurs lycées à Dieppe nous a en effet permis de recueillir les réponses de nombreux jeunes qui, globalement, se sentent moins attachés à leur territoire. Les lycéen·ne·s donnent aussi moins d'importance au lien social : seulement 11% des personnes se déclarant attachées à leur territoire et considérant que le lien social est un critère important dans le choix de la commune, sont des lycéen·ne·s (QA).

Nous avons en revanche remarqué une certaine décorrélation entre l'attachement au territoire et l'investissement des habitant·e·s dans la vie de leur commune, puisque 49% des personnes interrogées ne s'y investissent pas et affirment ne pas être intéressées pour le faire, alors que 42,5% d'entre elles se disent tout de même très attachées au territoire (QA).

Les entretiens réalisés lors de nos différents temps sur le terrain peuvent également compléter cet état des lieux (E). Pour beaucoup, l'attachement au territoire est lié à la nature, aux falaises et à la proximité de la mer qui représentent des éléments centraux de qualité de vie. Un·e habitant·e se dit *“amoureuse de [ses] falaises”* (E3, 59 ans, habitant·e, commerçant·e/chef·fe d'entreprise). Un·e agriculteur·ice évoque également son fort attachement à son territoire et à la terre en affirmant que c'était un choix de venir habiter en Normandie, *“on est vraiment à 50 mètres de la forêt, si tu la traverses, il y a un club de surf donc on peut surfer”* (E14, 35 ans, habitant·e, agriculteur·ice). Enfin, pour un·e autre habitant·e : *“ On est bien ici! (...) On a tout, les falaises, la mer, la forêt, l'ambiance... Il y a beaucoup d'activités.”* (E16, 45 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise), en plus de rappeler la qualité de vie liée à l'environnement, elle énonce également la variété d'activités à faire sur le territoire.

De plus, la volonté de rester à long terme sur le territoire ressort particulièrement présente des entretiens : *“pas d'inconvénients à vivre ici”* (E6, 30 ans, habitant·e, employé·e), ou encore *“L'herbe n'est pas plus verte ailleurs”* (E20, 60 ans, habitant·e, agriculteur·ice) pour un·e agriculteur·ice, content·e d'habiter sur le territoire, et comptant y passer sa retraite. Enfin, 67% des personnes interrogées sur les conséquences éventuelles du projet de construction d'EPR2 à Penly qui pourraient les faire quitter le territoire estiment que le risque de conséquences négatives est minime, et qu'il ne leur ferait en aucun cas quitter leur lieu de résidence actuel.

Il reste cependant difficile pour plusieurs retraité·es de se projeter dans l'avenir de leur territoire, malgré l'attachement qu'ils lui portent : *"Je n'ai pas beaucoup de point de vue parce que j'ai 75 ans et en 2035 bah... c'est trop loin"* (E15, 75 ans, habitant·e, retraité·e).

Nous avons pu également avoir un aperçu de l'attachement actuel des habitant·es aux territoires par le biais de micro trottoirs que nous avons effectués sur le cadre de vie (MTC). Sur treize micro trottoirs effectués sur ce thème, douze personnes ont répondu oui à la question *"Fait-il bon vivre chez vous?"* Cela montre qu'une grande partie des personnes interrogées sont satisfaites des services à disposition et de l'environnement au sein de leur territoire.

Enfin, pour compléter cet état des lieux, nous avons également mené un atelier de concertation au sein du centre social Oxygène pour recueillir le ressenti de la population et également les raisons de leur attachement/non-attachement à leur territoire (AO). De cet échange, est ressorti le fait que les participant·e·s n'envisagent pas du tout de quitter leur territoire en raison du cadre de vie associé. En effet, l'intégration à la vie de quartier semble être facile, la proximité des commerces est un atout indéniable et l'offre culturelle est particulièrement diversifiée selon les participant·es à l'atelier (AO). De plus, interrogé·e·s sur le futur du tourisme, aucun·e·s des participant·e·s n'a mentionné d'impacts négatifs du projet EPR2 sur cet aspect.

1. Analyse socio-économique du territoire : niveau de vie, attractivité et offre d'emploi

Introduction

Dans la continuité de notre analyse, nous souhaitons dresser un portrait socio-économique du territoire de Petit-Caux et de ses environs. Il s'agira de mettre en exergue des variables du territoire à l'aide de propos sourcés et argumentés, et de rendre compte du ressenti des habitant·e·s du territoire sur ces enjeux, appuyé par l'étude non exhaustive menée sur le terrain. Nous aborderons pour cela, l'attractivité du territoire, le niveau de vie des ménages et leur qualité de vie. Enfin nous parlerons des effets économiques de la présence de la filière nucléaire sur le territoire. Cet "état des lieux" socio-économique rendant compte des dynamiques actuelles, à l'œuvre sur le territoire, se basera sur des ressources et données institutionnelles, ainsi que les tendances et éléments de notre étude prospective participative. Dans un second temps, nous établirons les points d'attention que nous avons relevé de la perception des enjeux socio-économiques du territoire par ses habitant·e·s à l'horizon 2040, avec ou sans EPR2.

Nous traiterons ici de l'attractivité économique du territoire de Petit-Caux et ses environs (30km), du niveau de vie de ses ménages, leur qualité de vie et leur accessibilité aux services. Plus largement, nous évoquerons les retombées économiques de la filière nucléaire sur le territoire.

L'INSEE définit le niveau de vie comme le revenu disponible d'un ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de ce ménage (UC). Selon l'INSEE de nouveau, la commune de Petit-Caux comptabilisait 3850 ménages en 2019. Le niveau de vie diffère de la notion de qualité de vie qui prend en compte des facteurs immatériels et plus subjectifs. Selon l'OMS, la qualité de vie est « *un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement.* » (FORMARIER, 2012, p.260). Cette combinaison de facteurs permet d'évaluer le bien-être de l'individu. Seront donc aussi évoqués les besoins de la population et son accès aux services publics (santé, transports, logement, école). D'autre part, l'attractivité économique d'un territoire est « *la capacité d'un territoire à attirer des ressources spécifiques provenant de l'extérieur* » (SOURD, 2012, p.3). Elle se compose de deux éléments : une attractivité

économique productive, à savoir « *la capacité d'un territoire à attirer des activités nouvelles et des facteurs de production* » (SOURD, 2012, p.3) et une attractivité économique résidentielle qui est la capacité d'un territoire à « *attirer des revenus [...] à travers la présence, temporaire ou permanente, de certaines personnes* » (SOURD, 2012, p.3). De manière générale, la filière nucléaire a un impact sur l'économie du territoire. On peut penser à la croissance économique des communes induite par les activités sur le territoire et à l'évolution du taux d'emploi et du taux de chômage qui y sont liés. Il s'agira de considérer la filière nucléaire locale et l'ensemble des activités industrielles développées dans le cadre de sa production d'énergie. Cela correspond aux conséquences économiques directes et indirectes de l'activité de la centrale de Penly sur le territoire. Les emplois et formations créés, tout comme les fiscalités des communes seront également pris en compte.

L'évolution de l'énergie nucléaire sur le territoire influence nécessairement le niveau de vie des ménages, le pouvoir d'achat des habitant·e·s et donc l'économie générale du territoire. Son attractivité économique sera elle aussi amenée à être modifiée en fonction de l'implantation ou non des deux EPR2 au sein de la centrale de Penly. De plus, l'évolution démographique de Petit Caux et ses alentours d'ici 2040 est également liée à l'évolution du nucléaire.

Les acteur·rice·s concerné·e·s par ces variables sont les suivant·e·s :

Les habitant·e·s du territoire qui sont par exemple directement concerné·e·s par l'évolution du niveau de vie et de leur pouvoir d'achat mais aussi par la qualité de vie du territoire et l'accessibilité des services.

Les pouvoirs publics et élu·e·s peuvent mettre en place des politiques publiques à leur échelle. Ils sont aussi décisionnaires de la gestion des services publics dans les communes. Les **collectivités territoriales** cherchent quant à elles à attirer de nouvelles ressources extérieures sur leur territoire en produisant des politiques publiques dans leur champ de compétences particulier (Vie-Publique France, 2021). Les Établissements Public de Coopération Intercommunale (Communauté de Communes des Falaises du Talou, Communauté de Communes des Trois Villes Sœurs, Communauté de Communes de l'Agglomération Dieppoise, Communauté de Communes de Terroir de Caux, Communauté de Communes de Bray-Eawy et Communauté de Communes de Londinières) sont par exemple compétentes en matière de promotion du tourisme. Le Département de Seine-Maritime est lui compétent en matière d'action sociale et d'aménagement des territoires ruraux.

Les entreprises sont à la fois les bénéficiaires et les créatrices de l'attractivité économique d'un territoire (HEDOUX, 2016). Elles renforcent l'attractivité du territoire à travers la création d'emplois et la production de biens et services. Plus particulièrement, les entreprises dans le domaine du nucléaire, EDF et ses prestataires (telles que les entreprises de manutention de la centrale, de raccordement au réseau électrique, ou encore Normandie Energies) participent aux retombées économiques du nucléaire sur le territoire.

Le **syndicat du CNPE de Penly** et les **syndicats du Groupement des industriels français de l'énergie nucléaire (GIFEN)** qui réunissent les acteur·rice·s du nucléaire, participent aussi en ce sens aux retombées économiques. Les **structures de formation de la filière nucléaire** aussi.

Etat des lieux socio-économique du territoire

Analyse sociologique et démographique du territoire

Concernant l'analyse sociologique du territoire, nous remarquons que le nombre de ménages n'augmente pas de manière significative sur la commune de Petit-Caux (3 100 ménages en 2008 contre 3 850 en 2019). On note notamment une tendance de la part de la population ayant entre 30 et 44 ans à quitter le territoire (iels représentaient 23,9% de la population en 2006 et 19,8% de la population en 2019, INSEE, 2023). Ceci peut principalement s'expliquer par un manque d'attractivité du territoire et une population vieillissante en moyenne, par le départ des jeunes du territoire. Il faut toutefois différencier l'augmentation de la population et de la densité à Petit-Caux due à la présence de la centrale, tandis que l'on note une diminution de population et de la densité dans les villes alentour telles que Dieppe ou Le Tréport. En effet, on note un passage de 4 750 habitant·e·s en 1 968 à 9 628 en 2019 dans la Commune de Petit-Caux (INSEE, 2019), alors qu'on voit une diminution de la population de Dieppe : passage de 39 025 en 1968 à 28 241 habitant·e·s en 2019 (INSEE, 2019). La moyenne d'âge de la population recensée sur le territoire a aussi tendance à augmenter. Dans la commune de Petit-Caux, la part des personnes âgées de 60 à 74 ans est passée de 10,8 à 16,1% entre 2008 et 2019, tandis que la part des 0 à 14 ans est passée de 22,4 à 20,4% entre 2008 et 2019 (INSEE, 2019). Cette tendance lourde s'observe aussi dans d'autres villes comme Le Tréport ou Dieppe.

	2008	%	2013	%	2019	%
Ensemble	8 446	100,0	9 181	100,0	9 628	100,0
0 à 14 ans	1 891	22,4	2 023	22,0	1 965	20,4
15 à 29 ans	1 306	15,5	1 387	15,1	1 461	15,2
30 à 44 ans	2 021	23,9	2 057	22,4	1 910	19,8
45 à 59 ans	1 745	20,7	1 945	21,2	2 105	21,9
60 à 74 ans	915	10,8	1 190	13,0	1 553	16,1
75 ans ou plus	567	6,7	579	6,3	634	6,6

Tableau de l'évolution du nombre d'habitant·e· de la commune de Petit-Caux entre 2008 et 2019 Source : INSEE, Dossier complet Commune de Petit-Caux (76618)

Qualité et niveau de vie des habitant·e·s

L'indice de développement humain, (IDH) est un indice composite qui prend en compte la santé/espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie/revenus en parité pouvoir d'achat. Il permet de donner une approximation de la qualité de vie et du bien-être de la population. L'IDH était de 0,874 en Haute-Normandie en 2015, la région se situe donc dans la moyenne basse de la France métropolitaine : seizième région sur vingt-deux (INSEE, 2023).

En outre, nous remarquons que le nombre de logements dans les communes proches de la centrale est en augmentation : le nombre de résidences dans la ville de Dieppe passe de 98 033 en 2008 à 103 759 en 2019 (INSEE, 2019). Malgré cette hausse du nombre de logements en valeur absolue, notre travail de terrain nous a permis de faire remonter un ressenti de pression immobilière qui s'accroît par la présence de résidences secondaires et de logements dédiés au tourisme sur le territoire. Ainsi, un·e habitant·e du territoire affirmait lors d'un entretien que c'est déjà "*plus compliqué pour devenir proprio*" (E6, 30 ans, habitant·e, employé·e) en habitant sur le territoire.

De surcroît, le territoire est exposé à une faible prise en charge des besoins en termes de santé, ce qui s'avère d'autant plus problématique sur une zone à la population vieillissante, qui nécessite donc plus de soins médicaux. En Seine Maritime, on dénombre trois cent vingt-huit médecins pour cent mille habitant·e·s : le département se classe donc dans la liste des départements français ayant moins de professionnel·le·s de santé (INSEE, 2022). 78.4% des deux cent quatre personnes interrogées font d'ailleurs état d'un manque de médecin (QE). A ce sujet, un·e retraité·e déclare: "*On manque de généralistes, de spécialistes...Les gens se disent,*

“je suis obligé d’aller à Rouen maintenant pour l’ophtalmo par exemple, pour le dermato ...”
(E2, 70 ans, militant·e antinucléaire, retraité·e).

L’accessibilité aux services participe également de la qualité du cadre de vie. Selon l’INSEE, seuls 3% des habitant·e·s de Seine Maritime sont en moyenne à plus de dix minutes en voiture des services dits “quotidiens” qui regroupent notamment l’alimentation, les services postaux, bancaires, d’habillement ou d’équipement du foyer. (Brunet et al., 2017). Il existe cependant une forte disparité entre les territoires urbains, comme Dieppe, qui disposent davantage d’équipements intermédiaires, et les zones rurales ou petites communes qui en manquent (SCARABELLO & LEVI, 2007). Cette disparité se fait ressentir dans les entretiens. Ainsi, un·e commerçant·e de Petit-Caux *“souhaite plus de commerce”* dans sa ville (MT, 50 ans, habitant·e, commerçant·e). Tandis qu’un·e habitant·e de Neuville affirme: *“On n’est pas malheureux ... Auchan. Commerces de proximité on a boucher, primeur, bureau de tabac, boulanger, petit Leclerc de dépannage.”* (AO, NC, habitant·e, retraité·e). Cette problématique de l’accessibilité au service en dehors des villes, se couple avec le manque d’offre de transport en commun dans les zones rurales. En effet, 36,3% des personnes interrogées disent avoir besoin que le réseau de transport en commun soit développé (QE).

Enfin, si l’on observe la démographie actuelle des infrastructures sportives et culturelles sur le territoire étudié, on constate que le département regroupe une offre qui se situe en dessous de la moyenne nationale. (POULLAIN et al., 2010). Néanmoins le sentiment de la population quant au nombre d’infrastructures culturelles et sportives ne laisse transparaître aucun manque particulier. Il peut être noté que seul 30,9% des personnes interrogées lors de notre étude souhaitent voir l’offre d’espaces de loisir se développer davantage à l’avenir (QE).

Attractivité économique

Premièrement, le territoire de Penly et ses environs connaît une perte d’attractivité économique productive et résidentielle (baisse du nombre d’emploi sur le territoire et baisse du nombre d’habitant·e·s) au cours des années 2010 (INSEE, 2022). Peut être notée une forte dichotomie entre des régions attractives, urbaines et périurbaines, proches du littoral (agglomération de Dieppe et la communauté de communes des Falaises du Talou) et des régions à faible potentiel attractif (territoire rural, éloigné du littoral) (INSEE, 2022).

L’agglomération de Dieppe et la Communauté de Commune des Falaises du Talou font montre d’une attractivité économique productive plus importante que dans les autres EPCI

(croissance du nombre d'entreprises créées plus importante et baisse du nombre d'emplois plus faible). Dans une vision globale du territoire, peut être constatée une diminution générale du nombre d'emplois, particulièrement exacerbée dans les espaces ruraux, éloignés de Dieppe. En effet, entre 2013 et 2019, le nombre d'emplois a baissé de 4% dans l'ensemble des cinq EPCI (INSEE, 2022). A titre d'exemple, le nombre d'emplois a chuté de 12% au sein de la Communauté de Communes de Londinières (INSEE, 2022).

Concernant l'attractivité économique résidentielle, celle-ci se concentre dans les zones balnéaires et dans les zones urbaines et périurbaines. Les communes de la CC des Falaises du Talou, proches de Penly, attirent de nouveaux·elles résident·e·s permanent·e·s. Cette Communauté de Communes est la seule du territoire ayant vu sa population croître entre 2013 et 2019 (INSEE, 2022). Enfin la CA de la Région Dieppoise et la CC des Trois Villes Soeurs sont les plus attractives d'un point de vue touristique sur l'année 2021 (INSEE, 2022). Cette perte d'activité pourrait expliquer en partie que la majorité des personnes interrogées lors de notre premier travail exploratoire (QE) soit favorable au projet de construction de nouveaux EPR2 à la centrale de Penly (22% des interrogé·e·s s'y disent favorables et 33% plutôt favorables, soit un total de 55%, QE). A l'inverse, 24% des personnes interrogées y sont plutôt opposées ou totalement opposées (QE).

Filière nucléaire sur le territoire: retombée économique, fiscalité et formation

En 2018, en Normandie, EDF emploie directement 3900 salarié·e·s selon l'INSEE, et près de 22 300 emplois de la filière nucléaire sont localisés en Normandie (INSEE, 2022).

En 2008, la centrale de Penly employait 628 salarié·e·s et 157 prestataires permanent·e·s. Entre 500 et 1000 personnes supplémentaires travaillent en lien avec le CNPE lors des périodes d'arrêt de production, qui passe près de quinze millions d'euros de commandes aux entreprises régionales dans ce contexte (EDF, 2009). En 2015, EDF atteint un effectif total de 748 agent·e·s grâce à l'embauche de 51 nouvelles personnes, soit une moyenne de plus de 115 personnes en six ans, entre 2009 et 2015. Enfin, en 2021, le CNPE de Penly comptait 797 salarié·e·s ainsi que 412 salarié·e·s permanent·e·s d'entreprises prestataires, soit une augmentation d'embauche de 26 emplois en 2021. Les commandes passées aux entreprises locales pour la maintenance représentaient 28,7 millions d'euros, et selon EDF entre 600 et 1000 personnes seraient amenées à travailler pour le site dans le cadre des arrêts pour maintenance des installations (EDF, 2022). Finalement, il faut noter l'apport d'emplois par le

programme du Grand Carénage qui concerne l'ensemble de la filière nucléaire française, visant à la continuité de l'exploitation des centrales nucléaires après quarante ans.

Selon EDF, le CNPE constitue donc le principal employeur privé (via des emplois directs et indirects) du pays Dieppois (voir ci-dessous), et est le pourvoyeur de nombreux emplois indirects via les entreprises locales:

“Récemment, à l’initiative des industriels locaux et d’EDF, Dieppe Méca Énergies (DME) a été créé. Ce groupement d’entreprises propose une offre spécialisée dans les secteurs de la mécanique, la métallurgie, la fabrication de produits finis, le BTP, les services à l’industrie et la logistique. Dieppe Méca Énergies (DME) regroupe cent cinquante entreprises pour environ neuf mille emplois, dont beaucoup de sous-traitants de l’industrie.” (EDF, 2022)

LES 20 PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU PAYS DIEPPOIS

■ secteur privé ■ secteur public

EMPLOYEURS	SITE(S)	SALARIÉS
Centre hospitalier général de Dieppe	Dieppe	1 820
Commune de Dieppe	Dieppe	1 080
EDF	Penly, Dieppe	850
Davigel	Martin-Église, Offranville, Beautot	820
Département de Seine-Maritime	Dieppe, Auffay	630
Association de parents d'enfants inadaptés de la région dieppoise	Dieppe, Martin-Église, Arques, Luneray	440
Auchan	Dieppe	415
Nestlé	Rouxmesnil-Bouteilles	375
Renault Alpine	Dieppe	320
Transmanche	Dieppe	310
Rexam	Offranville	275
Defial Normival	Luneray	275
La Poste	Multi-sites	260
Precision Components Industrie	Saint-Nicolas-d'Aliermont	220
Toshiba	Martin-Église	215
CPAM	Dieppe	200
Lunor	Luneray	200
Pain Clément	Val-de-Saône	180
Plastiques et tissages de Luneray	Ambrumesnil	175
Clinique Mégival	Saint-Aubin-sur-Scie	170

Source : INSEE Clap 2012, hors défense et hors mission d'interim

Répartition des vingt principaux employeurs du Pays Dieppois en 2022, INSEE

Au vu des entretiens réalisés (E), nous pouvons dire que les personnes interrogées sont conscientes que le nucléaire est une source d'emploi très importante sur le territoire et estiment qu'il serait difficile de s'en passer. Un·e salarié·e d'EDF souligne que la centrale *“permet de faire vivre ces commerces, un emploi industriel c'est quatre emplois produit et la centrale y prend toute sa part dans cette émancipation et ce développement économique.”* Selon cette personne, il y a une *“dépendance des commerces à l'activité de la centrale.”* (E11, 43 ans,

syndicaliste au CNPE de Penly, employé·e). Un·e autre enquêté·e, s'exprimant en tant que membre d'une association antinucléaire, dénonce la "*mono-industrie*" (E2, 71 ans, retraité·e, membre d'une association antinucléaire) que représente la filière nucléaire sur le territoire.

Nucléaire et fiscalité sur le territoire

La présence du CNPE à Petit-Caux génère des retombées fiscales sur le territoire. Les revenus des communes sont alimentés par les retombées économiques de l'activité d'EDF à Penly et de ses entreprises prestataires via la fiscalité locale. Cet apport financier repose sur trois principales taxes locales. D'une part, l'entreprise EDF paye la **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** et la **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)**. Elles sont perçues annuellement sur le terrain aménagé et non bâti du CNPE. D'autre part, EDF s'acquitte de la **contribution économique territoriale (CET)**, composée d'une **cotisation foncière des entreprises (CFE)** et d'une **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**. En 2008, l'activité industrielle de la centrale nucléaire de Penly représentait trente-huit millions d'euros de taxes professionnelles et huit millions d'euros de taxes foncières. En 2019, elle représentait **vingt-trois millions de taxe foncière et autres taxes locales, régionales et nationales, soit un total de soixante quatorze millions d'euros**. Finalement, **en 2021, l'activité industrielle du CNPE de Penly représentait 51,3 millions d'euros de fiscalité locale, dont 11,9 pour la taxe foncière**. Contacté par courriel électronique sur la question de la fiscalité et du financement d'infrastructures dans les différentes communes, le **maître d'ouvrage précise que "de manière générale EDF n'a pas vocation à financer directement des infrastructures de la commune, et cela se fait plutôt via les différents impôts et taxes que perçoit la commune du fait de la présence et du fonctionnement de la centrale sur son territoire."**

Cette question de la répartition de la fiscalité était prégnante lors de la réunion publique dédiée aux conséquences et conditions du projet sur l'emploi et la formation à laquelle nous avons assisté. Les différent·e·s représentant·e·s et élu·e·s des Communautés de Communes ont évoqué ces questions lors des temps forts du débat public, mais également lors d'entretiens, réalisés anonymement, mais durant lesquelles iels s'exprimaient en tant qu'élu·e·s du territoire. Lors de l'administration de nos questionnaires et durant nos entretiens, plusieurs résident·e·s ou propriétaires ont souligné la qualité des infrastructures de la commune de Petit-Caux (salle des fêtes, structures de loisirs) et les recettes obtenues grâce à la perception d'impôts versés par EDF. Les élu·e·s du territoire restent assez flous quant à la question de la fiscalité, mais nous

avons perçu lors de la réunion publique à Petit-Caux le 12 décembre 2022, que cela représentait un enjeu prégnant et une source de tensions. Les habitant·e·s de Petit-Caux et des alentours ont mis en exergue un certain sentiment d'inégalité quant à la répartition des retombées économiques entre les communes. Deux habitant·e·s du territoire s'expriment en ces mots :

“Les élus de Petit Caux ne savent pas quoi faire de leur fric tellement ils en ont. Les équipements à Petit Caux sont meilleurs qu'à Dieppe pour une population trois fois moins importante”

(E4, NC, employé·e, habitant·e)

“Et bien les gens sont contents. Sur Paluel, sur Penly, ils ont des trottoirs en pavés de grès. Ils ont un musée de l'artisanat ou un musée local, ils ont des salles polyvalentes, ils ont un Ludibulle. Enfin bon, ils ont des équipements d'une commune de quinze ou vingt mille habitants.”

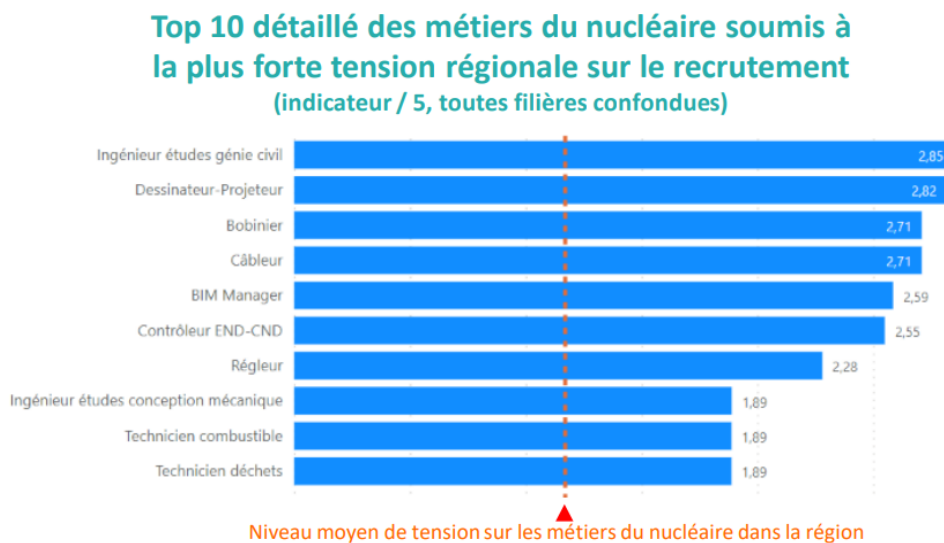
(E24, NC, NC, militant·e d'une association antinucléaire)

Formation et emplois dans la filière nucléaire

La filière nucléaire est également présente dans l'offre de formations sur le territoire. Nous relevons la présence de l'Université des métiers du nucléaire Normandie créée en 2019, l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN), une école de spécialisation des énergies bas carbone et des technologies de la santé et son campus Cherbourg-Octeville, ainsi que le Campus d'Excellence internationale normand des énergies (le CEINE). En 2022, un nouveau cursus de «mécanicien en robinetterie industrielle en environnement nucléaire » en complément du BTS Environnement Nucléaire a été inauguré au lycée Pablo Neruda de Dieppe. Néanmoins, selon les syndicats les places allouées à cette formation ne sont pas suffisantes compte tenu des besoins actuels et futurs de la filière, et trop peu de personnes candidatent pour l'intégrer. Est aussi prévue une ouverture prochaine, au lycée Émulation Dieppoise d'une formation de mécanicien robinetier en environnement nucléaire, à destination d'un public de demandeur·se·s d'emploi. Finalement, le CNPE accueillait également soixante et un·e apprenti·e·s et quatre-vingt-trois stagiaires en 2021. (EDF, 2021).

Les métiers du nucléaire sont en tension en Région Normandie. Plus particulièrement trois métiers connaissent une pénurie de main d'œuvre: soudeur·se, mécanicien·ne machines tournantes et chaudronnier·e-tuyauteur·se (CSFN, 2019). A titre d'exemple, près de de 70% des

besoins en soudeur·se·s, tuyauteur·se·s et chaudronnier·e·s n’était pas satisfaits en 2021 (CEA, 2022). De plus, est constatée une perte de compétences généralisées dans le secteur du nucléaire comme le développe Jean-Martin FOLZ, personnalité reconnue du monde industriel, ancien Président et Directeur Général de PSA, dans le rapport “La construction de l’EPR de Flamanville” au Président Directeur Général d’EDF. Cette perte de compétences s’explique “tant du fait du départ en retraite de spécialistes confirmés que du défaut d’entretien des expertises et savoir-faire inutilisés.” (FOLZ, 2019, p.28).



Graphique de présentation des métiers du nucléaire soumis à la plus forte tension régionale sur le recrutement, en région Normandie. Source : Ministère du travail, du plein emploi et de l’insertion, 2022

Sur cet aspect, nous avons noté une crainte de la part des habitant·e·s quant aux enjeux de formation pour les métiers de la filière nucléaire sur le territoire. Un·e ancien·ne élu·e estime qu’*“en France il n’y a pas beaucoup de gens formés, comme ça a été le cas pendant le projet initial”*. (E15, 75 ans ,ancien·e élu·e municipal·e, retraité·e). Finalement, des critiques et interrogations ont pu être émises contre les types d’emplois créés :

“Mais quels emplois on veut ? Je ne suis pas sûre que créer de l’emploi pour créer de l’emploi soit une solution. Dans ces cas-là, en maraîchage on a besoin d’emploi aussi. C’est une question de priorité politique en fait.

(E14, 30 ans, habitant·e, agriculteur·ice).

En outre, la filière nucléaire française et normande se caractérise par une sous-représentation significative des emplois féminins. La filière française ne comptait en effet que 24% de femmes en 2018 (WIN France, 2022).

Points d'attention concernant l'avenir du territoire

Garantir l'attractivité du territoire et l'augmentation du niveau et de la qualité de vie

De l'analyse de notre étude, nous avons retenu plusieurs points d'attention quant aux enjeux socio-économiques. Plusieurs concernent la qualité de vie et les éléments cités précédemment.

Les enquêté·e·s aspirent dans leur ensemble à une meilleure qualité de vie qui s'ancre sur deux points: une accessibilités accrues au services -principalement médicaux- et le développement des logements à destination des habitant·e·s. Les questionnaires à visée exploratoire et les entretiens (QE, E) nous ont permis de demander l'effet que pourrait avoir l'arrivée de dix-mille personnes du fait de la construction des EPR2 sur la satisfaction des besoins des habitant·e·s. Ainsi, une réponse "conséquence négative" par l'enquêté·e, concernant un besoin actuel, laissait entendre que la situation empirerait avec l'arrivée de dix mille personnes, en raison de la fragilité du territoire, qui ne serait pas capable d'absorber cette arrivée massive de population en l'état actuel. On constate alors que 42,9% des personnes ayant évoqué un besoin en services médicaux pensent que l'arrivée des dix-mille autres personnes aura un effet négatif sur l'offre en services médicaux en entraînant une pression encore plus importante sur les médecins généralistes et les spécialistes. (QE) Un·e habitant·e relève ce problème en précisant que le secteur est "*déjà sous-tension*" (E3, 59 ans, commerçant·e, habitant·e)". Un·e commerçant·e affirme:

"Ça fait peur il y a beaucoup de gens du Tréport qui doivent aller à 30 km pour un médecin traitant. Il y en a plus ici. Et dès qu'il y en a un, pouf dans le mois il a toute sa patientèle. Et donc tout ça même avec les habitants qui arrivent, dix mille habitants, mais donc au niveau médical il faut y penser"

(E26, 53 ans, commerçant·e, habitant·e)

Il est toutefois nécessaire de noter que les carences en services médicaux en zone rurale sont un phénomène national comme l'ont fait remarquer certaines personnes interrogées.

A l'inverse, une réponse "conséquence positive", sur les effets de l'arrivée de dix mille personnes, sous-entendait une vision optimiste de l'arrivée de nouvelles personnes sur les services. Parmi les 78.4% des deux cent quatre personnes interrogées (QE) ayant mentionné le manque actuel de services médicaux, 57% ont estimé (ou espéré) que l'augmentation de la population attirera de nouveaux médecins, ou que les municipalités sauraient trouver un moyen de répondre à ce besoin via la construction de nouvelles structures médicales. Les personnes interrogées ont conditionné à plusieurs reprises leur perception positive des retombées du projet de construction au fait que les politiques "*fassent ce qu'il faut*" (E16, 45 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise) pour prendre en charge l'arrivée massive de nouveaux habitant·e·s.

"Je vois qu'ici, aussi, c'est des habitations, c'est des familles qui viennent s'installer. C'est important d'avoir des familles dans les villes. S'il n'y a pas de familles, il n'y a plus d'écoles, enfin, voyez, ça se meurt. [...] Plus de résidents ça va demander aussi plus d'infrastructure, tout le reste découle après. Tous les services publics en découlent."

(E16, 45 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise)

Concernant **l'accessibilité au logement**, la population enquêtée (E) craint l'augmentation des prix face à la croissance de la demande de logement:

"surtout si y a pas beaucoup de biens à vendre, bah là les prix vont exploser, donc demain vous voulez être propriétaires dans la région bah soit vous payez plus soit vous oubliez"

(E6, 30 ans, habitant·e, employé·e)

Cette crainte est exacerbée par l'arrivée de nouveaux habitant·e·s sur le territoire lors de la phase de chantier des deux EPR2. Un·e retraité·e habitant Penly déclare ainsi : "*Je sais pas où ils logeront tous ces gens là, va peut-être falloir qu'ils se bougent un peu !*" (E12, 72 ans, habitant·e, retraité·e). Face à ces craintes, un·e enquêté·e appelle à la mise en place d'une politique de création de logement modulable et réutilisable à la suite du chantier (E23, 70 ans, habitant·e, retraité·e).

L'enjeu de la **sécurité** a aussi été évoqué:

"Il va également falloir travailler sur la sécurité puisque les effectifs des forces de l'ordre, que ce soit police ou gendarmerie, ont été définis par rapport à un nombre de

personnes présentes aujourd'hui. Mais si on a huit mille personnes en plus, il faut des effectifs supplémentaires avec les structures qui vont avec. Pour les pompiers, c'est exactement la même chose... Tous les secteurs sont à prendre en compte : la culture, le sport...

(E25, 54 ans, NC, élu·e)

En outre, les habitant·e·s expriment une volonté de renforcer l'attractivité économique du territoire à travers la **diversification des activités et la redynamisation des secteurs économiques déjà présents** sur le territoire. Le développement du **tourisme** est notamment une réponse envisagée. Comme l'exprime un·e personne vivant sur le territoire :

Moi j'aimerais que les commerces, que la ville grandisse un petit peu, que les commerces se disent "c'est une bonne ville on va s'implanter ici " et que le tourisme fasse un peu plus le job.

(E10, 26 ans, employé·e, habitant·e)

Perçu comme un levier économique permettant de rendre le territoire plus attractif dans le futur, il se fonde cependant sur un certain nombre de prérequis. Comme le déclare un·e employé·e d'une structure touristique de Petit-Caux, la venue de touristes est conditionnée par un meilleur aménagement du territoire, notamment dans le secteur des transports (E6, 30 ans, habitant·e, employé·e). Le tourisme n'est pas le seul secteur économique du territoire envisagé comme levier d'attractivité économique territoriale. Un·e chef·fe d'entreprise appelle à développer les activités déjà existantes: *"les éleveurs [...], tous les producteurs, [...] tous les verriers, les robinetiers"* (E3, 59 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise). Les enquêt·e·s d'un atelier de concertation effectué dans un centre social sur le territoire (OA) estiment que le tourisme sera toujours important, que le projet de construction des EPR2 soit mis en place ou non, notamment du fait de la proximité entre Dieppe et Paris.

Enfin, le développement du nucléaire sur le territoire est perçu comme une "nécessité" pour la vitalité économique comme en témoigne le nuage de mots illustrant le ressenti en un mot par rapport au projet de construction des nouveaux EPR2 (QE). La construction de deux EPR et l'arrivée des employé·e·s *"permet de faire vivre ces commerces, un emploi industriel c'est quatre emplois produit [...]". La centrale y prend toute sa part dans cette émancipation et ce développement économique*" (E11, 43 ans, syndicaliste, employé·e du CNPE).

Attirer des jeunes sur le territoire et souhait d'une plus grande offre de formation

Concernant l'offre de formation proposée aux jeunes sur le territoire, le manque de formations a été soulevé durant les entretiens administrés et les micro-trottoirs (E, MT). Certain·e·s pointent également que les formations actuelles sont concentrées dans les grandes villes. Un·e habitant·e affirme par exemple :

“Sur le secteur dieppois, on va être très limité, même Le Tréport, Eu. On va être limité au niveau des formations, on n'a pas de tout. Les jeunes qui veulent être formés, il va falloir être mobile.”

(E19, 35 ans, s'exprime en tant que conseil·lère de formation et réinsertion, profession intermédiaire).

Le besoin de développer plus de formation sur le territoire est aussi un enjeu exprimé par les interrogé·e·s. Un·e enquêté·e déclare :

“On a un BTS qui s'appelle “BTS environnement nucléaire”. Y'a douze jeunes qui ont accès à cette formation, y'en a deux-cents sur liste d'attente. Faut quand même qu'on ouvre un peu plus les robinets là-dessus hein.”

(E11, 43 ans, habitant·e, ouvrier·e qualifié·e).

En effet, au regard des formations de la filière nucléaire proposées sur le territoire, les administré·e·s ont évoqué le fait que ces dernières sont peu présentes et offrent trop peu de places par rapport aux besoins. C'est ce qu'un·e habitant·e du territoire affirme ici :

“Il va falloir permettre à ces jeunes d'accéder à cette formation [BTS environnement nucléaire], qui est quand même une formation qui va permettre à ces jeunes de travailler. Hier encore dans les Echos et la Tribune, EDF évoquait le fait d'avoir besoin, dans la filière nucléaire, de dix à quinze mille personnes d'ici peu. Bah oui bah dans ces cas là on met le paquet pour permettre à ce que ces jeunes accèdent à la formation BTS environnement nucléaire”.

(E11, 43 ans, habitant·e, ouvrier·e qualifié·e).

D'autres biais peuvent toutefois être employés pour travailler dans le secteur du nucléaire comme des habilitations *a posteriori* de la formation initiale suivie, malgré encore une fois un manque de place mentionné.

“En tant qu'étudiant·e, je n'en ai pas vraiment entendu parler [des formations au nucléaire]. Moi j'ai passé mes habilitations nucléaires par le biais de ma boîte d'intérim. Je sais que Pôle emploi propose aussi des formations, après il n'y a pas beaucoup de places hein, mais je sais qu'ils en proposent aussi. [...] Il y a pas mal d'organismes de formation dans le coin.”

(E1, 28 ans, habitant·e, ouvrier·e qualifié·e).

Toutefois l'enjeu du financement de ces habilitations et son prix pouvant être élevé a aussi été mentionné :

“Il y a très peu de formations. Il y a possibilités de passer des habilitations qui sont obligatoires pour pouvoir rentrer en centrale nucléaire mais qui ne sont pas financées.

[...]C'est entre 1000 et 1500€ pour les habilitations, c'est un frein”

(E19, 35 ans, s'exprime en tant que conseil·lère de formation et réinsertion, profession intermédiaire).

L'idée que les formations de la filière nucléaire vont se développer sur le territoire du fait de l'accroissement du secteur dans la région a aussi été soulevée. Un·e élu·e du territoire exprime l'idée suivante :

“Il y a deux formations qui viennent de démarrer sur Dieppe, il y en a d'autres qui devraient voir le jour. Il y a aussi un lycée technique sur la ville d'Eu qui devrait permettre d'accueillir certaines formations. On commence à y travailler pour que nos jeunes puissent connaître ces filières du nucléaire, en sachant qu'il y a un vrai programme au niveau national. [...] Après il y a aussi toutes les formations techniques comme la robinetterie, la soudure et autres qui vont aussi se développer sur notre secteur.”

(E25, 54 ans, NC, élu·e).

Garantir l'emploi et le développement économique du territoire

Les enquêté·e·s portent leur attention sur le **taux de chômage** sur le territoire, et l'**accès aux offres d'emplois**. Ce thème est récurrent dans les échanges que nous avons eu lors de notre étude (QE, E, MT).

La perception du potentiel projet de construction d'EPR2 se fait par le prisme du développement économique. Ainsi, les interrogé·e·s semblent percevoir ce projet comme un outil pour la relance économique et en faveur de l'emploi. Cette vision pragmatique s'est notamment retrouvée chez les habitant·e·s lorsque nous les avons interrogé·e·s sur leur opinion générale sur le projet de construction de nouveaux EPR2.

Il existe un certain consensus autour des perceptions positives économiques qu'aurait le projet de construction des EPR. Que les enquêté·e·s soutiennent ou non le projet de construction, iels partageaient le sentiment qu'il y aurait des bénéfices économiques. Pour 74% des personnes interrogées la construction des nouveaux réacteurs serait bénéfique à l'économie du territoire (47,5% estiment que le projet sera totalement bénéfique à l'économie du territoire, quand 26.5% estiment qu'il sera un peu bénéfique), tandis que 13% des pensent que le projet ne serait pas vraiment ou pas du tout bénéfique à l'économie de Petit-Caux et des communes proches(QE). Il est intéressant de noter que 48% des personnes totalement opposées au projet de construction (12,3%), considèrent tout de même qu'il serait bénéfique à l'économie (QE).

En outre, lorsque nous avons interrogé les personnes sur les effets potentiels de l'arrivée de dix-mille personnes sur le territoire de Petit-Caux et des alentours sur l'économie, les retours ont été majoritairement positifs. En ce qui concerne les commerces, les avis sont plutôt consensuels puisque 76,9% des personnes qui considèrent que le territoire manque actuellement de commerces pensent que l'arrivée de nouvelles personnes ferait évoluer positivement la situation, et permettrait de dynamiser l'économie locale (QE). Si l'arrivée de ces personnes serait bénéfique à l'économie, alors par ricochet, nous pouvons donc supposer que cela serait bénéfique pour l'évolution de l'offre commerciale locale.

Une majorité de personnes ayant répondu au questionnaire pense donc que le projet peut redynamiser le territoire et le rendre économiquement attractif pour de nouvelles activités et facteurs de production. Un·e habitant·e· du territoire a exprimé sa perception positive du projet qui selon lui·elle semble être partagé au sein de la population.

“Les gens sont tout à fait pour...Que ce soit l’usine de chocolats ou un fabricant de roues de voitures, ce serait pareil: l’essentiel c’est de créer de l’emploi, d’avoir une taxe professionnelle qui permette aux gens du coin d’avoir les facilités d’une grande agglomération.”

(E24, NC, membre d’un collectif opposé au projet de construction des deux nouveaux réacteurs)

Toutefois, des craintes sont exprimées quant aux types d’emplois qui pourraient être créés et sur le profil des potentielles personnes qui seraient amenées à pourvoir ces postes. Plusieurs personnes ont mentionné la nécessité d’embaucher des personnes étrangères pour le chantier, et certaines le déplorent. Un·e habitant·e souligne qu’il faut *“construire français et donner de l’emploi à des Français”* (E3, 59 ans, habitant·e, commerçant·e). Une autre personne craint quant à elle l’arrivée massive de travailleur·euse·s détaché·e·s et notamment des personnes

“qui ne parlent pas [ma] langue. [...] Et là ça va être un véritable problème, et donc je mets toutes mes forces dans la bataille, pour qu’on crée cette filière localo-locale, de faire travailler des gens qui sont d’ici.”

(E11, 43 ans, syndicaliste du CNPE de Penly, employé·e)

Cette même personne pose aussi la question de la pérennité des emplois :

“ On fait venir des travailleurs du Portugal, de Roumanie etc, je peux l’entendre, cependant les compétences on peut les avoir en local, donc on doit travailler à la formation de nos jeunes et des privés d’emploi sur le territoire dieppois.”

(E11, 43 ans, syndicaliste du CNPE de Penly, employé·e)

Une autre personne enquêtée estime :

“Ce sera beaucoup de jeunes et sûrement des étrangers, car en France il n’y a pas beaucoup de gens formés, comme ça a été le cas pendant le projet initial. Ça s’était très bien passé à l’époque et ça se passera bien aussi pour le nouveau projet. Penly et Petit-Caux seront moins affectés que les grandes villes”.

(E15, 75 ans, retraité·e, ancien·ne élu·e)

Concernant l'arrivée de ces travailleur·euse·s étranger·ère·s et au vu de l'expérience à Flamanville, un·e habitant·e du territoire s'interroge sur les conditions de travail des travailleur·euse·s qui arriveraient : *"Quels travailleurs vont être exploités ?"* (E5, 81 ans, retraité·e, membre d'une association antinucléaire). Un·e commerçant·e espère quant à elle que les futur·e·s travailleur·euse·s auront reçu une formation adéquate pour leur emploi dans la centrale nucléaire, considérant que la sécurité des habitant·e·s du territoire en dépend:

"Donc j'espère que ce sont des gens qu'on va bien former, qui vont être bien rémunérés parce que quand même c'est important et puis qui vont garantir notre sécurité."

(E26, 53 ans, habitant·e, commerçant·e, chef·fe d'entreprise)

Une autre personne s'exprimant en tant qu' élu·e du territoire, confiante dans la mise en place du projet et dans sa gestion par l'entreprise EDF, rappelle que selon l'entreprise *"50% de personnel local"* serait embauché, mais qu'il faudra tout de même accueillir *"plus de quatre-mille personnes sur le territoire"* (E25, 54 ans, NC, élu·e).

Une partie des personnes enquêtées (MT) ont aussi exprimé leur intérêt et considération pour la création d'emplois, quels qu'ils soient. Le projet de construction de nouveaux EPR2 semble alors être source d'opportunités majeures, et non négligeables pour des personnes en recherche d'emploi, sans activité professionnelle ou encore en reconversion. Sur la réalisation de vingt-six micro-trottoirs portant sur l'emploi et la formation, dont quatorze ont été réalisés auprès de personnes en recherche d'emploi, la moitié des répondant·e·s seraient éventuellement intéressé·e·s pour travailler à la centrale si l'occasion se présentait. Ainsi, une personne en arrêt de travail, estime :

"qu'il faut essayer de tout [...] Si on me propose quelque chose demain ou après-demain, j'y vais quoi!" (MTEF2, 58 ans, sans activité professionnelle, habitant·e).

La majorité des personnes (MTEF) espèrent une augmentation de l'offre d'emploi.

Dépendance au nucléaire

Nous relevons également une conscience de la part des habitant·e·s sur le territoire d'une dépendance économique à la filière industrielle nucléaire sur le territoire. A cet égard, un·e membre d'une association antinucléaire affirme :

“Pour un territoire, c'est grave de se mettre dans les mains d'une seule industrie. On voit, dans le passé, il y a des industries comme ça qui ont monopolisé un territoire et, une fois que c'est terminé, le territoire est complètement stérilisé.”

(E2, 71 ans, retraité·e, membre d'une association antinucléaire)

On note de l'inquiétude dans ce témoignage par rapport au futur du territoire qui semble voué à la pauvreté dans une optique post-nucléaire. L'installation de nouveaux EPR2 incarne pour beaucoup une promesse de développement d'un pôle économique autour de Penly, argument qui augmente l'acceptabilité du projet sur un territoire où le chômage est supérieure à la moyenne départementale de 8% (INSEE, 2023) (9,6% de chômage des 15-64 ans pour l'intercommunalité-Métropole de CC Terroir de Caux et 11,2% pour celle des Falaises du Talou, INSEE, 2023). Néanmoins, les personnes percevant l'intérêt économique du projet ne sont pas pour autant convaincues de son opportunité pour le territoire. En effet, les 12,3% de personnes interrogées lors de notre premier déplacement sur le territoire (QE) se disant totalement opposé·e·s au projet de construction des nouveaux EPR, reconnaissent tout de même à 48% que le projet serait bénéfique pour l'économie du territoire. Comme l'exprime qualitativement cet·te habitant·e :

“Je ne le vis pas mal, je sais bien que c'est quelque chose qui fait vivre le territoire économiquement, ça c'est clair, c'est évident, il y a des avantages sociaux. [...] Après, sur le fond je ne suis pas d'accord.”

(E16, 45 ans, habitant·e, commerçant·e et chef·fe d'entreprise).

Fiscalité et répartition

Comme mentionné précédemment, la majeure partie des personnes interrogées perçoit les retombées positives que le territoire retirerait du projet au niveau économique. Toutefois, une partie des personnes en faveur du projet n'est pas convaincue de son bien-fondé pour le

territoire. Des craintes ou espoirs sont toutefois formulés sur les enjeux de répartition des bénéfices économiques et de la fiscalité sur le territoire:

“Pour l’instant, la fiscalité revient uniquement à Petit Caux qui est la commune d’accueil mais ça ne va pas pouvoir rester comme ça. Nous, on ne pourra pas investir sur le territoire si derrière la fiscalité n’est pas redistribuée autrement.”

(E25, 54 ans, NC, élu·e)

Un·e commerçant·e se questionne sur l’installation des nouveaux·elles arrivant·e·s et sur les effets de leur mode de vie et de consommation sur le territoire:

“Parce que là les nouveaux habitants ils vont les mettre un petit peu autour de Penly.. Est-ce que ce sera pas un entre soi de ce côté-là ? Ils restent là-bas et ils vont aller dépenser où ? Parce que l’économie faut que ça roule, que ça circule. Est-ce que ce sera plutôt pour Dieppe ? Est-ce que ce sera plutôt pour ici ?”

(E26, 53 ans, habitant·e, chef·fe d’entreprise)

L’atelier de concertation mené sur le territoire (A0) a mis en évidence l’espoir ou du moins un certain optimisme quant aux effets qu’il pourrait y avoir sur les services au vu de l’arrivée de dix mille personnes et des décisions prises par les élu·e·s du territoire. Un·e habitant·e souligne que *“Si on se pose les questions, nous, les villes elles se les posent aussi”* (AO, retraité·e, membre d’un centre social du territoire).

2. L'Aménagement territorial vu par les habitant·e·s

Les personnes interrogées *via* les questionnaires et entretiens ont conditionné à plusieurs reprises leur perception positive des retombées du projet de construction au fait que les politiques “*fassent ce qu'il faut*” (E16, 45 ans, habitant·e, artisan·e/commerçant·e/chef·fe d'entreprise) pour prendre en charge l'arrivée massive de nouveaux·elles habitant·e·s. C'est ce qui a été évoqué et sous-entendu dans de nombreux entretiens qui seront cités dans les paragraphes suivants.

Définitions et contextualisation

Les enjeux de l'aménagement du territoire aujourd'hui

Les décisions d'aménagement ont des conséquences directes sur le territoire : il s'agit de déterminer la forme du paysage, concilier les besoins d'aménagements et l'impératif de préservation de l'environnement, favoriser l'implantation d'entreprises ou encore appuyer le développement de politiques sociales. En général, on regroupe tous ces enjeux sous le terme d'*attractivité territoriale*.

En consultant les documents d'urbanisme du territoire (le Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT - du Pays dieppois Terroir de Caux et son application communale dans les Plans Locaux d'urbanisme et Cartes Communales du territoire), on perçoit une volonté de repenser les aires d'action politiques en dépassant les limites administratives des municipalités.

Ces actions locales vont devoir s'associer à des décisions nationales, ce qui est notamment le cas pour la limitation de l'artificialisation des sols avec l'objectif “Zéro Artificialisation Nette” (ZAN). En effet, elles s'inscrivent dans un contexte réglementaire national qui est la loi ZAN. On constate des enjeux importants en matière d'artificialisation dans notre étude à travers l'arrivée massive de population, engendrant une forte construction d'infrastructures diverses, ou des constructions sur de nouveaux terrains pour la centrale. Ces enjeux doivent coïncider avec ce que la loi ZAN prévoit.

Un outil déterminant: la loi “zéro artificialisation nette”

La loi du 22 août 2021 sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi “Climat et Résilience”, vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. Plusieurs mesures en matière de logement

et d'artificialisation des sols y sont prises : la division par deux du rythme de la bétonisation d'ici 2030, l'interdiction de construire de nouveaux centres commerciaux entraînant une artificialisation des sols et la couverture de 30% du territoire par des aires protégées. La loi "Climat et Résilience" comprend ainsi une définition juridique de l'artificialisation, un objectif national de réduction de cette dégradation et propose de nouveaux moyens d'actions. Elle inscrit en outre la lutte contre l'artificialisation des sols dans les grands objectifs de l'urbanisme et des documents de planification. L'artificialisation se définit comme la transformation d'un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...).

La lutte contre l'artificialisation des sols est donc un enjeu prioritaire en France, et est fondée sur l'observation, la planification et l'encadrement de l'artificialisation des sols ainsi que l'accompagnement des territoires vers des modèles d'aménagement sobres en foncier. La loi Climat et Résilience prévoit que les documents de planification régionale, et notamment le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), intègrent une trajectoire vers l'objectif ZAN avec un objectif de réduction du rythme d'artificialisation par tranches de dix ans. Pour la première période, l'objectif est de ne pas dépasser la moitié de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à celle observée lors de la décennie précédente³. En d'autres termes, l'objet mesuré dans les prochaines années sera la consommation d'espaces.

Dans les prochaines décennies, l'ensemble des communautés de communes du territoire devra donc se confronter aux enjeux d'artificialisation et aux quotas qui en découlent. Dans le cadre du projet d'EDF, l'arrivée de futures populations nécessitera de nouvelles constructions (logements, routes, infrastructures...), qui se feront probablement en partie sur des terrains aujourd'hui agricoles. L'enjeu sera de faire coïncider la nécessaire proportion des travaux indirects du projet avec les quotas auxquels sont soumises les collectivités.

Acteur·ice·s de la thématique

Plusieurs acteur·ice·s influencent les politiques d'aménagement. Les habitant·e·s du territoire, avec leurs besoins et aspirations sont les premier·e·s concerné·e·s par des décisions prises par les élu·es du territoire (échelle municipale, communauté d'agglomération, ou échelle

³ La loi Climat et résilience définit la consommation de ces espaces comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

départementale). Ces dernier·e·s travaillent en collaboration étroite avec les agent·e·s en charge des questions de développement territorial et de la gestion foncière au sein des collectivités territoriales. Par ailleurs, si l'on se projette en 2040, la démarche ZAN aura contraint les promoteurs privés à repenser leurs projets de développement et à les adapter aux demandes et attentes des acteurs publics ainsi qu'aux contraintes d'un territoire à artificialisation limitée. Enfin, l'État est également un acteur concerné : relayé par la préfecture, il décide du caractère national ou non des terres artificialisées à retirer du quota local.

Lorsque nous avons interrogé les personnes sur leur vision du territoire à l'horizon 2040, elles ont évoqué des points d'attention à prendre en compte dans les prochaines décisions d'aménagement.

Quel paysage pour 2040 ?

Nous avons d'abord observé un fort attachement à l'identité paysagère du territoire, tant au niveau de la trame urbaine que du cadre naturel. C'est ce qu'exprime un·e étudiant·e, en affirmant qu'il fait bon vivre dans sa commune qu'iel qualifie de tranquille, avec un patrimoine agréable et des lieux de rencontre (MTC9, 23 ans, habitant·e, étudiant·e). Nous retrouvons cet attachement à la tranquillité lors d'un échange avec un·e habitant·e nostalgique:

“C'était, car en ce moment c'est pas trop, un petit village”

(E12, 72 ans, habitant·e retraité·e)

Certaines personnes interrogées préfèrent cependant certains aspects du territoire à d'autres, comme nous l'apprenons lors d'un micro-trottoir sur le cadre de vie:

“J'aime pas forcément le village, j'aime pas le... comment dire... les murs... enfin... le...je ne trouve plus le mot... vous avez compris ce que je veux dire ? [...] Après, j'aime bien la campagne. Je préfère la campagne, mais vraiment la campagne quoi.”

(MTC14, 37 ans, habitant·e, autoentrepreneur·se)

L'attachement aux espaces verts et de promenade se confirme quand un·e habitant·e se dit satisfait·e de la proximité d'un parc où iel se rend avec ses enfants (MTE6, habitant·e, 27 ans, sans-emploi). À l'horizon 2040, plusieurs habitant·e·s aimeraient en trouver plus sur le territoire bien qu'il existe des désaccords quant à la forme de ces espaces végétalisés : deux

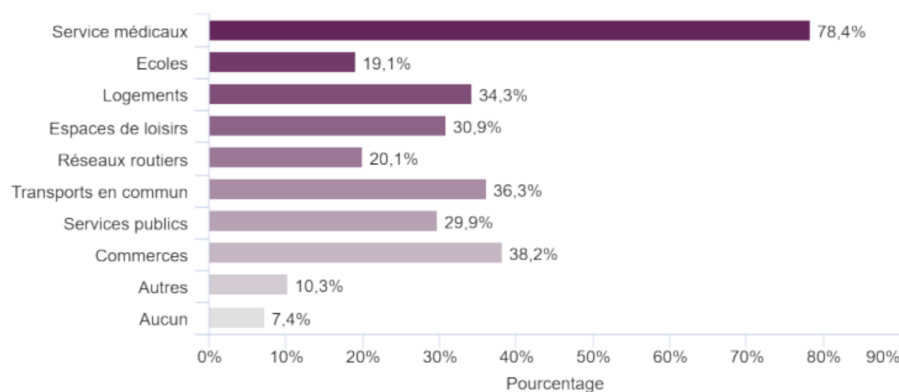
habitant·e·s interrogé·e·s lors d'un micro-trottoir sur l'environnement ne souhaitent pas le même type d'espaces verts. L'un·e aimerait des espaces non-artificialisés, non-entretenus en tant qu'espaces verts puisqu'iel est attaché·e à un aspect naturel et sauvage; tandis que l'autre préfère un entretien régulier, trouvant cela plus agréable (MTE4, 19 et 20 ans, habitant·e·s, étudiant·e·s).

Quels transports pour 2040 ?

Les habitant·e·s ont également mis l'accent sur l'état des infrastructures de transports, notamment lorsque nous leur avons demandé de quoi iels avaient besoin dans leur communes (plusieurs choix étaient possibles) dans notre questionnaire exploratoire (voir diagramme ci-dessous). Au total, 36,3% des personnes interrogées ont mentionné les transports en commun, et 20,1% les infrastructures routières (QE).

Nous leur avons ensuite demandé quels effets aurait l'arrivée de nouvelles personnes pour la construction des EPR2 sur ces domaines (plusieurs choix étaient possibles). En ce qui concerne les transports en commun, la moitié des personnes ayant exprimé ce besoin projetaient une amélioration de l'offre, tandis que la deuxième était divisée entre des effets négatifs (25,7%) ou « pas de changement » (20,3%). Pour les infrastructures routières, 43,6% des personnes ayant formulé ce besoin estiment les conséquences de l'arrivée de 10 000 personnes négatives, tandis que 33,3% des personnes la projetaient positive.

Q9 - Parmi la liste suivante, de quoi avez-vous besoin dans votre commune (plusieurs réponses possibles)



“Parmi la liste suivante, de quoi avez-vous besoin dans votre commune ?”
QE (novembre 2022); n = 204

Nous avons aussi interrogé les personnes au sujet de leurs besoins en transports lors des micro-trottoirs. Un·e habitant·e a exprimé sa satisfaction quant aux efforts des municipalités dans le développement des voies de déplacements doux (MTE3, 23 ans, étudiant·e), tandis qu'un·e autre déplorait un manque d'ambitions à ce sujet, ce qui entrave selon iel la diminution de l'utilisation de l'automobile (MTE3, 59 ans, ouvrier·e). Lors de l'atelier mené au centre social Oxygène, les participant·e·s déplorent l'absence de transports le soir à Neuville-lès-Dieppe, ce qui empêche les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite de sortir après vingt heures. En 2040, les personnes espèrent donc un territoire disposant de navettes nocturnes permettant aux personnes d'assister à des événements culturels et de faciliter les déplacements des habitant·e·s aux horaires décalés (AO). Les participant·e·s souhaitent également un territoire permettant aux habitant·e·s des petites communes de se déplacer facilement sur le territoire et aux grandes villes de la région d'être desservies par des lignes directes (train direct pour Paris-Dieppe par exemple). Pour iels, la perspective de l'arrivée de dix-mille personnes implique un nécessaire développement des transports en communs sur le territoire (bus et trains). De fait, il ne leur semble pas soutenable que toutes ces personnes prennent chacune leur voiture pour se déplacer (AO).

Nous avons retrouvé les constats des habitant·e·s dans le diagnostic préalable à l'élaboration du SCoT⁴, qui met en avant la nécessité de développer les alternatives à l'automobile individuelle, que ce soit en développant l'accès à des services de proximité, ou en accroissant l'offre en transports en commun et les infrastructures réservées aux déplacements doux.

Quels logements pour 2040 ?

Lors d'un de nos entretiens, un·e habitant·e s'interroge:

“Je sais pas où ils logeront tous ces gens là, va peut-être falloir qu'ils [les collectivités] se bougent un peu !”

(E12, 72 ans, habitant·e, retraité·e)

Les orientations des politiques de logements sont donc déterminantes dans l'évolution de la forme du paysage, et les personnes interrogées nous ont fourni plusieurs constats à ce

⁴ Pays Dieppois - Terroir de Caux (2021). *SCoT du Pays Dieppois terroir de Caux: document d'orientations et d'objectifs*.

sujet. Nous pouvons notamment mettre en avant le manque de logements disponibles sur le territoire: selon notre questionnaire exploratoire (QE), 34,3% des personnes interrogées souhaitent davantage de logements dans leur commune. Par ailleurs, lors de l'atelier au centre Oxygène (AO), la remarque de la difficulté actuelle à accéder à la propriété d'une maison individuelle est fréquente. On peut penser que cette carence est liée à des décisions politiques et aux orientations des promoteurs immobiliers en termes d'aménagement résidentiel, comme nous le décrit un·e habitant·e :

“ [...] de toute façon on est en train de beaucoup plus construire des immeubles que des maisons.”

(E10, 26 ans, ouvrier·e)

La question de la forme des nouveaux logements se pose donc, et l'atelier au centre Oxygène (AO) confirme le constat d'une augmentation de la construction d'immeubles. Les participant·e·s décrivent le quartier du centre majoritairement constitué de “tours carrées” (AO), et anticipent un développement similaire, mais avec des immeubles davantage “en longueur” (AO).

Pour 2040, les participant·e·s se demandent également où seront construits les nouveaux logements. D'ailleurs, bien qu'ils anticipent une construction d'immeubles, ils préféreraient que les nouveaux logements soient des pavillons, mais s'inquiètent de la disponibilité de terrains permettant leur construction (AO). Ils évoquent notamment la possible concurrence avec d'autres usages du sol, principalement agricoles (AO).

La question du logement n'est toutefois pas limitée à des enjeux de consommation foncière mais concerne également l'évolution du marché de l'immobilier. C'est ce que nous constatons pendant l'atelier au centre Oxygène lorsque les participant·e·s se demandent si les loyers resteront “raisonnables” et quelle proportion de logements sociaux sera disponible. Ces personnes ont par ailleurs exprimé le souhait d'intégrer les nouveaux ménages à la population locale en proposant une répartition équilibrée des habitations supplémentaires entre les différentes communes du territoire. Dans cette optique, les participant·e·s souhaitent que la politique du logement à venir soit une décision démocratique, issue d'un dialogue entre les habitant·e·s et les élu·e·s.

Les habitant·e·s mettent donc en avant la nécessité d'une politique du logement active, afin de d'adapter l'offre résidentielle à l'arrivée (durable ou non) de travailleur·euse·s dont une partie se déplacera avec le reste de leur ménage. Les habitant·e·s interrogé·e·s envisagent la construction de nouveaux logements, qui selon leurs constats actuels, se fera sous la forme d'immeubles. Iels insistent également sur la nécessité de maîtriser les prix du marché immobilier et de limiter l'urbanisation du territoire.

Quelle occupation des sols pour 2040 ?

La question de l'artificialisation des sols et du prix du foncier a été évoquée par certain·e·s enquêté·e·s. Elle a souvent été reliée à l'activité agricole du territoire à l'horizon 2040, notamment lors de la réflexion sur le potentiel accueil de personnes lié à la construction des EPR:

“Il y a aura un risque d'inflation sur le foncier et de pression sur les agriculteurs pour vendre des terres qui vont ensuite être artificialisées”

(E20, 60 ans, habitant.e, Agriculteur.ice exploitant.e)

“Pour les agriculteurs, il y a la possibilité de vendre les pâtures pour construire des lotissements [...] des possibilités de revenus supplémentaires mais en même temps une pression [...] il y a des contraintes pour pouvoir demain accueillir plus de familles, [...]” (E21, 40 ans, habitant.e, agriculteur.rice)

Certaines personnes sont également inquiètes de l'absence de réflexions profondes dans le processus d'aménagement du territoire en rapportant ce qui a déjà été fait par le passé. La question de la durabilité est posée et constitue un point de vigilance, comme l'illustre la citation suivante:

“Ça va faire comme dans les années 1960 où on a construit des trucs à toute vitesse puis on voit que 50 ans après on les détruit car ça a été bâclé. Est-ce qu'on construit durable en se disant qu'ils vont rester ou alors il faut qu'on se dise qu'une partie de ce qu'on construit puisse être transposé ailleurs ?”

(E4, 50 ans, habitant.e, employé.e)

Un·e autre enquêté·e va même plus loin en critiquant la logique d'aménagement, l'étalement urbain et l'absence de préservation de l'identité normande de Seine-Maritime.

“ C’est clair qu’il ne faut pas des aménagements où on bétonne. [...] [S]i c’est pour bétonner la nature non. D’ailleurs ça se fait beaucoup. Là on voit quand même qu’au niveau de l’aménagement c’est une catastrophe, ils étendent vraiment tous les villages, il vaut mieux rénover l’ancien ! On a de magnifiques maisons anciennes, c’est ça qu’il faut rénover, mettre en valeur. Ça c’est quand même désastreux. La politique d’urbanisme en Seine Maritime, elle est désastreuse, et je le vois par rapport à la Somme. La Somme, ça n’a aucun rapport ! Ils n’ont quasiment aucune autorisation de mise en construction, alors qu’ici ça construit à tout va quoi ! Ils ne gardent même pas la respiration entre les villages, ça va commencer à être compliqué là entre le Tréport et Floques...”

(E16, 45 ans, habitant.e, chef.fe d’entreprise)

Ce point d’attention coïncide avec les objectifs de la démarche ZAN. Nos recherches nous ont d’abord conduit·e·s à étudier l’état de la consommation d’espace agricoles et forestiers sur le territoire, afin de savoir s’il existe déjà une dynamique de réduction et de sobriété. Cela nous a également amené à recenser la part de fonciers agricoles qu’il sera possible d’artificialiser sur la période 2021-2031 en étant en accord avec l’objectif ZAN.

Voici la liste des sept Établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) les plus présents sur le territoire de 30km autour de la centrale:

- La Communauté d’Agglomération de la Région Dieppoise, avec 45 909 habitant·e·s en 2019;
- la Communauté de Communes (CC) du Terroir de Caux, qui comptait 37 872 habitant·e·s en 2019;
- la CC des Villes Soeurs, habitée par 36 512 personnes en 2019;
- la CC de Bray-Eawy, avec 25 106 habitant·e·s en 2019;
- la CC des Falaises du Talou, qui en comptait 23 627;
- la CC de Londinières, avec 5 220 habitant·e·s en 2019;
- et la CC Interrégionale Aumale qui hébergeait 21 417 habitant·e·s en 2019

Au total, l'ensemble de ces intercommunalités représentait 195 663 habitant·e·s en 2019. On constate donc qu'une grande diversité de communautés de communes vont devoir absorber le poids des aménagements et de la consommation foncière liée au projet.

Les sept EPCI listés ont consommé 1 233 ha de terres agricoles ou forestières sur la période 2011-2021 (Portail de l'Artificialisation, consulté en janvier 2023), avec plus ou moins de consommation selon les EPCI. Sachant que la démarche ZAN impose une division par deux de la consommation foncière pour la période 2021-2031, le territoire devra respecter un plafond d'artificialisation de 616,5 ha.

Si l'on détaille, on remarque que la CC Falaises du Talou (dans laquelle se situe la centrale de Penly) est à 141 ha artificialisés sur la dernière période, ce qui n'autorise plus que 70,5 ha de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) de 2021 à 2031. Cela limite à une consommation annuelle d'environ sept hectares. Dans cette optique, le SCoT impose à Penly une densité brute minimum de vingt-et-un logements par hectare si la collectivité entreprend de construire en dehors de sa partie déjà urbanisée⁵. De son côté, la CA de la Région Dieppoise n'a consommé que 154 ha sur la période 2011-2021, et malgré sa taille importante, l'on constate une diminution de la consommation foncière depuis 2015 en passant de 20 ha à 11 ha en 2021 pour une moyenne de 12,85 ha par an sur la période 2015-2021 (Portail de l'Artificialisation, consulté en janvier 2023). Il est donc important d'avoir un dialogue entre les différentes collectivités locales, pour réfléchir de manière volontaire et planifiée le possible accueil de nouvelles populations en accord avec les objectifs de réduction de l'artificialisation des sols.

L'aménagement du territoire et la localisation des logements potentiels destinés au projet EPR est donc une thématique qui suscite de nombreuses réactions. L'enquêté·e cité·e ci dessous montre que la création de nouveaux logements préoccupe beaucoup les habitant·e·s pour plusieurs raisons telles que la dynamisation des centres-villes et la réduction de l'étalement urbain, la répartition sur l'ensemble du territoire ou encore la circulation de l'économie locale dans l'ensemble du territoire.

"[...] si on bétonne tout, l'eau elle ne pénètre pas dans la terre et on va encore avoir tout ce ruissellement, [...] il y a des endroits où il y a du patrimoine, enfin de l'habitation à rénover, il

⁵ Communauté de communes des Falaises du Talou (2022). *Révision de la carte communale de Penly*. https://www.falaisesdutalou.fr/images/falaises/CR- _R%C3%A9union_publique- _30.06.2022.pdf

faut s'occuper de celles-là. Il n'y a pas 10 000 habitations, je ne dis pas ça. Mais, déjà, je pense que ce serait bien qu'ils s'occupent de celles-là et que les gens habitent vraiment dans la ville.

Parce que là ils vont les mettre un petit peu autour de Penly [...] Est-ce que ce sera pas un entre soi de ce côté-là ? Ils restent là-bas et ils vont aller dépenser où ? Parce que l'économie faut que ça roule, que ça circule. Est-ce que ce sera plutôt pour Dieppe ? Est-ce que ce sera plutôt pour ici ?”

(E26, 53 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise)

L'importance de la circulation et la dynamisation de l'économie locale est évoquée par d'autres personnes interrogées:

“Pour l'instant, la fiscalité revient uniquement à Petit Caux qui est la commune d'accueil mais ça ne va pas pouvoir rester comme ça. Nous, on ne pourra pas investir sur le territoire si derrière la fiscalité n'est pas redistribuée autrement.”

(E25, 54 ans, élu.e, NC)

L'implication de l'ensemble des communes dans le projet de territoire induit par l'arrivée de nouvelles personnes semble être en partie conditionnée par une plus importante redistribution de la fiscalité et des moyens financiers. Le développement local en serait contraint. Il le serait de même manière s'il n'y a pas de réflexions globales sur la façon de consommer les terres agricoles nécessaires aux logements et aux futures nouvelles infrastructures de toute sorte. C'est ce qui préoccupe ici l'élu·e, qui met bien en perspective la prise de décision et la possibilité de développement local:

“Il va falloir que des décisions soient prises au niveau du gouvernement et de la région pour que ces terres qui seront consommées dans le cadre du projet ne soient pas déduites de nos terrains dont on a besoin pour continuer à faire vivre notre territoire. Sinon, on ne va pas pouvoir avancer.”

(E25, 54 ans, élu.e, NC)

Quelle anticipation des enjeux fonciers par EDF ?

Les préoccupations des locaux·ales se justifient par une incertitude quant à l'impact foncier du projet d'EDF sur le futur territoire. Nous les retrouvons dans le dossier de maître d'ouvrage d'EDF lorsqu'il est question de la consommation de NAF liée au projet.

Le CNDP de Penly s'étend aujourd'hui sur 230 hectares, et selon la maîtrise d'ouvrage, son extension nécessiterait 183 hectares supplémentaires. Selon les prévisions d'EDF, les nouveaux aménagements se feraient principalement sur des hectares déjà en stock. Une incertitude subsiste quant à leur impact sur la consommation de NAF, puisque le dossier du maître d'ouvrage ne précise pas s'ils sont déjà artificialisés ou non. Nous savons cependant qu'un des enjeux est de prolonger la plateforme en mer et d'ouvrir la falaise davantage (EDF, 2022). L'entreprise assume tout de même une inévitable consommation de ressources foncières supplémentaires :

“[...]ces optimisations ne suffiront pas aux besoins fonciers nécessaires : l'acquisition de 48 hectares sera nécessaire.”

(EDF, 2022, p.175)

Ainsi, toujours selon le dossier du maître d'ouvrage, EDF prépare l'acquisition des quarante-huit hectares supplémentaires depuis 2018. Ces terrains accueillent aujourd'hui une activité agricole, et l'entreprise affirme suivre une approche concertée et réfléchie de leur utilisation :

“[une négociation] en lien avec les acteurs du monde agricole, afin de s'assurer d'une bonne prise en compte des enjeux agricoles locaux et d'une compensation appropriée. Une partie de cette extension prise sur les terrains agricoles ne le serait que de façon temporaire, pour les besoins du chantier. Le retour éventuel de ces surfaces à la nature, voire à l'agriculture, est à l'étude.”

(EDF, 2022, p.175)

Comme expliqué plus haut lorsque nous mentionnons les besoins en logements sur le territoire, l'enjeu de l'artificialisation ne concerne pas que le site de production, mais également les infrastructures d'accueil des nouveaux·elles habitant·e·s. Le dossier du maître d'ouvrage rappelle à ce sujet que certain·e·s travailleur·euse·s ne viendront qu'en déplacement, ou ne

s'installeront que temporairement sur le territoire. L'ambition de la maîtrise d'ouvrage est d'accorder le besoin de logements temporaires à l'enjeu de préservation des terres :

“ En parallèle, la construction de structures temporaires pour les besoins du chantier apparaît nécessaire (structures modulaires collectives, bungalows de camping, logements individuels ou partagés...). Dans ce cadre, une réflexion sur l'utilisation « après-chantier » est à identifier en amont : reconversion pour d'autres usages (résidence de tourisme, apart-hôtel, logement étudiant, logements privés ou sociaux...) ou démontage pour réutilisation sur un autre emplacement, un autre usage ou un autre chantier.”

(EDF, 2022, p.176)

Malgré les incertitudes, le projet présente une stratégie de gestion des ressources foncières, pilotée par des commissions spécifiques aux questions foncières et d'urbanisme :

“Créé en anticipation de la mise en œuvre de la procédure Grand Chantier et afin de se préparer à accueillir le chantier EPR2 et son exploitation à moyen terme, ce plan d'action est structuré en sept commissions dédiées chacune à une thématique : – la commission foncier / urbanisme qui traite des aspects en lien avec l'optimisation des demandes de foncier et l'adaptation de l'urbanisme pour les besoins des collectivités et des industriels ; Pilotée par la communauté de communes Falaises du Talou”

(EDF, 2022, p.183)

Cependant, si EDF expose explicitement sa prise en compte des enjeux de la loi ZAN par l'extension du CNDP, ses études ne fournissent pas de chiffres précis quant à la consommation indirecte d'espaces du territoire. Nous n'avons pas d'informations quant à l'impact réel de l'ajout des deux EPR2, que ce soit en termes de logements (temporaires ou durables), activités économiques et de services, ou infrastructures. Lorsque nous les avons rencontré·e·s, les habitant·e·s nous ont donné une vision conditionnelle du territoire à l'horizon 2040. Pour elles et eux, il s'agit de garantir des logements pour tou·te·s (que ce soit pour les habitant·e·s actuel·le·s ou futur·e·s) et un accès facile aux services (notamment en repensant leur desserte en transports doux et en commun). Nous rapportons également un souhait de maintien de l'identité paysagère locale, qui se ferait notamment par une limite de l'urbanisation et une préservation des espaces agricoles, verts et naturels. En ce qui concerne les moyens de satisfaire ces aspirations, les personnes interrogées ont souligné le rôle pivot des collectivités

locales, de par leurs compétences en matière d'aménagement. Ainsi, pour les habitant·e·s, le territoire souhaité de 2040 serait favorisé par une écoute et un fort volontarisme des politiques locales.

3. Environnement: changements climatiques, effets des activités humaines et biodiversité

État des lieux

Définitions et contextualisation

Nous souhaitons ici dresser un état des lieux environnemental. Nous entendons par environnement, *“l’ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins”* (LAROUSSE, 2022). Nous avons découvert au travers de notre étude un sentiment d’attachement fort au territoire, propre aux habitant·e·s de Petit-Caux et de ses environs. En effet, ce territoire offre un environnement et un cadre de vie plaisant : présence de la mer, de la forêt, de la campagne et de verdure à proximité directe. C’est pourquoi nous avons souhaité approfondir et comprendre ce sentiment au travers d’une rétrospective ainsi que d’une analyse prospective de l’environnement. Cette variable s’inscrit au cœur de divers phénomènes plus structuraux qui l’influencent. Nous prenons donc en compte les effets des activités humaines sur l’environnement, l’influence du changement climatique et faisons le point sur l’état de la biodiversité et les politiques publiques mises en place.

Tout d’abord, les effets des activités humaines sur l’environnement sont multiples (économiques, industrielles, agricoles, d’aménagement territorial, etc.). Elles se manifestent notamment par la pollution (sols, nappes phréatiques, air, etc.), les changements paysagers (urbanisation, artificialisation des sols, destruction de la falaise, bétonisation, etc.), les déchets (rejets radioactifs, déchets nucléaires si on se concentre sur la centrale de Penly, etc.). Les changements climatiques s’inscrivent également comme conséquence directe des activités humaines. Ils sont définis selon l’INSEE comme des variations du climat dues à des facteurs naturels ou humains. Plus particulièrement, ce sont les gaz à effet de serre (GES) qui influencent le climat et qui ont un rôle essentiel dans son dérèglement. Depuis le XIX^{ème} siècle, les humain·e·s, par leurs activités, ont provoqué une augmentation considérable de la quantité de GES présente dans l’atmosphère. En conséquence, l’équilibre climatique naturel est modifié et le climat se réajuste par un réchauffement de la surface terrestre. Depuis les années 1970 et la publication du rapport Meadows (MEADOWS et al., 1972), les scientifiques alertent sur ce réchauffement et sur ses conséquences qui sont déjà visibles. Par exemple, nous pouvons citer

les travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) qui, depuis 1988, évalue l'état des connaissances sur l'évolution du climat mondial, ses impacts et les moyens de les atténuer et de s'y adapter. La biodiversité subit de manière directe les activités humaines ainsi que le changement climatique. Elle correspond à l'ensemble des variétés et variabilités de tous les organismes vivants sur un espace défini. Ainsi, étudier la biodiversité sur le territoire de Petit Caux, c'est analyser un écosystème particulier, c'est-à-dire l'ensemble des êtres vivants en interaction avec leur milieu, propre à cet espace. C'est également prendre en compte les politiques de protection de l'environnement en vigueur sur le territoire et s'intéresser aux défis d'urbanisation ou d'artificialisation des sols.

Acteur·ice·s de la thématique

On observe une pluralité d'acteur·rice·s concerné·e·s par l'environnement du système étudié. Premièrement, il y a les pouvoirs publics (les communes, communautés de communes, notamment des Falaises du Talou et des Trois Villes Soeurs, la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime, le département de Seine-Maritime, la région Normandie, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Normandie, l'Etat Français et l'Union Européenne) qui exercent une double influence ambivalente sur l'environnement : exploitation et protection. Ils jouent un rôle majeur dans l'aménagement du territoire. En parallèle gravite une diversité d'acteurs économiques (Centre régional de la propriété forestière, Chambres d'agriculture régionales et départementales, Agence de l'eau) qui exploitent les ressources naturelles présentes sur le territoire. En outre, les agriculteur·rice·s et pêcheur·euse·s dont les activités dépendent fortement de l'environnement notamment de la faune locale sont des acteur·rice·s majeurs qui influencent cette dernière. Toutes les entreprises (EDF, RTE, entreprises sous-traitantes, entreprises du BTP, etc.) participant à la construction, à l'exploitation et à l'extension de la centrale nucléaire de Penly, produisent elles aussi des effets sur l'environnement du territoire. Nous pouvons citer un certain nombre d'acteurs de la recherche (GIEC Normand, IFREMER) qui par la réalisation d'études et de rapports, aident à la prise de décisions environnementales. De surcroît, de nombreuses organisations militent et encouragent la protection et la conservation des écosystèmes normands tels que le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire d'Espace Naturel et les différentes associations de protection de l'environnement (Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, Affo-Nature, Centres permanents d'initiatives pour l'environnement, Groupe

ornithologique et mammalogique normand, etc.). Enfin, les habitant·e·s du territoire sont partie intégrante de l'environnement. Iels dépendent elle·ux aussi de ce dernier qui fait partie de leur quotidien et par conséquent l'influencent.

Pour cette analyse, les principaux indicateurs à prendre en compte sont multiples. Les enjeux de la variable environnementale qui en résultent sont complexes. Les indicateurs relevés permettent de rendre compte principalement des changements majeurs de l'environnement en fonction des effets des activités humaines et de l'évolution de la biodiversité, sur le territoire de la centrale de Penly et dans un rayon de 30 kilomètres aux alentours. Tout d'abord, relatifs aux effets des activités humaines, on recense cinq principaux indicateurs :

- Les changements paysagers (urbanisation, artificialisation, etc.)
- L'enjeux de protection des espaces naturels
- La production et le transport de déchets radioactifs
- La pollution des sols, de l'eau et de l'air
- Le prélèvement et les rejets d'eau à plus haute température

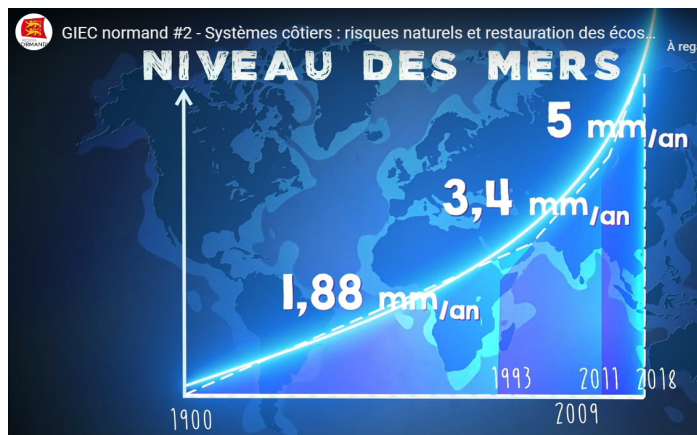
En ce qui concerne les changements climatiques, nous avons relevé six donnés :

- Hausse de la température de l'eau et de l'air
- Montée des eaux et érosion du littoral
- Augmentation de la concentration des gaz à effet de serre
- Augmentation des phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations...)
- Propagation d'algues
- Extinction progressive de la biodiversité

Un territoire impacté par le changement climatique

Le réchauffement climatique a des effets directs et concrets sur Petit-Caux et ses environs. En effet, il modifie les écosystèmes notamment par l'augmentation des températures sur le long terme. Il impactera le territoire quelque soit le scénario établi. Une étude prospective (METEO FRANCE & al, 2014) présente les tendances d'évolution du climat pour le siècle à venir, par rapport à une période moyenne de référence 1976-2005. Ses résultats sont sans appel, sur la période 2021-2050 en France métropolitaine, ces dernières mettent en exergue une hausse des températures moyennes, comprise entre 0,6 °C et 1,3 °C, toutes saisons

confondues, par rapport à la moyenne de référence calculée sur la période 1976-2005. Sur tout le territoire français on constate une inexorable hausse des températures. En effet, sur la période 2021-2050 en France métropolitaine, les tendances mettent en exergue une hausse comprise entre 0,6 °C et 1,3 °C, toutes saisons confondues, par rapport à la moyenne de référence calculée sur la période 1976-2005. En Normandie, il est également prévu une augmentation de la fréquence des jours de chaleurs, plus de 25°C au plus chaud de la journée, trente jours de canicule par an à l'horizon 2100. Le littoral sera toutefois moins touché, profitant de son climat océanique. Néanmoins, il est confronté à l'érosion des falaises et le recul du trait de côte. Cette érosion inexorable est visible à Petit-Caux, en raison d'un déséquilibre entre le stock de sédiments et les mouvements marins tels que la houle, les marées ou encore le niveau marin. À l'échelle des deux dernières décennies, près des deux tiers du littoral normand furent concernés par l'érosion et les falaises normandes crayeuses ont reculé en moyenne de 20 à 25 cm par an selon le GIEC normand. De plus, avec ses falaises de craie, plus friables, la Côte d'Albâtre en Seine-Maritime est la plus touchée, de 30 à 40 cm d'érosion par an à certains endroits. La hausse du niveau des mers est également palpable. Ces falaises sont pourtant une caractéristique essentielle de la région et ses habitant·e·s y sont très attaché·e·s. Cette habitante résume ce sentiment général : "On est bien ici! [...] On a tout, les falaises, la mer, la forêt, l'ambiance..." (E16, 45 ans, habitant·e, cheffe d'entreprise).



Graphique représentant l'évolution en millimètres/an de la montée du niveau des mers de 1900 à 2018 issu d'une vidéo du GIEC normand

Il est prévu une montée du niveau des mers au niveau mondial avec une croissance exponentielle. Quelques données : entre 1900 et 2009, 1,88 mm par an, entre 2009 et 2011 : 3,4 millimètres/an et entre 2011 et 2018 : 5 millimètres/an. En Normandie et en France, on a

constaté une augmentation du niveau de la mer de 20 cm en cent ans. Pour 2100, le GIEC normand prévoit une augmentation du niveau des mers entre 0.4 et 1.1m, accélérant l'érosion du trait de côte et la salinisation des terres.



Carte thématique prospective sur le climat en Normandie à l'horizon 2100 réalisée par le GIEC Normand

Pour leur part, les inondations par la mer sont et seront de plus en plus fréquentes de telle sorte qu'il existe une menace de submersion d'habitations ou d'activités agricoles. Ces inondations se font par remontées de nappes phréatiques, par la salinisation des nappes phréatiques proches de la mer, par un blocage des écoulements fluviaux. A l'heure actuelle, il semble y avoir une faible conscience de cette menace : peu de personnes nous l'ont évoqué durant nos entretiens, micro trottoirs et questionnaires. Néanmoins, une personne interrogée lors d'un entretien, particulièrement engagée sur les questions du nucléaire et du climat, a mis en lumière ce point ; *“Il y a d'ailleurs des inondations possibles, à Dieppe aussi dans la vallée [...] et éventuellement l'effondrement de la falaise”* (E2, 70 ans, militant·e anti nucléaire, retraité·e).

Ces divers effets du changement climatique induisent de nombreux effets sur la biodiversité normande, comme la disparition ou la migration de certaines espèces. Par exemple, dans le secteur Manche-Est (Côte d'Albâtre), une tropicalisation des communautés halieutiques a été constatée (FOUCHER et al., 2020). L'abondance d'espèces à préférence thermique faible telles que la cabillaud diminue depuis les années 1990. Parallèlement, les espèces de plus

grandes tailles aux cycles de vie plus longs provenant des eaux plus chaudes ont augmenté en abondance. Ce changement de régime s'explique par la hausse des températures des eaux en Manche. Celles-ci ont augmenté d'un degré entre 2000 et 2020. (FOUCHER et al., 2020, p11).

Une volonté étatique de protéger les espaces naturels

En ce qui concerne plus directement les espaces du CNPE de Penly, celui-ci a également des effets sur les milieux, notamment aquatiques. En effet, la centrale utilise l'eau de mer comme "source froide" pour le refroidissement des différents circuits. L'eau servant au refroidissement des installations est rejetée dans la mer entre un à deux kilomètres de la centrale. Cette eau est à une température plus élevée que l'eau de mer. Elle est refroidie naturellement dans la masse d'eau que représente la Manche, dans un principe de "dilution des rejets thermiques". Il existe cependant une zone où les températures sont plus élevées sur une certaine circonférence. Un déplacement de certaines espèces animales a ainsi été observé : certains poissons appréciant l'espace aquatique chauffé par la centrale tandis que d'autres ont migré vers des espaces plus froids. En raison des possibles impacts de la centrale sur le milieu marin, une surveillance en partenariat avec l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) a été établie et la zone fait l'objet d'un suivi régulier depuis 1987 ou encore de contrôles effectués par l'Agence de Sécurité Nucléaire.

Des effets similaires de migration ou la disparition d'espèces s'observent sur la terre ferme. En Seine Maritime, 1382 espèces de plantes vasculaires ont été recensées depuis 1990 (DOUVILLE & ZAMBETTAKIS, 2019, p. 13). En 2015, vingt-quatre espèces floristiques vasculaires étaient présumées disparues de la région Haute-Normandie, cent-onze étaient en danger critique et cent-soixante-trois étaient vulnérables selon les classifications de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature. Enfin, entre 1990 et 2015, deux-cents-soixante-huit espèces ont disparu de la région (BUCHET et al., 2015). L'artificialisation des sols (croissance du milieu urbain et disparition des terres agricoles) et la pollution de l'air, des sols et de l'eau intensifient ce phénomène. En outre, l'introduction, par le passé, d'espèces "non-indigènes" (espèces qui ne sont pas originaires du territoire) à déstabiliser la faune et la flore locale. Ces nouvelles venues ont bouleversé l'équilibre naturel de la région. Le changement climatique tend à favoriser l'expansion et le développement de certaines plantes "exotiques" aux dépens des plantes indigènes. La Seine-Maritime, où se situe le CNPE de Penly, est le département qui abrite le plus d'espèces végétales

exceptionnelles en Normandie (LANGLOIS et al., 2020, p.4). Le déplacement de certaines espèces est donc possible (comme évoqué plus haut), ce qui peut perturber l'équilibre de la biodiversité de la région. En outre, si on s'intéresse plus précisément à l'emplacement de la centrale de Penly, on remarque que l'installation du site a dégradé la biodiversité *de facto* (artificialisation des sols), notamment avec la destruction des falaises crayeuses, des pelouses aérohalines, des valleuses et des fourrés dunaires à argousier (Dossier Maître d'Ouvrage d'EDF sur le projet d'installation de deux EPR2 à Penly, 2022). En effet, la construction des deux premiers réacteurs dans les années 1990 a été réalisée par l'artificialisation de 230 hectares (dont 70 hectares gagnés sur la mer). De nombreux habitant·e·s, qu'ils soient pour ou contre la centrale et son agrandissement déplorent la détérioration du paysage et surtout des falaises, qu'a entraîné la construction de la centrale :

“Donc, on a détruit nos falaises, on a fait sauter à l'explosif, voilà. On a modifié cette beauté naturelle au profit de l'installation d'un lieu industriel, d'un site industriel. Et évidemment que simplement de ce point de vue là, on peut pas être fier de ça. Maintenant ça a été fait. Ça a été bien fait”

(E3, 59 ans, habitant·e, commerçant·e/chef·fe d'entreprise).

Cet·te habitant·e transmet l'attachement vis à vis de ces falaises. On comprend aussi qu'au travers du pluriel employé (“nos”) ces dernières font partie d'un patrimoine paysager commun. Néanmoins, nous avons constaté que ces changements paysagers, sans faire consensus, ont été acceptés.

“Il y a eu des changements pour les paysages mais sur le littoral donc en tant qu'habitant, on ne les voit pas.”

(E15, 75 ans, habitant·e, retraité·e)

Cet·te retraité·e souligne que les changements dus à la construction de la centrale sont restés localisés en un point précis: le littoral. Son témoignage rejoint une idée sous-tendue dans un grand nombre de nos entretiens : la centrale semble oubliée. Les habitant·e·s savent qu'elle existe mais de fait de sa position géographique peu visible, elle fait partie intégrante d'un “paysage caché”.

Pour limiter les effets sur les paysages et la biodiversité, on remarque une volonté étatique de mettre en place des mesures de protection des habitats naturels (notamment depuis les années 2000). En effet, la centrale est bordée par un site classé zone Natura 2000 : le Littoral cauchois. Dans un rayon de trente kilomètres autour de cette dernière se trouvent cinq autres sites, eux aussi classés : le Littoral seinomarine, le Pays de Bray-Cuestas Nord et Sud, le Bassin de l'Arques, l'Yères et le Parc national marin Estuaires picards et mer d'Opale. Ces sites sont soumis à un certain nombre de normes et directives afin de protéger les espèces et leurs habitats présents sur le territoire. Depuis 2007, la gestion d'un certain nombre d'espaces naturels (principalement sur la côte) a été confiée au Conseil Départemental (décision du Conservatoire du littoral). Des partenariats avec d'autres acteur·ice·s du territoire, à l'image des agriculteur·rice·s, se sont développés notamment sur "*l'unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux*". Des cahiers des charges ont été mis en place afin de promouvoir une agriculture durable soucieuse des espaces naturels (des pâturages notamment) et rompre avec l'agriculture intensive qui fait pression sur le littoral cauchois. L'objectif est de "*préserver les milieux et habitats fragiles*" (Conservatoire du littoral, 2020). Cette pratique permet de contrebalancer la disparition des espaces agricoles. En effet, à l'heure actuelle, dix-sept conventions d'usage agricole existent, sur près de deux-cents hectares. En parallèle de ces collaborations, le Conservatoire du Littoral s'est engagé dans une stratégie d'acquisition foncière afin de préserver plus durablement et efficacement les espaces naturels côtiers. Cette stratégie s'inscrit dans un plan s'étalant de 2015-2050. Le but de cette politique est de posséder "*un tiers du linéaire côtier normand à l'horizon 2050*" (Conservatoire du littoral, 2020). Enfin, la protection de tous ces espaces naturels passe également par la sensibilisation du public et des usager·e·s quotidien·ne·s de ces espaces, ainsi que des touristes qui les fréquentent. Le Département met en place des animations et des activités dont le but est d'informer sur les enjeux de préservation des espaces naturels (sur les sites du Conservatoire du littoral). Sept-mille personnes ont pu prendre part à ces dernières depuis 2013.

Une artificialisation des sols importante qui dégrade l'environnement

Malgré cette volonté de protection des espaces naturels, on observe une artificialisation des sols importante. Entre 2009 et 2017, en Seine-Maritime, plus de quatre mille cinq-cent hectares d'espaces à la fois naturels, agricoles et forestiers ont été artificialisés. Cela équivaut à plus de deux terrains de football par jour (MISSION INTER-SERVICE DE

L'AMÉNAGEMENT, 2019). Cela a des conséquences à court et long terme sur la biodiversité. La résilience des territoires face aux risques naturels et au changement climatique se voit également réduite. De plus, l'artificialisation des sols implique une banalisation des paysages, pour lesquels les habitant·e·s du territoire ont exprimé un grand attachement. Le secteur agricole est sans doute le plus touché par cette pression foncière importante. Cette dernière tend à s'accroître fortement si le projet d'agrandissement de la centrale a lieu. En effet, l'arrivée potentielle de dix mille habitant·e·s sur le territoire de Petit-Caux et de ses environs implique de les loger, de leur fournir des services adaptés, et pour cela, il faut de l'espace. L'accueil de ces milliers de personnes génère des inquiétudes parmi les habitant·e·s de Penly et de ses environs. Sans forcément appartenir aux groupes s'opposant le plus farouchement au projet, de nombreuses personnes interrogées craignent que l'accueil de dix mille personnes dans la région ait des conséquences négatives sur l'environnement. Les réponses à la douzième question du questionnaire (QE), portant sur les conséquences environnementales qu'aurait l'arrivée massive de nouvelles personnes sur le territoire, témoignent de ces craintes de voir des dégradations sur la faune, la flore, la qualité de l'air, la qualité de l'eau potable, la qualité du sol et le paysage. En effet, 53,4% des personnes interrogées pensent que la flore sera mise en danger, 49,5% pensent de même pour la faune et 48,5 % pensent que le paysage sera dégradé. Les proportions se réduisent concernant la qualité du sol et de l'eau potable, mais 39,7% des personnes craignent tout de même un impact négatif sur la qualité du sol et 32,8% sur la qualité de l'eau potable.

La question de l'artificialisation des sols est également un sujet qui préoccupe les habitant·e·s actuels du territoire. Iels ne souhaitent pas voir leur cadre de vie se dégrader par la disparition d'espaces ruraux. Un·e habitant·e exprime ce ressenti :

“C'est clair qu'il ne faut pas des aménagements où on bétonne. Et puis après quand les gens seront partis, on fera quoi? [...] Mais si c'est pour bétonner la nature non.”

(E16, 45 ans, habitant·e, chef·fe d'entreprise)

Accueillir de nouvelles personnes est accepté, mais pas à n'importe quel prix. La destruction de la nature et du cadre de vie actuel de Petit-Caux et de ses environs par une artificialisation croissante et omniprésente ne fait pas partie des projections de habitants. La destruction de la nature est inenvisageable.

La pression foncière est particulièrement importante pour les espaces ruraux. Cette dernière participe au mitage des espaces à vocation agricole (Mission Inter-Service de l'Aménagement & Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, 2019). Déjà précédemment, les espaces agricoles faisaient face à une diminution importante, alors que la population était stable. En effet, en sept ans, entre 2008 et 2015, près de deux-mille-neuf-cents hectares de terres agricoles ont été artificialisés, dont deux-tiers de prairies et un tiers de cultures (Mission Inter-Service de l'Aménagement & Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime, 2019). Selon cette même étude, vingt-neuf exploitations agricoles professionnelles ont disparu. Cela met également en évidence les difficultés économiques auxquelles font face les agriculteur·ice·s en Seine Maritime. Néanmoins, bien que la vente de pâtures représente “une pression” pour les agriculteur·ice·s (E20, 60 ans, habitant·e, agriculteur·rice), puisqu’ils sont incité·e·s à les vendre, cette vente représente également “*des possibilités de revenus supplémentaires*” (E21, 40 ans, habitant·e, agriculteur·rice). Cette même personne insiste sur le fait que la vente d'espaces ruraux se fait en collaboration avec la chambre d'agriculture. En effet, cette dernière s’inscrit dans une démarche prospective en se projetant sur quinze ans afin d’avoir une visibilité et un plus grand contrôle de la conversion de terres agricoles en terrains constructibles. On observe une conscience générale de la population (agriculteur·ice·s ou non) que la pression foncière et la diminution des espaces ruraux tend d’augmenter avec l’arrivée de dix mille personnes sur le territoire. La Mission Inter-Service de l’Aménagement souligne que ces destructions d’espaces agricoles vont de pair avec la disparition des services environnementaux rendus par ces espaces (du fait de la biodiversité présente), et met en exergue le rôle des prairies. Combiné au phénomène d’augmentation du niveau des mers évoqué précédemment (salinisations...), les espaces agricoles (surtout situés sur le littoral) subissent une réelle pression (naturelle comme humaine).

La construction éventuelle des nouveaux réacteurs à Penly implique également l’agrandissement et la restructuration du Réseau de Transport d’Electricité. Le poste électrique de Penly doit être réhabilité dans son intégralité car il subit un vieillissement accéléré causé par la corrosion marine. Le projet patrimonial de RTE s’inscrit donc à la fois dans l’objectif de garantir l’évacuation de la production électrique des installations de la zone mais aussi dans la politique pro active de renouvellement par anticipation des postes soumis à la corrosion marine. Ce poste est un ouvrage essentiel pour évacuer la production d’électricité de la centrale de

Penly et du parc éolien en mer de Dieppe-Le Tréport à venir. L'enjeu d'artificialisation des sols sous-tend également cet agrandissement du réseau.

La gestion des déchets et des rejets radioactifs est un sujet d'inquiétude

Le fonctionnement de la centrale de Penly entraîne production et rejet d'effluents liquides et gazeux. Les principaux composés radioactifs contenus dans les rejets sont: le tritium, le carbone 14, les iodes et les produits de fission ou d'activation. Voici, à titre d'exemple, la quantité de déchets produite en 2021:

	Unité	Limites annuelles réglementaires	Activité rejetée	% de la limite réglementaire
Tritium	TBq	80	47,5	59,4
Carbone 14	GBq	190	44,8	23,6
Iodes	GBq	0,1	0,013	13,0
Autres PF PA	GBq	25	0,4	1,6

Tableau de données sur les quantités de rejets d'effluents radioactifs liquides en 2021, d'après le rapport annuel d'EDF au sujet des installations nucléaires de base de Penly

Il convient aussi de classer les déchets selon leur longévité. Les déchets radioactifs "à vie courte" perdent au moins la moitié de leur radioactivité tous les trente ans et représentent 0,1% de la radioactivité totale des déchets. Les déchets "à vie longue" sont issus du combustible nucléaire usé et 96% peuvent en être recyclés en nouveaux combustibles. La question du recyclage et de l'enfouissement est un sujet d'inquiétude. La question des générations futures est revenue plusieurs fois lors de nos échanges. Des déclarations telles que "Alors tous ces déchets... Qu'est-ce qu'on en fait ?" (E26, 53 ans, habitant·e, indépendant·e) ou "Il y a également tout le problème des déchets nucléaires, la Hague c'est plus que plein." (E5, 81 ans, militant·e anti nucléaire, retraité·e) sont revenues, témoignant d'une crainte touchant autant la santé que la contamination d'espaces naturels, que le legs pour les générations futures. Ces déchets sont dans leur majorité évacués de la centrale par train. Bien que les progrès réalisés en matière de gestion des déchets aient permis de réduire drastiquement leur volume, leur transport vers les sites de traitement, recyclage, enfouissement présente un certain nombre

de risques (irradiation, contamination, vol, détournement...) qui peuvent avoir des conséquences importantes sur l'environnement.

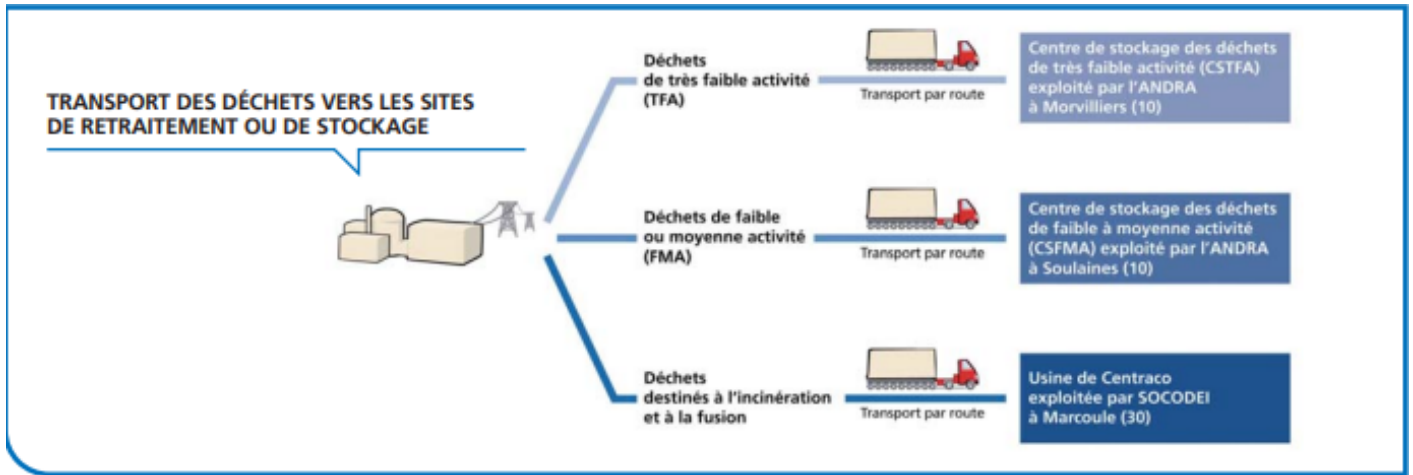


Schéma illustrant les méthodes de transport selon les différents types de déchets vers les sites de retraitement ou de stockage selon un rapport de débat public Penly 3 au sujet du transport des matières radioactives issues des centrales nucléaires, EDF

En complément de la gestion des déchets et du contrôle des rejets radioactifs, une surveillance de l'environnement est opérée. En effet, de nombreuses mesures de température de la mer sont effectuées, une surveillance de la radioactivité des eaux est mise en place, tout comme de l'air et sur différents types d'échantillons de la chaîne alimentaire. En effet, un·e agriculteur·rice évoque "des analyses [sur ses produits] pour voir l'impact que la centrale a sur les exploitations agricoles" (E21, 40 ans, habitant·e, agriculteur·rice). Cette inspection s'est révélée plutôt rassurante pour iel. Néanmoins, malgré un contrôle accru, un certain nombre d'incidents ont été recensés à la centrale de Penly. En effet, entre 2000 et 2021, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a dénombré soixante-sept incidents à Penly, six de niveau 2, cinquante-sept de niveau 1 et quatre de niveau 0 ; sachant que plus le niveau est élevé et plus l'alerte est importante (Autorité de Sûreté Nucléaire, 2021). Ces niveaux correspondent à l'échelle internationale de gravité des événements nucléaires "INES" (International Nuclear Events Scale) et qui est définie à l'échelle internationale par l'Agence Internationale à l'Energie Atomique (AIEA).

DESCRIPTION ET NIVEAU INES	POPULATION ET ENVIRONNEMENT	BARRIÈRES ET CONTRÔLES RADIOLOGIQUES DANS LES INSTALLATIONS	DÉFENSE EN PROFONDEUR
7 ACCIDENT MAJEUR	Rejet majeur de matières radioactives avec des effets considérables sur la santé et l'environnement exigeant la mise en œuvre des contre-mesures prévues, voire plus.		
6 ACCIDENT GRAVE	Rejet important de matières radioactives exigeant probablement la mise en œuvre des contre-mesures prévues.		
5 ACCIDENT AYANT DES CONSÉQUENCES ÉTENDUES	Rejet limité de matières radioactives exigeant probablement la mise en œuvre de certaines des contre-mesures prévues • Plusieurs décès radio-induits.	Endommagement grave du cœur du réacteur • Rejet de grandes quantités de matières radioactives dans l'installation avec une probabilité élevée d'exposition importante du public. Ceci pourrait résulter d'un accident de criticité ou d'un incendie majeur.	
4 ACCIDENT AYANT DES CONSÉQUENCES LOCALES	Rejet mineur de matières radioactives n'exigeant probablement pas la mise en œuvre de contre-mesures prévues autres que la surveillance des aliments locaux • Au moins un décès radio-induit.	Fusion ou endommagement du combustible provoquant le rejet de plus de 0,1 % de la radioactivité du cœur • Rejet de quantités importantes de matières radioactives dans l'installation avec une probabilité élevée d'exposition importante du public.	
3 INCIDENT GRAVE	Exposition dépassant dix fois la limite annuelle réglementaire pour les travailleurs • Effets sanitaires déterministes non létaux (brûlures, par exemple) radio-induits.	Débîts d'exposition de plus de 1 Sv/h dans une zone de travail • Contamination grave d'une zone censée ne pas être contaminée de par sa conception, avec une faible probabilité d'exposition importante du public.	Accident évité de peu dans une centrale nucléaire avec défaillance de toutes les dispositions en matière de sûreté • Perte ou vol de sources scellées de haute activité • Erreur de livraison d'une source scellée de haute activité, sans procédures adéquates pour y faire face.
2 INCIDENT	Exposition d'un membre du public dépassant 10 mSv • Exposition d'un travailleur dépassant les limites annuelles réglementaires.	Intensité de rayonnement dans une zone de travail dépassant 50 mSv/h • Contamination importante dans une zone d'une installation censée ne pas être contaminée de par sa conception.	Défaillances importantes des dispositions en matière de sûreté, sans conséquences réelles • Découverte d'une source scellée orpheline, d'un appareil ou d'un colis de haute activité sans défaillance des dispositions en matière de sûreté • Emballage incorrect d'une source scellée de haute activité.
1 ANOMALIE			Surexposition d'un membre du public dépassant les limites annuelles réglementaires • Problèmes mineurs liés aux composants de sûreté, avec maintien d'une solide défense en profondeur • Perte ou vol d'une source, d'un appareil ou d'un colis de faible activité.
0 ÉCART	AUCUNE IMPORTANCE DU POINT DE VUE DE LA SÛRETÉ		

Tableau décrivant les différents niveaux de l'INES, ASN

On remarque notamment des rejets accidentels d'éléments radioactifs dans l'environnement. En 2000 et en 2004, par exemple, des incidents (respectivement de niveau 1 et de niveau 0) ont conduit à des rejets faiblement radioactifs du système de refroidissement intermédiaire en mer, ou encore en 2004 des rejets de gaz à faible dose radioactive se sont échappés dans l'atmosphère. D'autres anomalies ont été recensées, sans avoir des conséquences directes sur l'environnement. Par exemple, en 2020, un incident de niveau 2 a été recensé : défauts et corrosion groupes électrogènes de secours réacteur 1, considéré comme un défaut de résistance aux séismes. Cependant les défauts les plus graves ont été la découverte en octobre 2021 de microfissures sur des tuyaux au niveau des soudures dues à des "corrosion sous contrainte". EDF et l'Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (IRSN) ont alors décidé l'arrêt temporaire des deux réacteurs de la centrale de Penly pour éviter tout risque. En parallèle, une surveillance accrue au travers de nombreux prélèvements (faits principalement par l'IRSN et EDF) permettent un suivi des rejets de la centrale et leurs effets sur l'environnement (des analyses chimiques et radiologiques). Vingt mille mesures sont réalisées par an (EDF, 2022) afin de s'assurer de la qualité de l'eau, air, flore, etc. Le ressenti des habitant·e·s du territoire sur tous ces incidents n'est pas unique. En effet, une partie fait confiance à EDF pour la gestion de la centrale ainsi que le traduit ce témoignage :

“C’est vrai que le nucléaire n’est pas fiable (...) à cent pourcent mais je crois que EDF est assez sérieux pour la sécurité.”

(E15, 75 ans, habitant·e, retraité·e).

On observe également, dans le ressenti des habitant·e·s, une banalisation du risque qui au fil du temps est devenu comme mineur, voire inexistant :

“On a Penly mais on a Paluel qui est pas loin aussi, je veux dire ça fait vingt-six ans que je suis là je suis toujours là j’ai rien.”

(E10, 26 ans, habitant·e, ouvrier·ère)

Enfin, on constate à la fois de la résignation et de la peur si un accident majeur devait arriver. Résignation dans le cas où une explosion majeure aurait lieu puisque les habitant·e·s ont conscience qu'en habitant aussi dans un rayon de trente kilomètres, ils seraient touché·e·s de plein fouet, mais également peur d'un accident de cette ampleur qui entraînerait la mort des habitant·e·s et de tout l'écosystème vivant.

Points d'attention concernant l'avenir du territoire

Tout au long de notre enquête, certains aspects ont été soulevés concernant l'avenir du territoire au niveau des enjeux environnementaux. À travers les réponses obtenues et les recherches prospectives liées à la thématique environnementale, plusieurs points d'attention émergent. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous et illustrés grâce aux avis exprimés par les habitant·e·s au cours de nos terrains.

L'accès à la nature est important pour les habitant·e·s

Tout d'abord, la réalisation de micro-trottoirs consacrés à l'environnement (MTE) a permis de mettre en lumière **l'importance de la nature pour les habitant·e·s de Petit-Caux** et ses environs. En effet, la présence d'espaces verts à proximité des habitations a été identifiée comme un élément crucial du quotidien pour tous·tes les répondant·e·s (MTE). À l'unanimité, les enquêté·e·s soulignent notamment l'importance pour eux d'avoir accès à ces lieux facilement pour pouvoir s'y rendre régulièrement que ce soit pour se balader seul·e·s ou en famille : *“C'est quand même important d'avoir ça à côté”* (MTE, 19 ans, habitant·e, étudiant·e). Beaucoup de personnes interrogées ont mentionné la *“tranquillité”* apportée par la présence d'espaces naturels comme un facteur déterminant à leur attachement du territoire (MTC). Selon elles·eux, la présence d'espaces verts proches participe à créer un bon cadre de vie pour tous·tes, en particulier pour les familles avec des enfants.

Concernant la perception de l'évolution des aménagements de ces espaces dans le futur, les avis divergent. D'un côté, beaucoup de personnes ont évoqué leur satisfaction quant aux aménagements déjà présents et ne souhaitent pas que les espaces naturels existants soient modifiés (MTE, MTC). Au contraire, une grande partie de personnes interrogées ont exprimé leur volonté de voir ces espaces changés notamment pour en améliorer le cadre, l'accès ou l'entretien. En effet, certain·e·s évoquent la possibilité de réduire l'accès à ces espaces pour les voitures et de développer en parallèle des chemins praticables pour les vélos ou les piétons, ou encore de construire davantage de jeux pour enfants (MTE, AO). Par ailleurs, un nombre significatif de répondant·e·s a déploré le fait que ces espaces soient en grande partie pollués et a notifié d'un manque d'entretien : *“c'est vraiment pas propre et pas agréable”* (MTE, 20 ans, habitant·e, étudiant·e). Enfin, on constate également une conscience générale de l'impact des

activités humaines sur ces espaces et la volonté de limiter les aménagements autant que possible car cela *“enlève le côté vraiment naturel et sauvage”* des lieux (MTE, 19 ans, habitant·e, étudiant·e). Cette idée s’accompagne d’une large volonté de voir *“les pouvoirs publics mettre l’accent sur la nature”* et développer les politiques de conservation de ces espaces (MTE, habitant·e, ouvrier·ère, 60 ans). Certain·e·s enquêt·e·s souhaitent par exemple l’installation de signalisation pour mieux connaître les lieux et la faune locale (MTE, 22 ans, habitant·e, serveur·se) ou davantage de végétalisation dans les villes (OA). Pour ce qui est des aménagements liés à la production d’énergie, les avis divergent là encore. On note tout de même un fort sentiment anti-éolien que les personnes interrogées justifient par le fait que de tels aménagements impactent selon iels l’environnement à plusieurs niveaux :

“le problème de l’éolien, surtout en mer, c’est que ça gâche la nature, visuellement surtout”

(MTE, habitant·e, ouvrier·ère, 60 ans)

En cela, l’énergie solaire est présentée par plus de la moitié des personnes interrogées comme une bonne alternative à ce problème car *“les panneaux solaires, on ne les voit pas”* (QE ; MTE, 19 ans, habitant·e, étudiant·e). De manière générale, l’environnement préoccupe les habitant·e·s du territoire qui souhaitent qu’il soit pleinement considéré lors du processus de conception des politiques d’aménagement actuelles et futures.

La place des politiques publiques dans la lutte pour la préservation de la nature

Un autre point d’attention concerne **la place des politiques publiques dans la lutte générale pour la préservation de la biodiversité, de la nature et des paysages**. En effet, les enquêt·e·s ont exprimé de nombreuses craintes et interrogations à ce sujet. Iels sont soucieux·ses du sort de leur territoire et s’interrogent donc sur l’impact environnemental que pourraient avoir les futures politiques d’aménagement indirectement liées au projet de construction de deux EPR2. De manière générale, les habitant·e·s craignent que ces changements produisent d’avantages de conséquences négatives sur l’environnement en comparaison avec ce qui est fait actuellement. Un·e habitant·e a notamment déclaré :

“Là on voit quand même qu’au niveau de l’aménagement c’est une catastrophe hein, ils étendent vraiment tous les villages, il vaut mieux rénover l’ancien ! (...) Si on artificialise et qu’on tire pas bénéfice de ces sous pour créer des nouvelles zones naturelles. Si ça pouvait

servir à ça, ça pourrait être pas mal ! Mais c'est vrai que... Au Tréport il y avait l'opportunité de faire des coulées vertes, des choses comme ça, ça n'a pas été... ça serait bien que ce soit un peu mis en place."

(E16, 45 ans, habitant·e, auto-entrepreneur·se)

Plus particulièrement sur l'artificialisation des sols, on constate une peur liée à l'impact sur l'environnement doublée d'une crainte quant à l'avenir du secteur agricole :

" Il y aura des changements par l'aménagement, la construction de parking et l'artificialisation des sols. Le secteur agricole en pâtira. L'environnement sera forcément impacté mais surtout dans les terres, pas au niveau du littoral."

(E15, 75 ans, habitant·e, retraité·e)

Plus généralement, ces appréhensions s'accompagnent à la fois d'interrogations liées aux intentions qui motivent les politiques d'aménagement mais aussi d'une frustration quant au manque de transparence et d'informations de la part des pouvoirs publics par rapport à l'impact environnemental de ces décisions. Ces incertitudes se sont parfois retranscrites chez les enquêté·e·s par une certaine méfiance envers les pouvoirs publics, soupçonnés de ne pas considérer suffisamment l'impact environnemental dans leurs décisions ou de volontairement en provoquer :

"Le nucléaire étant lui-même sensible à ça si vous voulez : on a bien vu les dérogations qui ont été prises pour permettre à EDF de puiser l'eau dans les fleuves et de les rejeter : le gouvernement a pris des dispositions pour que l'eau rejetée soit plus importante, en température, dans les fleuves."

(E24, NC, membre d'un collectif opposé au projet de construction des deux nouveaux réacteurs)

Le projet EPR2 : la nécessité accrue de prendre en compte l'environnement

En ce qui concerne **l'avenir du territoire plus en lien avec le projet d'EPR2**, la prise en compte de l'environnement et des externalités environnementales créées par les acteur·rice·s socioéconomiques du territoire constitue un point d'attention crucial chez les personnes interrogées. A ce sujet, les militant·e·s antinucléaires interrogé·e·s durant l'enquête ont exprimé

de vives inquiétudes quant à l'avenir de l'environnement si le projet se réalise. L'ensemble des individu·e·s totalement opposé·e·s pense que la construction de deux EPR2 dans le CNPE actuel induirait la destruction ou la modification des écosystèmes ainsi que la pollution de l'air et de l'eau. Les effets sur le milieu marin ont notamment été mis en exergue durant certains entretiens :

“Il y a aussi le réchauffement de l'eau. Parce qu'il y a des effluents, des rejets à deux kilomètres, donc ça réchauffe. Et puis il y a des produits radioactifs.”

(E5, 81 ans, militant·e anti-nucléaire, retraité·e)

Ce point a notamment été associé à des craintes concernant l'impact sur la faune locale :

“Alors la pêche, il y a certaines espèces de poissons qui viennent autour des centrales à cause des rejets d'eau chaude”

(E5, 81 ans, militant·e anti-nucléaire, retraité·e)

La question des déchets est aussi beaucoup revenue parmi les enquêté·e·s et plus particulièrement leur massification :

“Pour moi le nucléaire, ce n'est pas un temps humain du tout. On pense pouvoir régler les choses mais la filière s'est mise en place alors qu'il n'y avait pas de solution pérenne pour les déchets et les gens disaient « non mais on trouvera bien », mais on n'a toujours pas trouvé, à part l'enfouir mais ce n'est pas une solution non plus.”

(E5, 61 ans, militant·e anti-nucléaire, retraité·e)

Ces craintes s'étendent jusqu'à la question du risque et notamment de la possibilité d'une future catastrophe nucléaire : *“quid de si un EPR explose quelque part d'ici 2040 ? S'il y a submersion marine ?”* (E5, 81 ans, militant·e anti-nucléaire, retraité·e). Pour certain·e·s, le développement du nucléaire ne fait qu'accroître le risque qu'une catastrophe pouvant impacter la société et l'environnement ait lieu.

Plus généralement, le projet de construire deux nouveaux EPR2 à la centrale de Penly génèrent de nombreuses interrogations quant aux conséquences concrètes que celui-ci pourrait avoir sur l'environnement. Une grande partie des enquêté·e·s s'interroge notamment sur le

processus de décision par les pouvoirs publics : comment sont prises les décisions ? par quelles informations/études sont-elles motivées/justifiées ? C'est le cas par exemple sur la question des déchets nucléaires. En effet, une interrogation commune a émergé lors d'un de nos ateliers de concertation (AO) : Comment peut-on faire pour gérer les déchets nucléaires alors même que l'on n'arrive pas à les gérer actuellement ?

Concernant l'avenir du territoire qu'il se fasse avec ou sans nouveaux EPR2, de nombreux souhaits ont été formulés par les personnes interrogées pour répondre à ces craintes. La volonté de voir les pouvoirs publics prendre en compte et concrètement œuvrer pour la préservation de l'environnement a été multiples fois mentionnée. De même, une grande partie des répondant·e·s souhaitent que la communication, la transparence et l'accès des informations entre les habitant·e·s, les acteurs publics et privés soient maximisés pour toutes les décisions qui auront un impact significatif sur le cadre de vie du territoire et l'environnement. Enfin, les participant·e·s souhaitent également que les pouvoirs publics encouragent la mise en place d'initiatives responsables, collectives et solidaires pour concrétiser davantage et systématiquement le développement durable. Iels évoquent par exemple le développement d'une sensibilisation et d'une pédagogie généralisée sur l'écologie et la gestion des déchets, la mise en place de bacs à compost collectifs ou encore la mise en place de ressourceries sur le territoire (AO).

4. La politique énergétique

Cette quatrième thématique est consacrée à l'étude des conséquences de la politique énergétique nationale sur le territoire de notre enquête. En effet, le débat public en cours porte sur le projet de construction potentiel de deux EPR2 au sein du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Penly, il est donc essentiel d'étudier l'évolution de ce site, et la perception qu'en a la population locale, ainsi que la manière dont elle envisage son évolution. Il s'agira dans un premier temps de faire une courte rétrospective de l'évolution des politiques énergétiques en France afin de comprendre les choix faits pour le territoire autour du CNPE de Penly. Cela nous conduira à faire un état des lieux de la situation actuelle du site, en lien avec la perception qu'en a la population. Enfin, nous explorerons des perspectives d'évolution des infrastructures de production énergétique du territoire à l'aide des annonces d'orientations stratégiques nationales et des retours de terrains des habitants dans le contexte du débat.

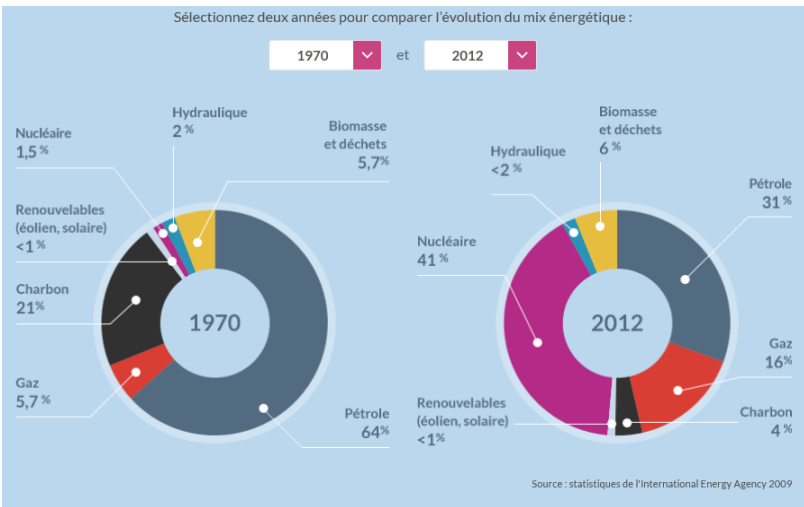
Le mix énergétique français

Définition et rétrospective du mix énergétique

Comme en témoigne le contexte de notre étude, le territoire sur lequel nous avons travaillé est, et sera influencé par les choix de politique et de gouvernance nationale dans le domaine énergétique. En effet, les objectifs affichés par la France de décarboner sa consommation énergétique et d'augmenter sa souveraineté énergétique (Ministère de la transition écologique, *Stratégie Nationale Bas Carbone*, 2020. Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ministère de la transition énergétique, *Mix énergétique : lancement d'une grande consultation nationale*, 2022) exigent l'implantation de nouveaux moyens de production d'énergie sur le sol français, y compris autour de Petit-Caux.

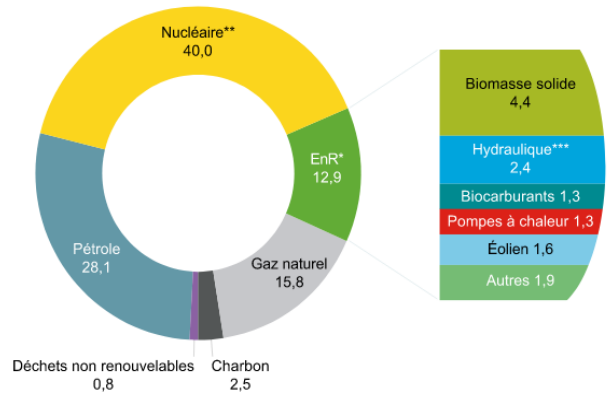
Pour comprendre les potentielles évolutions du mix énergétique français, c'est-à-dire la répartition des différentes sources d'énergies utilisées pour satisfaire les besoins d'un territoire dans différents secteurs (l'électricité, les transports, la régulation de la température), il semble important de faire un rapide retour dans le temps pour voir l'évolution de ce mix au fil des années. En France, la part des énergies fossiles a diminué entre 1970 et 2012, au profit de l'émergence de l'énergie nucléaire, qui représentait 20% de l'énergie finale consommée en France en 2020. Les énergies renouvelables (EnR), qui comprennent par exemple l'énergie solaire, éolienne, hydraulique, la biomasse, sont aujourd'hui à l'origine d'environ 13% de

l'énergie primaire, c'est-à-dire "l'ensemble des produits énergétiques non transformés, exploités directement ou importés" (INSEE, *Définition - Énergie Primaire*, 2016) consommée.



L'Histoire de l'énergie en France. (2015, 20 avril). Planète énergie.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE EN FRANCE
TOTAL : 2 571 TWh en 2020 (données non corrigées des variations climatiques)
 En % (données non corrigées des variations climatiques)



Comment se compose le mix énergétique primaire de la France ? (2021, 10 novembre). Notre environnement. d'après SDES, Bilan énergétique de la France

Comprendre l'évolution du mix énergétique implique d'avoir conscience des acteur·ice·s du secteur énergétique en France. Sans rechercher l'exhaustivité, nous pouvons mentionner les producteurs d'énergie électrique tels qu'EDF, Enercoop, les responsables du réseau de transport et de distribution d'électricité le Réseau de Transport de l'Electricité français (RTE) et Enedis. En bout de chaîne on trouve les quarante-deux fournisseurs français d'énergie qui commercialisent l'énergie produite (*Qui Sont Les Producteurs D'électricité En France ?*, Total Energie, n.d.). Concernant l'approvisionnement français en autres sources d'énergies telles que le gaz et le pétrole, on retrouve de multiples entreprises, les plus importantes étant Total et Engie. Les institutions politiques françaises jouent également un rôle important dans la définition de la composition du mix énergétique, en élaborant les textes réglementaires et législatifs qui l'encadrent. Enfin, les consommateur·ice·s d'énergie (particuliers, entreprises, administrations, etc.) peuvent aussi être considéré·e·s comme parties prenantes, dans la mesure où ils peuvent influencer le mix énergétique via leurs choix de privilégier un fournisseur d'énergie plutôt qu'un autre, ou par le soutien ou l'opposition qu'ils apportent ou opposent aux différents projets de construction d'infrastructures de production d'électricité (mouvements anti nucléaires, anti éoliens, etc.).

Petit-Caux, territoire d'accueil d'infrastructures de production d'énergie

Le territoire de notre étude a fait l'objet d'installations de production d'électricité évoluant avec les politiques sus-citées. D'abord, le Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Penly, implanté sur la commune de Petit-Caux, a été construit entre 1980 et 1992 (EDF, 2022, p.129). Il dispose de deux réacteurs à eau pressurisée de 1300 MWe qui permettent au site, lorsqu'il fonctionne à pleine puissance, d'assurer la production de 62% des besoins en électricité de Normandie (EDF, n.d.). La première unité de production a été mise en service en 1990, et la seconde en 1992. Dès les débuts des travaux de construction, le site était prévu pour accueillir quatre réacteurs de 1300 MWe. Il a depuis fait l'objet d'études pour accueillir des réacteurs supplémentaires, au gré des volontés politiques. Ainsi, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, le site de Penly avait été sélectionné pour accueillir le second EPR français, après le début du chantier de Flamanville. Ce projet avait fait l'objet d'un premier débat public et d'une série d'études préliminaires de la part d'EDF. Cette fine connaissance du site est l'un des arguments avancés par le maître d'ouvrage pour justifier le choix du CNPE de Penly pour lancer le programme de construction d'EPR2 (EDF, 2022, p.138). Le site est raccordé au réseau par deux lignes à très haute tension, dont l'une (l'axe Penly-Amiens) pourrait se voir renforcer à 400.000 volts avec un projet de création d'une ligne aérienne à très haute tension pour faciliter le transport d'électricité entre les territoires (RTE, 2022).

Les deux unités de production de la centrale sont, au moment de l'écriture de ce rapport, à l'arrêt. La tranche n°1 fait l'objet d'une visite décennale depuis octobre 2021 et la seconde d'une visite partielle depuis août 2022 (EDF, 2022). La visite décennale de la première tranche a mis au jour des problèmes de corrosion sous contrainte sur certaines parties de la tuyauterie. L'arrêt de cette tranche est donc prolongé, le temps pour EDF de déterminer l'origine du phénomène et de remplacer les pièces du circuit qui doivent l'être (ASN, 2022).

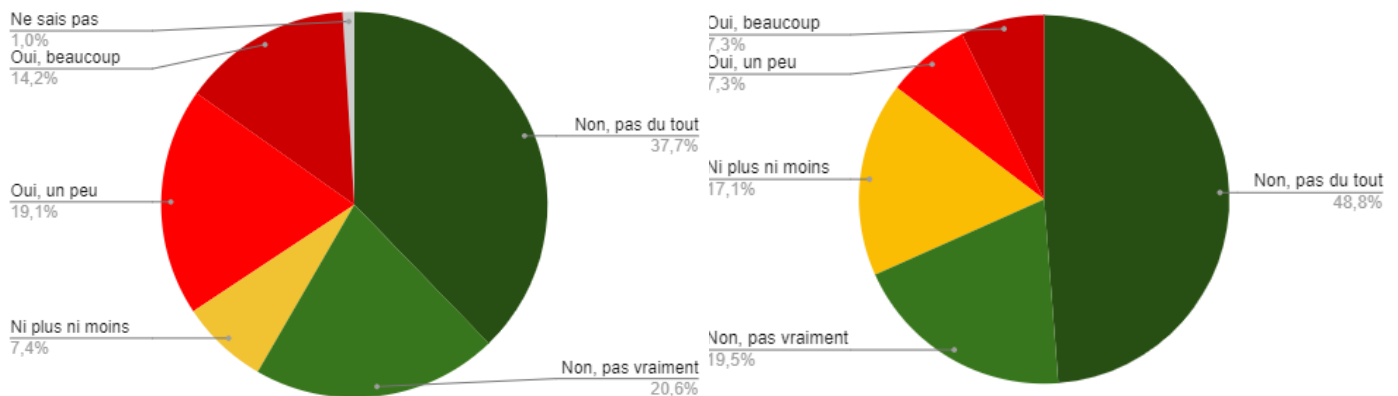
La population autour de Petit-Caux est donc habituée à vivre sur un territoire nucléarisé. L'éloignement relatif de la centrale des habitations et son inscription dans le paysage depuis plus de trente ans conduit à un relatif "oubli" de son existence de la part des habitants. Lors de notre travail de terrain, nous avons constaté qu'elle était pour beaucoup un impensé au quotidien. Malgré le débat public en cours, la présence du nucléaire sur le territoire n'est que peu questionnée par les personnes qui résident à proximité de la centrale.

"La première tranche c'était en quatre-vingt-dix [...] et les gens vivent normalement avec. [...]

Il y a très peu de personnes qui sont contre la centrale."

(E15, 75 ans, retraité·e, ancien·ne élu·e)

Comme illustré dans les graphiques ci-dessous, pour 58% des personnes interrogées via notre premier questionnaire en novembre 2022, la proximité de la centrale n'est pas du tout ou pas vraiment un sujet d'inquiétude. C'est particulièrement le cas pour les personnes résidant au plus près du CNPE : 80% des trente-cinq personnes interrogées résidant dans un rayon de 10km autour de la centrale n'expriment pas d'inquiétude quant à sa proximité ("pas du tout" ou "pas vraiment", QE), et moins de 15% d'entre elles se disent inquiètes ("un peu", ou "très", QE). Un tiers des personnes interrogées exprime cependant une inquiétude à l'idée de se trouver près du CNPE de Penly (QE).



*Données issues des 204 réponses à la septième question de QE :
"La proximité de la centrale vous inquiète-t-elle?"*

*Données issues des réponses apportées par les personnes
résidant à moins de 10km de la centrale de Penly à la
septième question de QE : "La proximité de la centrale
vous inquiète-t-elle?"*

Au-delà du CNPE de Penly, la Normandie accueille des éoliennes terrestres, qui produisent 7.7% de la consommation régionale d'électricité de la région (RTE, n.d.). Bien que la présence d'éoliennes soit pour le moment moins importante que dans d'autres régions, nos différents échanges avec les habitant·e·s nous ont permis de prendre conscience de l'existence d'un fort sentiment anti éolien, exacerbé par la perspective de voir un parc éolien en mer s'implanter. Bien que nous n'ayons pu quantifier l'étendue de ce sentiment au sein de la population, les différents moyens de collectes de données nous ont permis d'obtenir l'expression de divers ressentis particuliers, dont plusieurs se retrouvaient autour de ce sentiment anti éolien. Ainsi, certaines personnes interrogées lors des micro-trottoirs nous ont fait part de leur défiance à l'encontre des éoliennes à la fois pour les dégâts qu'elles causeraient

au paysage (MTE2, 60 ans, ouvrier·e) et à l'environnement, en insistant sur des dégâts supposés sur l'environnement marin (MTE3, 59 ans, ouvrier·e). Nous étudierons dans la partie suivante les représentations, envies et craintes des habitant·e·s quant aux perspectives d'installation de nouvelles infrastructures de production d'énergie sur leur territoire.

Perspectives d'évolution du territoire en termes de production d'énergie

Le discours *“Reprendre en main notre destin énergétique !”* prononcé par le chef de l'État à Belfort le 10 février 2022 (*Reprendre En Main Notre Destin Énergétique, Élysée, 2022*), ainsi que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (*Programmations Pluriannuelles De L'énergie (PPE) | Ministères Écologie Énergie Territoires, 2023*) témoignent d'une volonté de relancer le nucléaire et de développer les énergies renouvelables sur le territoire français. Ces projets impliquent de construire une pluralité de nouvelles infrastructures de production d'énergie électrique sur le sol hexagonal, notamment sur le territoire de Petit-Caux. En effet, si le territoire est pressenti pour accueillir la première paire du programme EPR2, il a aussi été sélectionné en 2015 pour accueillir un parc éolien offshore. Ce projet, porté par la société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport, prévoit de construire soixante-deux éoliennes sur une surface de 110 km² au large des côtes entre Dieppe et la Tréport à l'horizon 2026. Le parc prévu devrait avoir une puissance totale de 496 MW, et permettre de fournir l'énergie équivalente à la consommation annuelle des deux tiers de la population du département de Seine-Maritime (*Parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport, n.d.*).

L'objet ici n'est pas de rappeler le projet d'EPR2 et ses possibilités ou limites techniques, mais d'identifier les représentations et ressentis qu'ont les habitant·e·s des sources de production d'énergie sur leur territoire. Pour ce faire, nous diviserons cette partie en plusieurs points : la connaissance ou non du projet d'EPR2, la perception et l'acceptabilité du projet de construction, les préférences en termes de sources alternatives de production d'énergie. Nous évoquerons aussi les données recueillies à propos de la possibilité pour les habitant·e·s de s'exprimer publiquement sur le sujet ou non et d'accéder à l'information. Enfin, lors de nos terrains, des habitant·e·s se sont exprimé·e·s sur le sujet de l'énergie de manière plus générale. Bien que ces témoignages ne puissent pas être considérés comme représentatifs d'un avis partagé par la population, il nous a semblé important de les faire apparaître au sein de ce rapport afin de rendre compte au mieux de la pluralité des avis exprimés.

Un manque d'information sur le projet de construction d'EPR2 à Penly

Nous avons d'abord interrogé les habitant·e·s sur leur connaissance ou non du projet d'EDF de construire deux EPR2 à Penly. Rappelons que plus de 95% des personnes interrogées pour ce questionnaire résident à moins de 30 kilomètres de la centrale nucléaire de Penly. Malgré leur proximité avec la centrale, 30% des personnes interrogées ont répondu non à cette question (QE). Ce chiffre est d'autant plus frappant chez les jeunes, puisque 65% des moins de 25 ans interrogé·e·s n'avaient jamais entendu parler du projet d'EDF, ni de l'existence du débat en cours (QE).

Les 70% des interrogé·e·s ayant connaissance du projet l'ont été en majorité grâce aux médias (56,6%. QE) et au bouche à oreilles (48,3%. QE). La communication institutionnelle n'a quant à elle permis qu'à 16,13% des répondant·e·s d'être informé·e·s du projet (QE), posant ainsi la question de la capacité des collectivités locales à informer leurs populations sur des sujets structurants pour le territoire.

De plus, bien qu'une majorité d'habitant·e·s soit au courant de l'existence du projet, le manque d'informations détaillées a été mentionné à plusieurs reprises. La transparence, ou plutôt son absence, est un argument revenu lors de l'administration de certains questionnaires (QE), mais essentiellement au cours des entretiens. En effet, nous avons obtenu en réponse à la question quatre du questionnaire QE ("En un mot, que ressentez-vous par rapport au projet ?") des réponses comme "*opacité*", "*manque de communication*", ou encore "*manque de confiance*". Une partie des habitant·e·s interrogé·e·s a déploré un manque d'informations de la part des porteur·euse·s de projets et des pouvoirs publics, pouvant expliquer en partie les craintes et doutes quant à la sécurité du projet, et à la réalité de la prise en compte des résultats du débat public. Ce sentiment de manque de concertation peut en outre s'expliquer par le fait que seul 4% des personnes ayant répondu aux questionnaires avait pu donner son avis sur le projet de construction des EPR2 dans le cadre du débat public lors de l'administration de notre questionnaire exploratoire en novembre 2022, dont seulement la moitié (soit quatre personnes) dans le cadre du débat public organisé par la CNDP, ce qui soulève des interrogations sur le caractère démocratique de la validation de ce type de projets. Beaucoup ont d'ailleurs le sentiment que tout est déjà décidé :

"Là j'ai vu effectivement qu'il y avait le débat public qui commençait, bon il arrive alors que tout est décidé quoi... [...] dans la tête des gens, fin des agents EDF en tout cas c'est

acté. En fait il y a des gens qui bossent sur le projet, qui sont en train de tout mettre en place là déjà...”

(E16, 45 ans, habitant·e, chef·fe d’entreprise).

Au-delà du manque de transparence et de concertation sur le projet EPR2 à Penly, plusieurs habitant·e·s du territoire ont déploré un manque d’information sur le sujet de l’énergie en général. Ainsi, un·e habitant·e interrogé·e dans le cadre d’un micro-trottoir répond à la question “Quelle source d’énergie souhaitez-vous voir sur votre territoire?” :

*“Je suis plus pour les éoliennes, mais je ne m’y connais pas assez, **je manque d’informations**, d’autres énergies que le nucléaire si ça pollue moins et que c’est moins dangereux, surtout avec le climat, les tempêtes, et les déchets nucléaires... **Tout est compliqué**”*

(MTC4, 51 ans, habitant·e, commerçant·e, Ménival).

Différents entretiens nous ont permis de relever ce même sentiment de manquer de transparence sur le sujet plus spécifique de l’énergie nucléaire :

“On disait tout à l’heure que les gens ne savent pas et ne veulent pas savoir, mais cette ignorance [sur le nucléaire] elle est encouragée. Parce que quand on parle avec des gens, qui bossent dans le nucléaire, ils nous disent « oui, non il faut être expert pour en parler. Nous c’est notre métier. »”

(E2, 70 ans, retraité·e, membre d’un collectif antinucléaire)

Certaines personnes interrogées regrettant le manque d’informations accessibles pour le grand public vont plus loin et accusent certains acteurs de contribuer volontairement à la désinformation de la population. Cette méfiance à l’égard des porteurs de projets est notamment récurrente chez les militant·e·s opposé·e·s au projet de construction d’EPR2 à Penly :

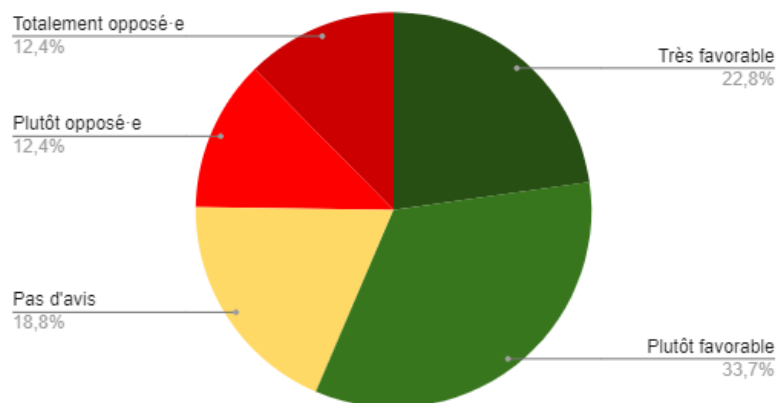
“[EDF] ne brouille pas les pistes, mais ils disent que ce qui les intéresse. Et puis c’est une entreprise, donc elle a tout intérêt à valoriser ce qu’elle fait, en disant « Oui le nucléaire c’est une énergie qui ne produit pas de CO2 »”

(E24, NC, membre d’un collectif opposé au projet de construction des deux nouveaux réacteurs).

Lors de nos terrains, nous avons identifié que le manque d'information sur le projet EPR2 ressenti par une partie de la population avait des répercussions sur l'acceptabilité du projet ainsi que sur le ressenti de la population à son égard, ce que nous analyserons dans le point suivant.

Une population divisée sur l'opportunité du projet de construction d'EPR2

La sixième question de notre questionnaire à visée exploratoire (QE) portait sur l'opinion des habitant·e·s sur le projet de construction de deux EPR2 à Petit-Caux.

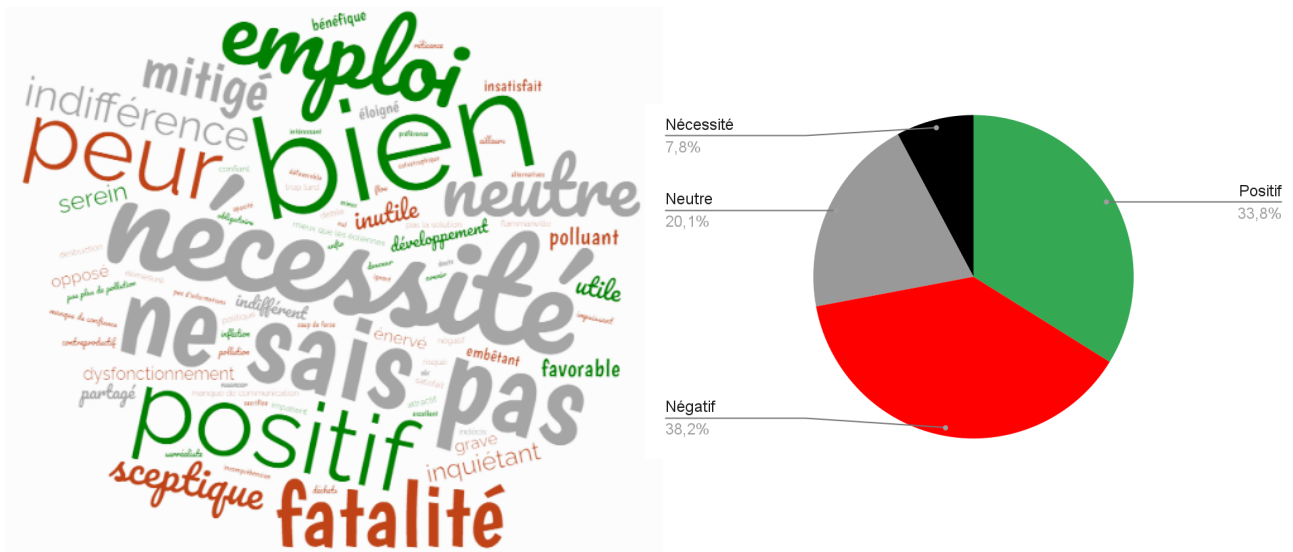


Données issues de l'analyse des réponses apportées à la sixième question de QE :

“Globalement, quelle est votre opinion sur le sujet (projet d'installation de nouveaux réacteurs à Penly)?” (QE)

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, 55% des personnes se disent très favorables ou plutôt favorables au projet (22% très favorables au projet et 33% plutôt favorables). 24% sont plutôt ou totalement opposées et les 18,6% restant ont déclaré ne pas avoir d'avis. Malgré la nucléarisation du territoire et l'oubli de la présence de la centrale pour une part de la population évoqué précédemment, les habitant·e·s ne se positionnent pas de manière homogène face au projet. Cette diversité est également ressortie dans les réponses apportées à la quatrième question du QE. Celle-ci demandait aux personnes interrogées d'exprimer en un mot leur ressenti par rapport au projet. Nous avons listé dans le nuage de mots ci-dessous les réponses. La taille des mots varie selon la fréquence à laquelle ils sont revenus dans les réponses. Nous

avons en parallèle coloré en rouge les sentiments plutôt négatifs, en vert les positifs, et en gris les sentiments neutres ou pouvant faire l’objet d’une interprétation ambiguë.



Nuage de mots représentant les résultats obtenus à la question 4 du questionnaire exploratoire (QE) : “En un mot, que ressentez-vous par rapport à ce projet ?”, et diagramme quantifiant le pourcentage de ressentis positifs, négatifs et neutres exprimés.

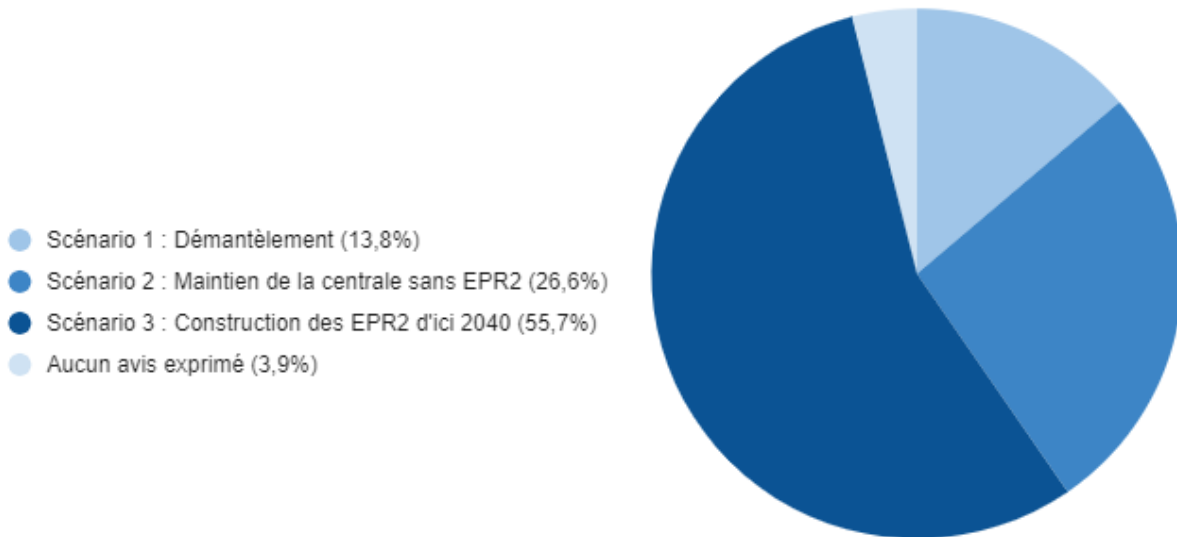
Le nucléaire ne fait donc pas autant consensus que le laissaient présumer nos hypothèses de départ, ou du moins les raisons pour lesquelles les personnes interrogées sont favorables à cette énergie diffèrent de nos premières intuitions. Par exemple, l’un des mots les plus employés est “Nécessité”. Ce terme est sujet à différentes interprétations : il peut traduire un sentiment positif comme négatif par rapport au projet. Ce terme ambigu laisse transparaître toute la complexité de la question. Il démontre à la fois le caractère indispensable du projet pour certain·e·s, mais également le sentiment de fatalisme éprouvé par d’autres. Nous avons pu relever ce sentiment de résignation auprès de multiples personnes au cours d’entretiens, mentionnant le besoin grandissant en électricité à l’échelle nationale et locale :

“Et de toute façon on nous demande notre avis mais est-ce qu’on a le choix ? Parce que comme je t’ai dit par rapport à la population d’il y a dix ans on est tellement plus qu’il va bien falloir trouver de l’énergie pour l’électricité pour tout ça donc...”

(E10, 26 ans, habitant·e, ouvrier·e).

Par ailleurs, la préférence d’une majorité de la population pour une énergie à laquelle elle est déjà habituée, et l’opposition aux changements qu’impliquerait l’implantation d’autres sources d’énergie (que nous détaillerons dans le point suivant) peut être analysée à travers le

concept de “*path dependence*”, ou “dépendance au chemin emprunté”. Ce concept développé en sciences politiques dans les années 1990 souligne le poids des choix politiques passés dans l’élaboration des politiques actuelles. Pour simplifier, la notion de dépendance au chemin emprunté explique qu’il est plus simple de poursuivre une trajectoire en cours que d’en entamer une nouvelle, que ce soit au niveau des politiques publiques, ou dans l’esprit des individus (Palier, 2010). Adopter cette perspective peut nous permettre de comprendre une partie des réponses à la treizième question de notre QE. Celle-ci proposait aux interrogé·e·s de choisir leur scénario préféré pour 2040 entre trois options : le démantèlement de la centrale nucléaire actuelle, le maintien de la centrale sans nouveaux réacteurs, et la construction des deux nouveaux réacteurs dans la centrale actuelle.



Données issues de l’analyse des réponses apportées à la treizième question de QE : “Quel scénario préférez-vous pour 2040 à Petit-Caux ?” (QE)

Comme illustré par le graphique ci-dessus, un peu plus d’un quart du panel interrogé préfère le maintien de la centrale en l’état actuel, quand 55% choisissent le projet de construction d’EPR2. Au-delà d’un soutien affirmé au nucléaire, nous pouvons questionner la part de ces réponses liées à la préférence pour le prolongement des politiques énergétiques menées depuis trente ans sur le territoire. De plus, lorsque l’on affine l’analyse, on note que parmi les personnes se disant un peu ou très inquiètes de la présence de la centrale, 35% expriment une préférence pour le maintien de la centrale actuelle sans les nouveaux réacteurs (QE) plutôt que son démantèlement, comme nous aurions pu le supposer. La préférence plus importante pour le maintien de la situation “telle quelle” chez les personnes inquiètes par

rapport à l'ensemble de la population interrogée peut être interprétée comme une inquiétude plus grande face à l'incertitude qu'entraîne tout changement, et une volonté de se rassurer en se cantonnant au chemin suivi actuellement.

Il nous semblait finalement important de préciser que 76% des personnes totalement opposées au projet de construction d'EPR2 se disent inquiètes de la proximité de la centrale actuelle et considèrent que l'ajout de deux EPR2 accentuerait cette inquiétude (QE). Cette peur est notamment nourrie par le manque de transparence et de concertation évoqué précédemment, ainsi que par les questions de l'impact environnemental à long terme des déchets nucléaires. En outre, le fait que le projet prévoit de construire des réacteurs de nouvelles générations (EPR2) sur lesquels aucun retour n'est connu du grand public est parfois soulevé comme point d'incertitude. Cela a pour conséquence de rendre hésitantes les personnes interrogées sur leur soutien ou non au projet :

“Hier soir, ils nous parlaient de l'expérience acquise sur Flamanville... mais l'expérience... elle ne sera pas transposable dans la mesure où le projet est quand même modifié. L'EPR2 sera différent de l'EPR première version. Donc on ne peut pas faire un copier-coller.”

(E24, NC, membre d'un collectif opposé au projet de construction des deux nouveaux réacteurs par EDF).

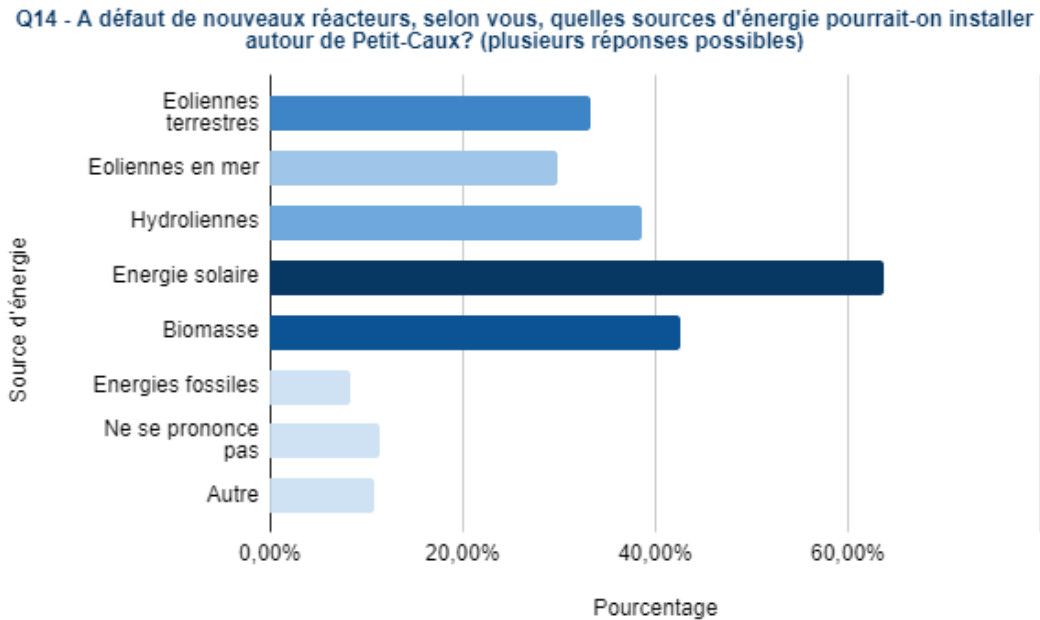
Le risque d'accident est enfin mentionné par de nombreuses personnes, mais sans conditionner leur adhésion ou rejet du nucléaire. Il est toutefois systématiquement pointé par les militant·e·s antinucléaires auprès desquel·le·s nous avons mené des entretiens (E), et mentionné par des personnes regrettant un manque d'informations sur la manière dont sont gérés les déchets, ou sur la technologie des EPR2 (E).

Bien que les interrogations des habitant·e·s portent beaucoup autour du projet de construction d'EPR2 à Penly, il reste pertinent d'interroger les autres perspectives qu'ils envisagent pour l'avenir énergétique de leur territoire, au-delà du nucléaire.

Les alternatives énergétiques envisagées

Une partie de notre questionnaire à visée exploratoire portait sur les sources d'énergies que les personnes envisagent comme pouvant être implantées sur le périmètre en cas d'abandon

du projet EPR2 (QE). Comme illustré par le graphique ci-dessous, l'énergie solaire a été choisie par une majorité de répondant·e·s (63,7%), la biomasse par 42,6%, les hydroliennes par 38,7% des interrogé·e·s, bien qu'une grande partie d'entre elles et eux ne connaissait pas ce mode de production d'énergie avant de répondre à notre questionnaire. Les éoliennes terrestres ont été évoquées par 33,3% des répondant·e·s, et les éoliennes en mer par 29,9% .



Données issues de l'analyse des réponses apportées à la quatorzième question du QE : “À défaut de nouveaux réacteurs, selon vous, quelles sources d'énergie pourrait-on installer à Petit-Caux ? (plusieurs réponses possibles)” (QE)

L'analyse des réponses apportées à cette question (QE) a montré que 43% des personnes opposées du projet de construction d'EPR2 et favorables au démantèlement de la centrale à l'horizon 2040 (scénario 3, Q13, QE) envisagent les éoliennes terrestres et marines comme une alternative viable. Ce sentiment est également ressorti lors de l'administration de micro-trottoirs :

“Pas trop de nucléaire, ça me fait un peu peur. Je préfère les éoliennes dans les champs, autant se servir de la nature.”

(MTC2. 45-59 ans, habitant·e, commerçant·e)

Les différents matériaux récoltés nous ont permis de réaliser que beaucoup abordent le nucléaire et l'éolien en mer comme des alternatives, acceptant l'éventualité de voir l'un ou l'autre s'implanter sur le territoire, mais pas les deux (QE, QA, MT). Une partie de la

population considère donc le nucléaire comme la solution la plus pertinente pour répondre aux besoins grandissants en électricité par opposition aux autres projets. Lorsque la question de la source d'énergie était évoquée, en entretiens, micro-trottoirs ou lors de l'administration des questionnaires, l'évocation de l'éolien provoquait de nombreuses réactions (rire, agacement, ferme négation). Un grand nombre d'interrogé·e·s refuse l'idée d'accueillir à la fois le nucléaire et l'éolien sur le territoire (QE, QA, MT). L'utilisation combinée de ces deux sources d'énergie n'est pas envisagée par ces personnes, l'une étant considérée comme une alternative à l'autre :

“Dans mon futur souhaité, je ne vois pas à l'horizon des éoliennes. Si cela impose la construction des EPR, je suis pour”

(E3, 59 ans, habitant·e, commerçant·e)

Certain·e·s habitant·e·s considèrent même leur territoire comme un espace “sacrifié”, dans la mesure où de nombreux projets énergétiques s'y développent, exprimant un “ras-le-bol” d'être les seul·e·s à devoir assumer les conséquences des besoins énergétiques de toute une région. Certaines des personnes que nous avons interrogées expliquent avoir accepté le projet d'éoliennes en mer à condition qu'on ne touche pas à la centrale, ou à l'inverse sont favorables au projet d'EPR2 qui remplacerait à leurs yeux le parc éolien. Elles se sentent désabusées face à la multiplication des projets énergétiques sur leur territoire. Elles prônent un modèle énergétique binaire : soit c'est le nucléaire, soit c'est l'éolien, avec semble-t-il une relative préférence pour le nucléaire. Un·e retraité·e résidant à Penly résume ainsi la situation:

“De toute façon, il faut de l'électricité. Moi j'aime autant une centrale que des éoliennes. Je trouve qu'au niveau esthétique c'est pas pareil, c'est qu'à un endroit.”

(E12, 72 ans, habitant·e, retraité·e)

Le projet de construction du parc éolien en mer Dieppe-Le Tréport évoqué précédemment est vivement critiqué pour l'impact potentiel qu'il aurait, d'après certain·e·s habitant·e·s, sur le paysage, le tourisme et la pêche :

“Ça par contre les éoliennes en mer, c'est pas jojo ! Ça va tout dénaturer, moi je plains les pauvres pêcheurs du coin. [...] Si on commence à avoir des éoliennes dans nos champs et qu'en plus qu'on va manger à la mer et qu'on les a en pleine vue, c'est pas terrible terrible. [...] Ça risque plus d'impacter le tourisme.”

(E21, 40 ans, habitant·e, agriculteur·ice)

Nous pouvons analyser cette opposition faite spontanément entre les projets éoliens et nucléaires comme une des conséquences de la nucléarisation du territoire, et de “l’oubli” relatif de la centrale évoqué plus haut. En effet, le CNPE n’est que peu visible depuis l’extérieur, et concentre sur un site restreint une production importante d’électricité, tandis que les projets de parcs éoliens seraient plus visibles.

Au-delà du projet Penly, des réflexions sur le modèle énergétique

Finalement, lors de la collecte de nos différents matériaux, nous avons relevé des inquiétudes et opinions, certes minoritaires, mais contrastant avec le reste des réponses récoltées par ailleurs. Bien que ces avis ne soient pas représentatifs, ils soulèvent des questionnements importants. Il est pertinent et nécessaire de les restituer dans ce rapport afin qu’ils puissent contribuer au débat.

D’abord, lors de la réalisation de micro-trottoirs auprès de populations défavorisées, nous avons vu émerger l’enjeu du prix de l’énergie. Bien que ce point ne soit que peu revenu dans nos échanges, il pose la question de la précarité énergétique, devenue cruciale avec la hausse récente des prix de l’énergie. En effet, entre le deuxième trimestre 2021 et le deuxième trimestre 2022, le prix du gaz pour les ménages a augmenté de 37,6 %, et celui de l’électricité de 4,7% (Bourgeois & Lafrogne, 2022). Lors d’un micro-trottoir, nous avons pu identifier une réelle inquiétude, voire une angoisse suscitée par la question de l’énergie et de son coût. En effet, en réponse à la question “Quelles énergies souhaiteriez-vous sur le territoire en 2040?” un·e interrogé·e a répondu ceci :

“Je ne sais pas, on est prisonniers de l’électricité, le prix de l’électricité va nous mettre dans la misère”

(MTC3, 67 ans, retraité·e, habitant·e)

Ensuite, lors d’un entretien, une personne a évoqué le mix énergétique comme le reflet de notre société, une société qui vit dans la peur de manquer mais aussi dans un certain déni de ses modes de vie et de ses impacts :

“C’est des projets monstrueux, alors c’est sûr en ce moment avec la crise de l’énergie tout le monde a peur, donc on se réfugie là-dedans, mais en fait ça arrange bien tout le monde qu’il y ait un endroit où on produit en masse de l’électricité, ça se voit pas trop, c’est un peu

caché. On est en train de perdre complètement le contact avec la réalité qui est [qu']on consomme beaucoup d'énergie. Alors c'est sur les éoliennes, elles dérangent elles, on les voit.

Bah oui on voit ce qu'on... c'est notre miroir en fait les éoliennes. "

(E16, 45 ans, habitant·e, artisan·e, commerçant·e et chef·fe d'entreprise.)

Enfin, la question de la sobriété énergétique a elle aussi été mentionnée lors de quelques entretiens. Un·e enquêté·e propose au cours d'un entretien comme alternative aux EPR2 :

"que petit à petit on mette le paquet sur la sécurité et qu'on mette le paquet sur la sobriété, sur l'efficacité énergétique"

(E2, 70 ans, retraité·e, membre d'un collectif antinucléaire).

Le débat autour du projet EPR2 à Penly invite selon un·e des interrogé·e·s à réfléchir plus globalement au modèle de société que nous voulons construire. Pour cette personne, les EPR2 impliquent la question du *"toujours plus"*, d'une consommation grandissante et semblent en effet, dans cette optique, être une solution à cette demande croissante. Au-delà du débat sur les conséquences du projet sur le territoire, il lui semble essentiel de questionner le modèle de production énergétique dans son ensemble :

"Cela dépend de la société qu'on veut. Une société qui consomme moins ? Alors les EPR ne sont peut-être pas nécessaires."

(E14, 30 ans, habitant·e, agriculteur·ice.)

PARTIE V - ENJEUX À CONSIDÉRER ET RECOMMANDATIONS

Nos échanges avec les habitant·e·s du territoire durant notre enquête, et l'analyse des données récoltées sur le terrain nous ont permis de prendre conscience de multiples enjeux territoriaux que nous avons présentés précédemment. Ce rapport nous a conduit à proposer quelques pistes d'actions pour faire de Petit-Caux et ses alentours un territoire désirable à l'horizon 2040.

Recommandations pour le domaine socio-économique

Développer les formations aux métiers de l'énergie et de l'industrie par un programme national pour les métiers de l'industrie et de l'énergie, ainsi que l'ouverture de deux nouveaux lycées professionnels des métiers de l'énergie et de mécanique de précisions à Dieppe et au Tréport, pour avoir plus de places dans les BTS et baccalauréats professionnels formant aux métiers du nucléaire. Développement des filières au sein du Campus d'Excellence Normand des Énergies.

Communiquer autour de ces formations pour permettre aux personnes d'être formées le plus tôt possible au sein de leur parcours scolaire. Cela créerait un parcours de formation plus fluide, permettant aux nouveaux.elles travailleur·euse·s se destinant au milieu du nucléaire d'être opérationnel·le·s dès la sortie de leur cursus plutôt que de devoir reprendre une formation a posteriori. Cela d'autant plus que les habilitations pour le monde du nucléaire proposent peu de places et peuvent être coûteuses pour les individus.

Garantir les niveaux de formation et les conditions de travail des travailleur·euse·s de l'industrie nucléaire (que cela soit dans le cadre du programme du Grand Carénage, de la maintenance du CNPE de Penly, du démantèlement de la centrale, ou de l'éventuel chantier de construction de nouveaux EPR2).

Garantir un niveau d'emploi local pour le développement du territoire en proposant une offre d'emploi pour tout projet industriel ou développement économique sur le territoire.

Favoriser la diversification des activités économiques. Permettre le développement d'une pluralité d'activités, dans le tertiaire avec le tourisme (en reliant les sites naturels d'exceptions par des politiques d'aménagement ambitieuses et durables), l'agriculture notamment en entrant dans le Projet Alimentaire Territoriale, l'industrie avec la relance de production locale dans la verrerie etc.

Recommandations pour l'aménagement territorial

Instaurer une concertation entre les habitant·e·s, entreprises, collectivités du territoire concernées par le projet, dépassant les limites administratives de chaque EPCI. Cela peut se faire par la création d'un syndicat mixte, composé des EPCI des Falaises du Talou, de l'Agglomération de Dieppe, des Trois-Villes-Sœurs, les autres communes comprises dans le rayon de trente kilomètres, les Chambres de Commerce et d'Industrie de région Normandie et du Littoral Haut-de-France, la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime, le Département de Seine-Maritime et la Région Normandie, pour fédérer les ressources financières, notamment issues du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Penly, afin que l'ensemble du territoire défini bénéficie.

Les champs d'action prioritaires du syndicat seraient l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le tourisme, le transport, le logement, la gestion de l'environnement et les sites naturels compris sur le territoire. Les habitant·e·s du territoire feraient partie intégrante de ce syndicat, ce qui peut être fait sous la forme d'un panel de citoyen·ne·s participant aux décisions.

Élaborer un nouveau Schéma de Cohérence Territoriale via le syndicat mixte de la recommandation précédente. L'élaboration du SCoT par le syndicat-mixte se fera de façon participative, incluant l'ensemble des acteur·ice·s du territoire, même ceux n'appartenant pas au syndicat. Le SCoT proposera des outils de suivi réguliers et participatifs, incluant tous les acteur·ice·s du territoire et notamment les habitant·e·s. Il tiendra compte des recommandations du GIEC normand (sobriété et efficacité énergétique, développement des Énergies Renouvelables, mobilités durables, protection des ressources naturelles et agricoles, adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique) et des objectifs de la démarche Zéro Artificialisation Nette des sols. Le SCoT posera les bases d'une politique du logement veillant à l'adéquation entre le nombre, la forme, les moyens et les aspirations résidentielles des ménages et le type de logements proposés. Il proposera également des aménagements permettant la

création d'activités et de services nécessaires, que le projet d'EPR2 soit mené ou non. Le SCoT sera également accompagné d'un Plan global de déplacements, instaurant une offre de transports en communs et de déplacements doux permettant d'accéder facilement aux différents commerces, services quotidiens et services publics de première importance (poste, centre des finances, préfecture...) du territoire.

Recommandations liées aux problématiques environnementales

Mettre en place des mesures de préservation et de protection des espaces naturels existants plus ambitieuses et renforcer celles d'ores et déjà en place sur le territoire. Cette initiative permettrait de maintenir un cadre de vie respectueux de l'environnement et agréable pour les habitant·e·s. En résolvant les problèmes liés à l'artificialisation des sols et en entretenant au mieux les espaces verts, l'attractivité du territoire et la qualité de vie s'en trouveraient accentuées. Les acteur·ice·s public·que·s agiraient par la mise en place de politiques publiques tandis que les acteur·ice·s socio-économiques pourraient être sanctionnés ou récompensés en fonction de leurs actions et conséquences sur l'environnement.

Renforcer le dialogue et la coordination entre les différents acteur.ice.s pour affronter les risques à venir. De fait, le changement climatique étant un phénomène systémique, la prise en compte de l'ensemble des acteur·rice·s évoluant sur le territoire de Petit-Caux est primordiale. Qu'il s'agisse des collectivités territoriales, des associations ou des entreprises, toutes ont un rôle à jouer. Une communication accrue pourrait être mise en place par le biais de plateformes dédiées ou d'ateliers de concertations réguliers. Pour inciter les citoyen·ne·s à participer, la prise en compte des résultats de ces instances est cruciale.

Sensibiliser la population aux questions environnementales propres au territoire. Le territoire de Petit-Caux sera fortement impacté par le changement climatique en raison de sa façade maritime et des activités économiques qui y sont liées. Par conséquent, et en lien avec la recommandation précédente, la sensibilisation des habitant·e·s aux enjeux et problématiques que rencontrera le territoire est déterminante. Une bonne compréhension des enjeux permettra aux citoyens de se saisir des problématiques environnementales, de moins les subir et surtout de participer activement à la transition du territoire vers le développement durable.

Recommandations en termes de politiques énergétiques

Informier les populations sur les politiques énergétiques menées. Cela passe par une meilleure communication institutionnelle pour informer les habitant·e·s des différentes options envisagées et envisageables pour leur territoire et éviter la circulation de fausses informations.

Améliorer la transparence et la concertation autour du mix énergétique, à la fois au niveau local et national. Élargir la participation à l'élaboration même du mix énergétique à travers différents processus de concertation et de consultation permettrait aux citoyen·ne·s de contribuer aux politiques énergétiques locales. Ainsi, plutôt que de recueillir leur avis sur un projet prédéfini, il nous paraît important de permettre aux habitant·e·s de réfléchir aux aménagements qui impacteront leur territoire sur le long terme, et de choisir ensemble le modèle énergétique qu'ils veulent.

Définir un mix énergétique décarboné et un programme d'efficacité énergétique. Évolution du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) afin de fixer des objectifs clairs quant à la maîtrise des énergies et le développement des énergies renouvelables qui orienteront les futures SCoT, PLUi et PLU. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial est un outil de planification intercommunale devant être compatible avec le SRADDET. Il pourra être intégré au SCoT défini par le futur Syndicat Mixte au sein d'un Schéma de Cohérence Territoriale Air-Energie-Climat.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

A) Références sur la thématique socio-économique

- CEREMA, Portail et Observatoire de l'artificialisation (consulté en janvier 2023). [Portail de l'artificialisation des sols | Portail de l'artificialisation \(developpement-durable.gouv.fr\)](https://portail.developpement-durable.gouv.fr/).
- Communauté de communes des falaises du Talou (2022). *Révision de la carte communale de Penly*. <https://www.falaisesdotalou.fr/images/falaises/CR- R%C3%A9union publique- 30.06.2022.pdf>
- Conseil général de l'environnement et du développement durable de Normandie (2022). *Avis délibéré. Révision de la carte communale de la commune déléguée de Penly, commune de Petit Caux (76)*. https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/a_2022_4513_cc-ste-opport une-du-bosc_delibere.pdf
- Dieppe-Pays Normand (2021). *Bilan de la concertation dans le cadre de la modification simplifiée du SCoT*.
- EDF. (2022). *"Projet d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly Normandie) dans le cadre de la proposition d'EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France"*. Dossier du Maître d'Ouvrage. <https://www.debatpublic.fr/>
- INSEE (2022). *Dossier complet: commune de Petit-Caux (76618)*. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-76618>
- Pays Dieppois - Terroir de Caux (2021). *SCoT du Pays Dieppois terroir de Caux: explication des choix pour établir le projet*.
- Pays Dieppois - Terroir de Caux (2021). *SCoT du Pays Dieppois terroir de Caux: document d'orientations et d'objectifs*.

B) Références sur l'aménagement du territoire

- BRUNET, L., LEVOUIN, C., & LOUZA, T. (2017). *L'accessibilité des services au public dans le département de la Seine-Maritime*. Insee. Consulté le 18 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3149993>

- CEA. (2022, 6 septembre). *La formation, facteur clé de la relance de la filière nucléaire*. CEA/Espace Presse. <https://www.cea.fr/presse/Pages/actualites-communiques/energies/la-formation-facteur-cle-relance-filiere-nucleaire.aspx>
- CEREMA, Portail et Observatoire de l'artificialisation (consulté en janvier 2023). [Portail de l'artificialisation des sols | Portail de l'artificialisation \(developpement-durable.gouv.fr\)](http://Portail.de.l'artificialisation.des.sols|Portail.de.l'artificialisation(developpement-durable.gouv.fr).).
- EDF. (2022). *Dossier du maître d'ouvrage, Projet d'une première paire de réacteurs EPR 2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre de la proposition d'EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France*.
- FOLZ, J.-M. (2019). RAPPORT au Président Directeur Général d'EDF : La construction de l'EPR de Flamanville. Dans minefi.hosting.augure.com. https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=104AF2DA-FAD-4BED-B666-4D582E2C7A8A&filename=1505%20-Rapport%20Flamanville%20pdf.pdf
- FORMARIER, M. (2012). Qualité de vie. Dans : éd., *Les concepts en sciences infirmières: 2ème édition* (pp. 260-262). Toulouse: Association de Recherche en Soins Infirmiers. <https://doi.org/10.3917/arsi.forma.2012.01.0260>
- HEDOUX, J. (2016, Novembre 9). *Une attractivité économique des territoires à soutenir*. INSEE. Consulté le 8 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2422226>
- INSEE. (2022, 13 décembre). *Dossier complet Commune de Petit-Caux (76618)*. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-76618#tableau-FAM_G1
- INSEE. (2022, 13 Décembre). *Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Falaises du Talou (247600739)*. Insee. Consulté le 8 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-247600729>
- INSEE. (2022, Décembre 13). *Dossier complet – Intercommunalité-Métropole de CC Terroir de Caux (200068534)*. Insee. Consulté le 8 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200068534>
- INSEE. (2019). *Secteur tertiaire / Tertiaire*. <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1584>
- Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. (2021). *État des lieux des formations qualifiantes initiales et continues et Cartographie des besoins en compétences, emplois et métiers dans le domaine nucléaire : Dossier final - 21 juin 2022*. Dans travail-emploi.gouv.fr. Studio EY France. https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/nucleaire_rapport-final.pdf

- POUILLAIN, N., ROUSSEZ, V., SOUCAILLE, L., & REVOL, I. (2010, Novembre 9). *Près de 8 000 personnes exercent un métier culturel en Haute-Normandie - Cahier d'Aval*. Insee. Consulté le 18 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1559417>
- SCARABELLO, J., & LEVI, M. (2007, Juillet 01). *Pays dieppois Terroir de Caux : un territoire sous forte influence de sa ville-centre - Cahier d'Aval*. Insee. Consulté le 18 janvier 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1289470>
- SOURD, C. (2012). L'attractivité économique des territoires. *INSEE Première*, 1416, 1-4.
- Vie-Publique France. (2021, January 5). *La coopération intercommunale et les EPCI| vie-publique.fr*. Vie-publique France. Consulté le 8 janvier 2023 sur <https://www.vie-publique.fr/fiches/20118-la-cooperation-intercommunale-et-les-epci>

C) Références sur les questions environnementales

- MEADOWS, D et D (1972), *Les Limites à la croissance*
- BUCHET, J., TOUSSAINT, B., & HOUSSET, P. (2015). *Inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie: raretés, protections, menaces et statuts*. Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul. <https://www.cbndl.org/sites/default/files/IMG/pdf/cataloguehn2015v4.2.pdf>
- “Dossier du maître d’ouvrage - Projet d’installation d’une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly (Normandie), dans le cadre de la proposition d’EDF pour un programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France”, debatpublic.fr, août 2022.
- DOUVILLE, C., & ZAMBETTAKIS, C. (2019). *Répartition des espèces indigènes. In Etat des lieux de la flore vasculaire de Normandie : Nombre de données et nombre d’espèces de plantes vasculaires en Normandie* (pp. 11-14). Observatoire de la Biodiversité de Normandie, Conservatoires botaniques nationaux de Brest et Bailleul. Consulté le 28 décembre 2022 sur <https://www.anbdd.fr/wp-content/uploads/2020/09/Flore-Normandie.pdf>
- Élus normandie écologie EELV. (2021). [Dossier – Conclusions du GIEC normand : le bouleversement climatique est à nos portes](#)
- METEO FRANCE (2014). *Le climat de la France au XXI^{ème} siècle, Scénarios régionalisés édition 2014*

- FOUCHER, E., ORVAIN, F., & ROBIN, J.-P. (2020). *Pêche et Aquaculture. Groupe Interdisciplinaire d'Étude du Climat Normand.*
- GIEC Normand & Région Normandie. (2019). [Changement climatique : causes, effets et enjeux](#), [Dossier – Conclusions du GIEC normand : le bouleversement climatique est à nos portes.](#)
- LANGLOIS, E., CHEREAU, L., NIQUIL, N., & DAUVIN, J.-C. (2020). *Biodiversité Continentale et Marine.* Groupe Interdisciplinaire d'Étude du Climat Normand
- Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires (2018) [Changement climatique : causes, effets et enjeux | Ministères Écologie Énergie Territoires](#)
- MNHN & OFB [Ed]. (2003-2023). *Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)*, Consulté sur : <https://inpn.mnhn.fr>.
- Autorité de Sûreté Nucléaire, (2021), *Avis d'incident des installations nucléaires, centrale nucléaire de Penly, ASN*, consulté le 17 février 2023 sur [https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires?publication_date_year\[from\]=2000&publication_date_year\[to\]=2021&nuclear_installation_location\[\]=Penly](https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires?publication_date_year[from]=2000&publication_date_year[to]=2021&nuclear_installation_location[]=Penly)
- PRÉFET DE LA SEINE MARITIME. (2020). *L'artificialisation des sols: un phénomène à infléchir en Seine-Maritime.* <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Archives/Archives-2020/L-artificialisation-des-sols-un-phenomene-a-inflechir-en-Seine-Maritime>
- Préfet de la Seine-Maritime. (2020) Le groupe de travail “Suivi du foncier” <https://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-Territoire-Urbanisme/Amenagement-du-territoire/Mission-inter-services-de-l-amenagement-MISA/Les-groupes-de-travail/Le-groupe-de-travail-Suivi-du-foncier>
- ALLEAUME, F., HURARD, C. (2021). *La population normande quasi stable entre 2013 et 2019.* Insee <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6011323>
- Mission inter service de l'aménagement & Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime. (2019). *L'artificialisation des sols : un phénomène à infléchir en Seine-Maritime.* https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/37874/253881/file/MISA_suivi%20foncier%20v8.pdf

- SPARTE. *Mesurer votre consommation d'espace et l'artificialisation de votre territoire.* Carte interactive.
<https://sparte.beta.gouv.fr/project/8237/map>
- Agence nationale de la cohésion des territoires. Observatoires des territoires. *Évolution de l'artificialisation des sols entre 2009 et 2017 et part de l'artificialisation due à l'habitat.*
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/visiotheque/2019-2020-rapport-planche-6-evolution-de-lartificialiation-des-sols-entre-2009-et-2017>
- Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ministère de la transition énergétique. (2022). *Artificialisation des sols.*
<https://www.ecologie.gouv.fr/artificialisation-des-sols>
- GIEC Normand & Région Normandie. (2023). *Quel climat en Normandie en 2100?*
<https://www.normandie.fr/giec-normand>
- ESTRAN. *La double falaise de Penly.*
<http://www.estrancedelamer.fr/nature-ordinaire-extraordinaire/les-milieus-remarquables/la-double-falaise-de-penly/>
- Falaises de craie. Excursion de Penly à Criel.
https://craies.crihan.fr/?page_id=6117
- Wikipédia. Centrale nucléaire de Penly.
https://fr.wikipedia.org/wiki/Centrale_nucl%C3%A9aire_de_Penly
- Commission locale d'information sur le nucléaire Paluel-Penly. *Les déchets radioactifs.*
<https://www.clin76.fr/securite-et-surete/les-dechets-radioactifs/>
- Vedula. (2012) *Centrale de Penly : Le réacteur arrêté, la fuite d'eau maîtrisée.*
<http://www.vedura.fr/actualite/7222-centrale-penly-reacteur-arrete-fuite-eau-maitrisee>
- TAMINE, A., BRAUN, M., (2022). *Centrale nucléaire de Penly. Un chantier arrêté à cause d'irrégularité.*
<https://www.ouest-france.fr/environnement/nucleaire/centrale-nucleaire-de-penly-un-chantier-arrete-a-cause-d-irregularites-6ed58688-f186-11ec-87d0-35a1f71d923f>
- BERTRAND, M., (2022). *De failles et d'atomes, L'OBS,*
https://nouveau-europresse-com.passerelle.univ-rennes1.fr/Link/RENNES1AT_1/news%c2%b720220804%c2%b70B%c2%b7180677033

- Agence Nationale Pour la Gestion des Déchets Radioactifs. Penly- CNPE.
<https://inventaire.andra.fr/site/penly-cnpe>
- EDF. (2022). *Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement de la centrale nucléaire de production d'électricité de Penly.*
https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2023-01/12.EDF_environnement_d%C3%A9cembre.pdf
- EDF. (2021). *Rapport annuel d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Penly.*
[EDF_RAPPORT_PENLY_2021.pdf](#)
- EDF. Débat public de Penly 3. *Le transport des matières radioactives issues des centrales nucléaires.*
[\(YM\)•Debat public Penly 3: Mise en page](#)
- RTE. *Raccordement du parc éolien en mer De Dieppe - Le Tréport*
https://www.seine-maritime.gouv.fr/content/download/33154/227722/file/RTE_Rapport_%20raccordement_vs_23012019.pdf
- FERMON, V., (2022). *Quel sera l'impact sur les champs de la future ligne électrique entre Amiens et Penly ?*
<https://www.union-agricole.fr/quel-sera-limpact-sur-les-champs-de-la-future-ligne-electrique-entre-amiens-et-penly>
- RTE, (octobre 2022), *Emplacement validé pour la reconstruction du poste électrique du Penly*
<https://www.rte-france.com/actualites/emplacement-valide-reconstruction-poste-electrique-penly>
- ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE, (novembre 2022), *développement du site électronucléaire de Penly en Normandie,*
http://www.ecole-paysage.fr/site/ensp_fr/Developpement-du-site-electronucleaire-de-Penly-en-Normandie.htm
- CONSERVATOIRE DU LITTORAL, (2020), *Unité littorale des falaises et valleuses du Pays de Caux*
[Plan-de-gestion-falaises-et-valleuses-Pays-de-Caux.pdf](#)
- EDF, (2022), *Données mensuelles relatives à la surveillance des rejets et de l'environnement de la centrale nucléaire de production d'électricité de Penly*

- ASN, (2013), *Les échelles de classement des incidents et accidents nucléaires et des événements en radioprotection*
<https://www.asn.fr/l-asn-contrôle/actualités-du-contrôle/installations-nucléaires/avis-d-incident-des-installations-nucléaires>
- IRSN, *L'échelle Ines, les critères de classement*
https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucléaires/La_sûreté_Nucléaire/échelle-ines/Pages/2-Incidents-accidents.aspx?dId=8a15297f-e5f9-42cd-9765-ed2049203773&dwId=a1de7c68-6d78-4537-9e6a-e2faebd3900#.ZAm2Ux-ZPIV

D) Références sur les politiques énergétiques

- Bourgeois, A., & Lafrogne, R. (2022, September 1). *La flambée des prix de l'énergie : un effet sur l'inflation réduit de moitié par le « bouclier tarifaire »*. Insee. Consulté le 21 février 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6524161>
- CNDP. (2022, March 4). *Programme nouveaux réacteurs nucléaires et projet de deux réacteurs EPR2 à Penly*. Commission nationale du débat public. Consulté le 20 février 2023 sur <https://www.debatpublic.fr/programme-nouveaux-reacteurs-nucléaires-et-projet-de-deux-reacteurs-epr2-penly-2981>
- CNDP. (2021, March 31). *CNDP, une entité indépendante | CNDP*. Commission nationale du débat public. Consulté le 20 février 2023 sur <https://www.debatpublic.fr/cndp-une-entite-independante-671>
- *Comment se compose le mix énergétique primaire de la France ?* (2021, November 10). notre-environnement. Consulté le 17 février 2023 sur <https://www.notre-environnement.gouv.fr/actualites/breves/article/comment-se-compose-le-mix-energetique-primaire-de-la-france>
- *Définition - Énergie primaire*. (2016, October 13). Insee. Consulté le 20 février 2023 sur <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1189>
- *DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE*. (2022, October 27). Commission nationale du débat public. Consulté le 17 février 2023 sur <https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2022-10/PenlyEPR-DMO-EDF-RTE.pdf>
- IRSN. (n.d.). *Présentation et historique du projet EPR*. IRSN. Consulté le 20 février 2023 sur https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucléaires/Les-centrales-nucléaires/reacteur-epr/Pages/1-presentation-historique-EPR-Flamanville.aspx#.Y_O8vx-ZO5d

- *Mix énergétique : lancement d'une grande consultation nationale.* (2022, October 11). Ministère de la Transition écologique. Consulté le 20 février 2023 sur <https://www.ecologie.gouv.fr/mix-energetique-lancement-dune-consultation-nationale>
- *Parc éolien en mer de Dieppe Le Tréport.* (n.d.). Eoliennes en mer. Consulté le 17 février 2023 sur <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-manche-mer-du-nord/dieppe-le-treport>
- *Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport.* (n.d.). *Le projet en bref - Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport.* Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport. Consulté le 20 février 2023 sur <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/le-projet/le-projet-en-bref/>
- GIFEN. (n.d.). *Connaître l'industrie nucléaire française.* GIFEN. Consulté le le 20 mars 2023 sur <https://www.gifen.fr/le-gifen/filiere-nucleaire>
- *Programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) | Ministères Écologie Énergie Territoires.* (2023, Janvier 24). Ministère de la Transition écologique. Consulté le le 18 février 2023 sur <https://www.ecologie.gouv.fr/programmations-pluriannuelles-lenergie-ppe>
- *Qui sont les producteurs d'électricité en France ?* (n.d.). TotalEnergies. Consulté le le 18 février 2023 sur <https://www.totalenergies.fr/particuliers/pourquoi-nous-choisir/fournisseur-d-electricite-et-de-gaz-le-guide/qui-sont-les-producteurs-d-electricite-en-france>
- *Qui sont les producteurs d'électricité en France ?* (n.d.). TotalEnergies. Consulté le le 20 février 2023 sur <https://www.totalenergies.fr/particuliers/pourquoi-nous-choisir/fournisseur-d-electricite-et-de-gaz-le-guide/qui-sont-les-producteurs-d-electricite-en-france>
- *Reprendre en main notre destin énergétique ! | Élysée.* (2022, February 10). Elysee.fr. Consulté le le 17 février 2023 sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/reprendre-en-main-notre-destin-energetique>
- *Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) | Ministères Écologie Énergie Territoires.* (2022, July 21). Ministère de la Transition écologique. Consulté le le 20 février 2023 sur <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>
- RTE. (2022, November 23). *Concertation préalable au projet de construction d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux.* RTE.

Consulté le le 20 février 2023 sur

<https://assets.rte-france.com/prod/public/2022-11/amien-petit-caux-synthese-dossier-certification-novembre-2022.pdf>

- ASN. (2022, January 31). *Phénomène de corrosion sous contrainte détecté sur certains réacteurs*. ASN. Consulté le le 20 février 2023 sur <https://www.asn.fr/l-asn-informe/actualites/phenomene-de-corrosion-sous-contrainte-detec-te-sur-certains-reacteurs>
- Reprendre en main notre destin énergétique ! (2022, February 10). Consulté le le 20 février 2023 sur <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2022/02/10/reprendre-en-main-notre-destin-energetique>
- RTE. (n.d.). *éco2 mix - Les chiffres clés de l'électricité*. RTE. Consulté le 20 février 2023 sur <https://www.rte-france.com/eco2mix/les-chiffres-cles-de-lelectricite?regionFilter=NOR>
- PALIER, B. (2010). Path dependence (Dépendance au chemin emprunté). In *Dictionnaire des politiques publiques. 3e édition actualisée et augmentée*. (pp. 411-419). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.bouss.2010.01.0411>

ANNEXES

Questionnaire à visée exploratoire, administré les 18 et 19 novembre 2022

Date :
Ville :
Lieu :

Nom :
N° :

Enquête Penly - Projet de construction de 2 EPR

I. Introduction

Q1. Dans quelle ville habitez-vous ?

Q2. Savez-vous qu'il y a une centrale nucléaire à Penly ?

1.Oui 2.Non

II. Le projet

Q3. Saviez-vous qu'EDF envisage de construire deux nouveaux réacteurs nucléaires sur la centrale nucléaire de Penly pour une mise en activité d'ici 2035 ?

1.Oui 2.Non

Q3.1. Si oui, comment en avez-vous entendu parler ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> 1.Bouche à oreille | <input type="checkbox"/> 2.Médias (journaux, radio, télévision, réseaux sociaux) |
| <input type="checkbox"/> 3.Réunion d'information avec la CNDP | <input type="checkbox"/> 4.Communication institutionnelle (mairie, département, région) |
| <input type="checkbox"/> 5.Autres : | |

Q4. En un mot, que ressentez-vous par rapport à ce projet ?

Q5. Avez-vous déjà pu donner votre avis publiquement sur le projet ?

1.Oui 2.Non

Q5.1. Si oui: Comment ? Dans quel cadre ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1.Débat public | <input type="checkbox"/> 2.Conseil municipal |
| <input type="checkbox"/> 3.Médias | <input type="checkbox"/> 4.Autres |
| <input type="checkbox"/> 5.Je ne sais plus | |

Q6. Globalement, quelle est votre opinion sur le sujet (projet d'installation de nouveaux réacteurs à Penly)?

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> 1.Je suis très favorable | <input type="radio"/> 2.Je suis plutôt favorable |
| <input type="radio"/> 3.Je n'ai pas d'avis sur la question | <input type="radio"/> 4.Je suis plutôt opposé.e |
| <input type="radio"/> 5.Je suis totalement opposé.e | |

Q7. La proximité de la centrale vous inquiète-t-elle ?

- | | |
|---|---|
| <input type="radio"/> 1.Non, pas du tout | <input type="radio"/> 2.Non, pas vraiment |
| <input type="radio"/> 3.Ni plus, ni moins | <input type="radio"/> 4.Oui, un peu |
| <input type="radio"/> 5.Oui, beaucoup | <input type="radio"/> 6.Je ne sais pas |

Q8. La construction des deux réacteurs nouvelle génération ferait-elle évoluer ce ressenti ?

- | | |
|--|-----------------------------|
| <input type="radio"/> 1.Oui | <input type="radio"/> 2.Non |
| <input type="radio"/> 3.Je ne sais pas | |

8.1. Si oui, comment ?

III. Les conséquences sur le territoire

Q9. Parmi la liste suivante, de quoi avez-vous besoin dans votre commune ? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 1.Services médicaux | <input type="checkbox"/> 2.Écoles (+crèches) |
| <input type="checkbox"/> 3.Logements | <input type="checkbox"/> 4.Espaces de loisirs (espaces de sport, aires de jeux...) |
| <input type="checkbox"/> 5.Réseaux routiers | <input type="checkbox"/> 6.Transports en commun |
| <input type="checkbox"/> 7.Services publics (bureau de poste...) | <input type="checkbox"/> 8.Commerces |
| <input type="checkbox"/> 9.Autres : | |

Q11. Dans les analyses menées par EDF, il est estimé que 10 000 personnes seraient amenées à résider autour de la centrale pour la durée du chantier. Il durerait de 2027 à 2035. Comment l'arrivée de ces personnes modifierait-elle les secteurs suivants ?

	Positif (faible, modéré, fort)	Négatif	Pas de changement	Ne se prononce pas
Écoles et crèches	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Services médicaux	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Logements (tension marché immobilier)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Espaces de loisirs (espaces de sport, aires de jeux...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Réseaux routiers (routes, parkings...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Transports en commun	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Services publics (bureau de poste...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Commerces	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		

Q12. Selon vous, dans quelle mesure l'accueil de 10 000 personnes (construction d'infrastructures...) auraient-elles des conséquences sur l'environnement dans la région ?

	Positif	Négatif	Ne changera pas	Ne sait pas
La faune (animaux)				
La flore (plantes)				
La qualité de l'eau potable				
La qualité de l'air				
La qualité du sol				
Le paysage				

IV. Votre vision du futur

Q13. Quel scénario préférez-vous pour 2040 à Petit-Caux ?

1. Le démantèlement de la centrale nucléaire actuelle 2. Le maintien de la centrale sans nouveaux réacteurs
 3. La construction des deux nouveaux réacteurs (dans la centrale actuelle)

Q14. À défaut de nouveaux réacteurs, selon vous, quelles sources d'énergie pourrait-on installer à Petit-Caux ? (plusieurs réponses possibles)

1. Eoliennes terrestres 2. Eoliennes en mer
 3. Hydroliennes (énergies sous-marines, qui fonctionnent avec le courant) 4. Énergie solaire
 5. Biomasse (méthanisation, combustion de déchets) 6. Énergies fossiles (charbon, pétrole...)
 7. Ne se prononce pas 8. Autres :

V. Identité

Etes-vous :

1. Locataire 2. Propriétaire en résidence principale sur territoire
 3. Propriétaire d'une résidence secondaire sur le territoire

Genre : Homme / Femme / Autre / Ne souhaite pas répondre (entourez)

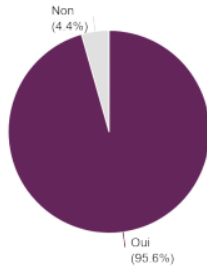
Age :

Profession et lieu de travail (actuels ou passés si retraités / sans emploi) :

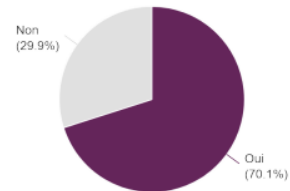
Merci pour votre participation !

Graphiques associés aux réponses des deux cent quatre questionnaires à visée exploratoire réalisés, administrés sur le terrain les 18 et 18 novembre 2022, numérisés via l'application Sphinx

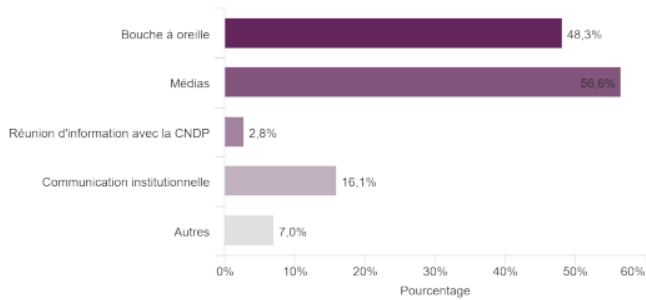
Q2 - Savez-vous qu'il y a une centrale nucléaire à Penly ?



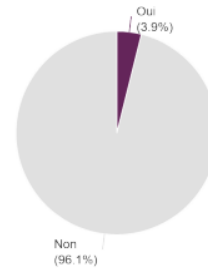
Q3 - Saviez-vous qu'EDF envisage de construire deux nouveaux réacteurs nucléaires sur la centrale nucléaire de Penly pour une mise en activité d'ici 2035?



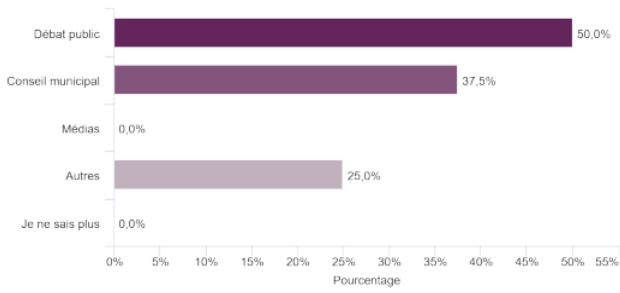
Q3 bis - Si oui, comment en avez-vous entendu parler?



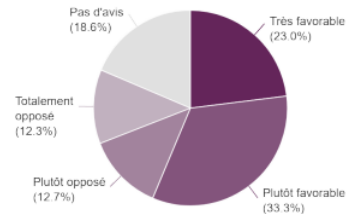
Q5 - Avez-vous déjà pu donner votre avis publiquement sur le projet ?



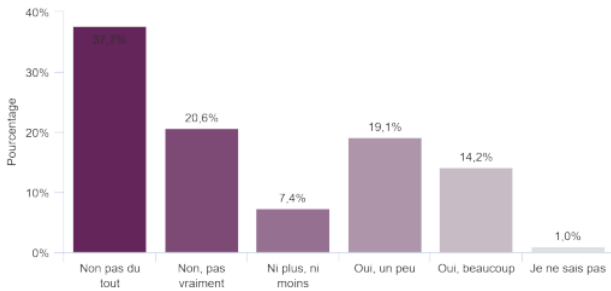
Q5 bis - Si oui, comment? Dans quel cadre ? (Plusieurs réponses possibles)



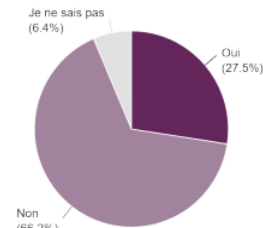
Q6 - Globalement, quelle est votre opinion sur le sujet?



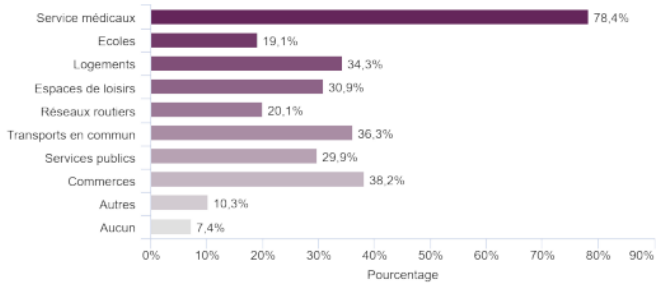
Q7 - La proximité de la centrale vous inquiète-t-elle?



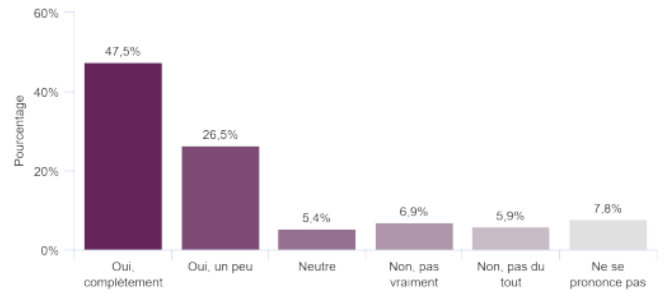
Q8 - La construction des deux réacteurs nouvelle génération ferait-elle évoluer ce ressenti ?



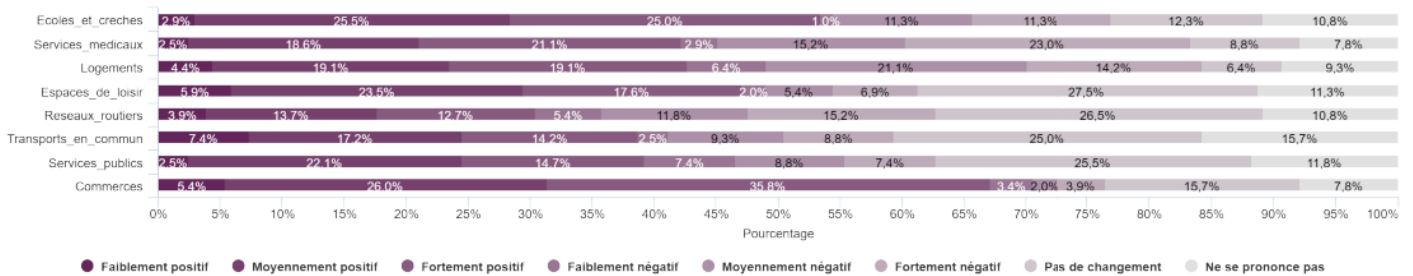
Q9 - Parmi la liste suivante, de quoi avez-vous besoin dans votre commune (plusieurs réponses possibles)



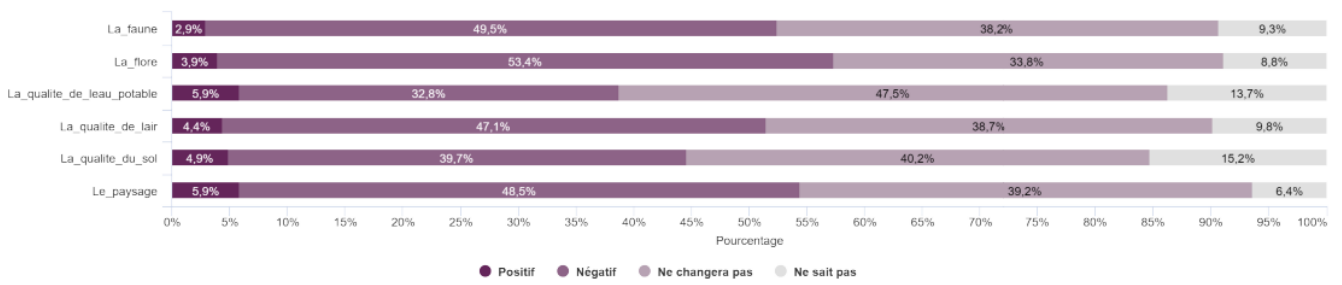
Q10 - Globalement, pensez-vous que la construction de nouveaux réacteurs serait bénéfique ou non à l'économie de Petit-Caux et des communes proches ?



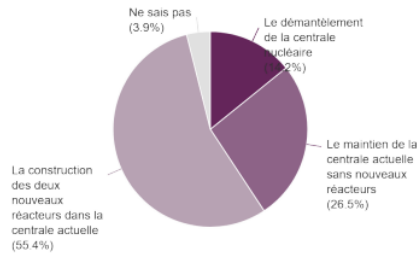
Q11 - Dans les analyses menées par EDF, il est estimé que 10 000 personnes seraient amenées à résider autour de la centrale pour la durée du chantier. Il durerait de 2027 à 2035. Comment l'arrivée de ces personnes modifierait-elle les secteurs suivants?



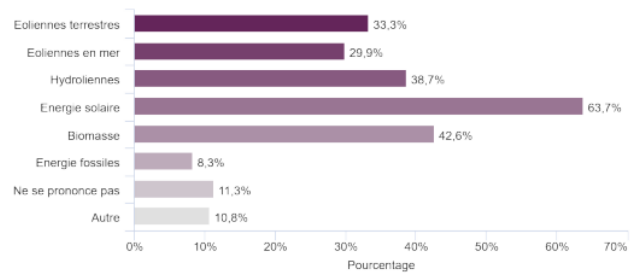
Q12 - Selon vous, dans quelle mesure l'accueil de 10 000 personnes (construction d'infrastructures...) aurait-elle des conséquences sur l'environnement dans la région ?



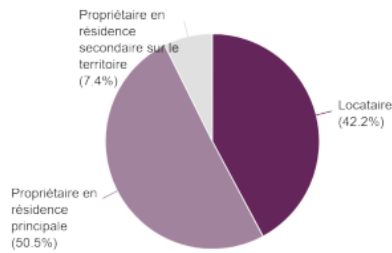
Q13 - Quel scénario préférez-vous pour 2040 à Petit-Caux ?



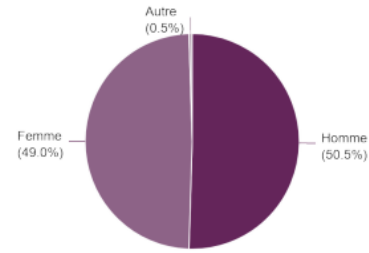
Q14 - A défaut de nouveaux réacteurs, selon vous, quelles sources d'énergie pourrait-on installer à Petit-Caux ? (plusieurs réponses possibles)



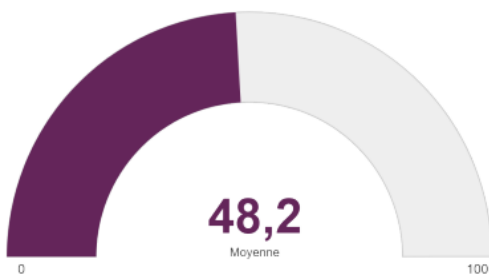
Êtes-vous ?



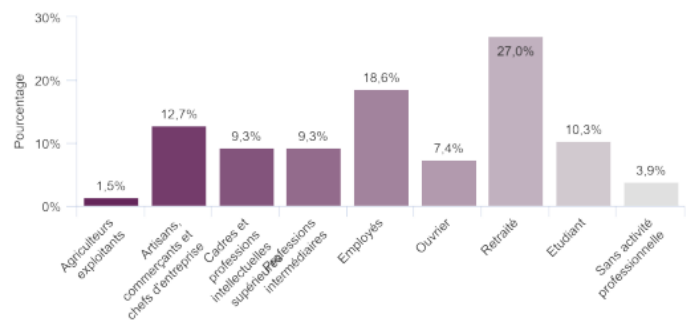
Genre



Âge



Catégorie socio-professionnelle



Grille d'entretien semi-directif

<p><i>Comme nous en avons déjà discuté, je suis étudiant.e en sciences sociales sur le Campus des Transitions (Caen) / à Sciences Po Rennes et je mène une étude avec la Commission nationale du débat public concernant le projet d'EDF de construire deux réacteurs de nouvelle génération (EPR) à la centrale nucléaire de Penly. (La CNDP est un organisme indépendant chargé de faire entendre l'opinion et les propositions de chaque personne concernée par des projets d'aménagement.) Rien n'a été décidé pour le moment, et un débat public a commencé en octobre pour recueillir les avis de la population sur le sujet. Voilà pourquoi je suis ici, je vais donc vous poser quelques questions, mais l'idée c'est vraiment d'avoir un échange. Je précise que les données seront traitées de façon anonyme et confidentielle. Êtes-vous d'accord pour que je vous enregistre ? (Pour faciliter la prise de note, il est possible d'arrêter l'enregistrement à tout moment).</i></p> <p>I. Parcours et rapport au territoire actuel</p> <p><i>Tout d'abord, je souhaiterais en savoir un peu plus sur votre parcours et votre rapport au territoire et à votre commune.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. En quelle année êtes-vous arrivé ici ? Pour quelles raisons vous êtes-vous installé à (commune de résidence de l'enquête) ? 2. Selon vous, quels sont les principaux atouts de votre ville/votre territoire? Qu'est-ce que vous aimez à (ville)? 2.bis Y voyez-vous au contraire des inconvenients? 3. Qu'est-ce qui fait vivre (ville) aujourd'hui ? (activités économiques, commerces...) 4. En tant qu'habitant du territoire, de quoi avez-vous besoin ? Quels services ou infrastructures vous manquent au quotidien ? <p>II. Le projet de construction / acceptabilité</p>	<p><i>Petit Caux a été choisi du fait de la présence de la centrale nucléaire actuelle. Deux nouveaux réacteurs nouvelles générations (EPR) seraient construits sur ce site. Je souhaite maintenant aborder la question de l'acceptabilité du projet et plus globalement votre opinion sur la présence du nucléaire près de chez vous.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Comment vivez-vous la présence et le développement du nucléaire sur votre territoire ? 6. Comment avez-vous été informé du projet de construction de réacteurs ? 7. Que pensez-vous de ce projet ? Que pensez-vous du fait qu'il s'agisse de réacteurs EPR, donc de nouvelle génération ? 7 bis. <i>Pour les personnes favorables au projet.</i> Quels seraient pour vous les points négatifs du projet ? 8. A vos yeux, la population est-elle plutôt favorable ou opposée à l'ajout de 2 EPR sur la centrale ? (Connaissez-vous, par exemple, des personnes fermement opposées / très favorables au projet, ou semble-t-il faire consensus ?) <p>III. Effets induits sur le territoire</p> <p><i>Dans les analyses menées par EDF, il est estimé que 10 000 personnes seraient amenées à vivre autour de la centrale pour la durée du chantier, entre 2027 & 2035.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 9. Si les nouveaux réacteurs sont construits, quels seraient selon vous les effets sur l'économie du territoire ? 10. Plus personnellement, comment pensez-vous que cela affecterait votre mode de vie (consommation, pouvoir d'achat) ? 11. Quels effets pensez-vous que le projet aurait sur (domaine de profession) ?
--	--

<ol style="list-style-type: none"> 12. Pensez-vous que la construction des nouveaux EPR puisse rendre votre territoire plus attractif ? 13. Comment percevez-vous l'arrivée potentielle de nombreux habitants sur le territoire ? selon vous, quelles personnes vont venir s'installer ? 14. Pensez-vous que votre (ville/village/commune) sera affecté ? 15. Pensez-vous que cela engendrerait la construction de nouvelles infrastructures ? Si oui lesquelles ? 16. Avez-vous observé des changements sur l'environnement depuis la construction de la centrale nucléaire en 1992 (date d'ouverture, travaux 10 ans) ? (biodiversité, paysage) 17. Pensez-vous que la construction de nouveaux réacteurs et l'accueil de nouvelles personnes (construction d'infrastructures...) entraînerait des conséquences sur l'environnement L'agriculture ? Le littoral ? La pêche ? <p>IV. Perception des effets potentiels</p> <p><i>J'aimerais maintenant avoir votre opinion sur les effets potentiels liés à la construction des réacteurs de nouvelle génération sur la centrale de Penly.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 18. La proximité de la centrale est-elle ou non un sujet d'inquiétude ? 19. Pensez-vous que la construction des deux réacteurs nouvelle génération ferait évoluer ce ressenti ? <p>V. Futur à l'horizon 2040</p> <p><i>J'aimerais aborder avec vous le futur de votre territoire et de ses habitant.e.s, à l'horizon 2040.</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> 20. Comment imaginez-vous la vie à (ville) d'ici 2040 ? 21. Comment l'imaginez-vous avec les nouveaux réacteurs ? 22. Comment l'imaginez-vous si sans les nouveaux réacteurs ? 23. Comment l'imaginez-vous si la centrale est démantelée ? 24. Pensez-vous qu'il y aura plus (+) de nucléaire d'ici 2040 ? Sinon, quelles pourraient être les alternatives ? <p>VI. Identité</p> <p>Genre : Femme / Homme / Autre / Ne se prononce pas</p> <p>Age :</p> <p>Profession actuelle (ou dernière profession occupée) :</p> <p>Commune de résidence / code postal :</p> <p>Profession du/de la conjoint-e :</p> <p>Profession des parents :</p> <p>Profession/Domaine d'études des enfants : Certificat d'Études/Brevet/BEP/CAP/Bac Pro/Bac/BTS/IUT/L1/L2/L3/M1/M2</p> <p>Statut d'habitant : Propriétaire/Locataire/ Résidence Principale / Résidence secondaire / Autre</p> <p><i>Connaissez-vous des personnes qui pourraient être intéressées pour répondre à mes questions ?</i></p>
--	---

Micro-trottoir aménagement du territoire/environnement, administré le 13 janvier 2023

Micro-trottoir aménagement du territoire/environnement

Question 1 : Selon vous, y a-t-il assez d'espaces verts, de parcs, d'espaces naturels autour de chez vous ?

- Oui totalement
- Oui plutôt
- Non plutôt pas
- Non pas du tout
- Je ne sais pas

Question 2 : Estimez-vous qu'ils soient plutôt préservés ou plutôt pollués ?

- Oui totalement préservés
- Oui plutôt préservés
- Non plutôt pas préservés
- Non pas du tout préservés
- Je ne sais pas

Question 3 : A quelle fréquence et à quelle occasion fréquentez-vous des milieux naturels ou des espaces verts ?

Question 4 : Est-ce qu'avoir des espaces naturels à proximité de votre domicile est important pour vous ?

Question 5 : Quels types d'aménagement aimeriez-vous voir à l'avenir pour améliorer l'accessibilité à ces espaces naturels ? Que faudrait-il mettre en place pour que vous ayez accès plus facilement à la nature ?

Question 6 : Projetez-vous en 2040. Comment imaginez-vous votre environnement ? Qu'espérez-vous ? Que craignez-vous ? *Notamment avec plusieurs dizaines de milliers d'habitants de plus si le projet d'installation des nouveaux réacteurs nucléaires à Penly se concrétise.*

Q° mix énergétique : rappel du contexte de notre étude

Question 7 : Pensez-vous que la centrale actuelle ait un impact sur l'environnement ? Pensez-vous que la construction de 2 EPR2 à Penly aurait des conséquences sur l'environnement local ?

Question 8 : Pensez-vous que l'installation d'autres sources de production d'énergie soit préférable ? (Éolien mer/terre, solaire, hydrolien, biomasse, énergies fossiles)

Question 9 : Et donc si tel/tel moyen de production énergétique est implanté, est-ce que vous pensez que ça aura des conséquences sur l'environnement ?

Si vous avez une minute de plus, dites-nous un mot sur votre profil à des fins statistiques

Quel est votre âge ?

- € Moins de 15 ans € 30-44ans € Plus de 75 ans
€ 15-29 ans € 45-59ans € Plus de 75 ans

Quel est ou a été votre activité principale ?

- € Agriculteur.rice.s exploitant.e.s € Employé.e.s
€ Artisan.e.s et chef.fe.s d'entreprise € Ouvrier.ère.s
€ Cadres et professions € Elèves ou
€ Etudiant.e.s
€ intellectuelles supérieures
€ Professions intermédiaires € Autres

Vous êtes...

- € Une femme € Un homme
€Autre

Quel est votre code postal de résidence ?

Avez-vous déjà travaillé dans le secteur de l'énergie ?

- € Oui ☐ Non

Faites-vous partie d'une association ou d'un collectif se positionnant sur les questions nucléaires ?

- € Oui ☐ Non

Si oui : laquelle ?

Réservé intervieweur.se :

Dans tous les cas indiquez le lieu de passage :

La date :

Le créneau horaire :

Micro-trottoir cadre de vie, administré le 13 janvier 2023

Micro-trottoir cadre de vie

Question 1 : Fait-il "bon vivre" chez vous ? Quels lieux/services en particulier aimez-vous avoir près de chez vous/ utilisez-vous au quotidien ?

Question 2 : Qu'est-ce qui vous a fait choisir d'habiter à Dieppe ?

Question 3 : Y-a-t-il des services qui ont disparu et que vous aimiez/utilisiez particulièrement ?

Question 4 : Maintenant, j'aimerais que vous vous projetiez en 2040 dans votre ville. Comment est-ce ? Que voyez-vous ? Qu'entendez-vous ? Que s'y passe-t-il ? Que peut-on y faire ? Comment fonctionne votre ville ?

Question 5 : Quelles énergies souhaiteriez-vous voir sur votre territoire à l'horizon 2040. Et à l'échelle nationale ?

Si vous avez une minute de plus, dites-nous un mot sur votre profil à des fins statistiques

Quel est votre âge ?

€ Moins de 15 ans € 30-44ans € Plus de 75 ans
€ 15-29 ans € 45-59ans € Plus de 75 ans

Quel est ou a été votre activité principale ?

€ Agriculteur.rice.s exploitant.e.s € Employé.e.s
€ Artisan.e.s et chef.fe.s d'entreprise € Ouvrier.ère.s
Cadres et professions € Elèves ou Etudiant.e.s
intellectuelles supérieures
€ Professions intermédiaires € Autres

Vous êtes...

€ Une femme € Un homme
€Autre

Quel est votre code postal de résidence ?

Avez-vous déjà travaillé dans le secteur de l'énergie ?

€ Oui ☐ Non

Faites-vous partie d'une association ou d'un collectif se positionnant sur les questions nucléaires ?

€ Oui ☐ Non

Si oui : laquelle ?

Réservé intervieweur.se :

Dans tous les cas indiquez le lieu de passation :

La date :

Le créneau horaire :

Tout autre commentaire utile :

Micro-trottoir étude et formation, administré le 13 janvier 2023

Questionnaire Etudiant

Micro-trottoir Etudes et formations

Partie 1 : Etudes et formations

Question 1 : Quel cursus suis-tu ?

Question 2 : Selon toi, est-ce que l'offre de formation de la ville/région est suffisante aujourd'hui pour les jeunes ? Si non penses-tu que cela porte préjudice à la commune ?

Question 3 : Quelle offre de formation aimerais-tu, ou aurais-tu aimé avoir en plus ?

Question 4 : Selon toi comment faire en sorte que la ville soit attractive en particulier pour les jeunes ?

Partie 2 : Monde du travail et futur emploi

Question 5 : As-tu une idée du secteur pro dans lequel tu aimerais travailler plus tard ?

Question 6 : Envisages-tu de poursuivre tes études après ta formation ? Si oui, près d'ici ?

Question 7 : Penses-tu rester travailler dans la région après tes études ?

Partie 3 : Formation, emploi et nucléaire

Question 8 : Te verrais-tu travailler dans le secteur nucléaire plus tard ? Pourquoi ?

Question 9 : Aujourd'hui, il existe une pénurie de main d'œuvre pour certains métiers liés au nucléaire et une sous-représentation de l'emploi féminin. Penses-tu que la formation est une solution pour résoudre ces problèmes ?

Question 10 : Connais-tu les métiers liés à cette activité ?

Si vous avez une minute de plus, dites-nous un mot sur votre profil à des fins statistiques

Quel est votre âge ?

€ Moins de 15 ans € 30-44ans € Plus de 75 ans
€ 15-29 ans € 45-59ans € Plus de 75 ans

Quel est ou a été votre activité principale ?

€ Agriculteur.rice.s exploitant.e.s € Employé.e.s
€ Artisan.e.s et chef.fe.s d'entreprise € Ouvrier.ère.s
€ Cadres et professions € Elèves ou Etudiant.e.s
€ intellectuelles supérieures
€ Professions intermédiaires € Autres

Vous êtes...

€ Une femme € Un homme
€ Autre

Quel est votre code postal de résidence ?

Avez-vous déjà travaillé dans le secteur de l'énergie ?
€ Oui □ Non

Faites-vous partie d'une association ou d'un collectif se positionnant sur les questions nucléaires ?

€ Oui □ Non

Si oui : laquelle ?

Réservé intervieweur.se :

Dans tous les cas indiquez le lieu de passation :

La date :

Le créneau horaire :

Micro-trottoir emploi, administré le 13 janvier 2023

Questionnaire emplois

Question 1 : Si jamais la construction des nouveaux réacteurs à la centrale de Penly a lieu, pensez-vous pouvoir y travailler ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Question 2 : Avez-vous envie d'y travailler ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Question 3 : Si non, dans quel domaine ou quel métier aimeriez-vous exercer ?

Question 4 : Pensez-vous que la construction des EPR (si elle a lieu) aura un effet sur les emplois disponibles dans ce secteur ?

Question 5 : Selon vous, quels types d'emplois seront créés si le projet de construction de deux nouveaux EPR2 a lieu ?

Question 6 : Si le projet est accepté, pensez-vous qu'il sera bénéfique au territoire (Petit-Caux et communes environnantes) ?

Question 7 : Si oui, pensez-vous que les bénéfices seront égaux à toutes les communes ?

Question 8 : En 2040, quelles sources d'énergies souhaiteriez-vous trouver sur votre territoire ? Et en France ?

Si vous avez une minute de plus, dites-nous un mot sur votre profil à des fins statistiques

Quel est votre âge ?

- | | | |
|-------------------|-----------------------|------------------|
| € Moins de 15 ans | € 30-44ans | € Plus de 75 ans |
| € 15-29 ans | € 45-59ans | € Plus de 75 ans |

Quel est ou a été votre activité principale ?

- | | |
|---|--------------------|
| € Agriculteur.rice.s exploitant.e.s | € Employé.e.s |
| € Artisan.e.s et chef.fe.s d'entreprise | € Ouvrier.ère.s |
| € Cadres et professions intellectuelles supérieures | € <u>Elèves</u> ou |
| € <u>Etudiant.e.s</u> | |
| € Professions intermédiaires | € Autres |

Vous êtes...

- | | |
|-------------|------------|
| € Une femme | € Un homme |
| € Autre | |

Quel est votre code postal de résidence ?

.....

Avez-vous déjà travaillé dans le secteur de l'énergie ?

- € Oui Non

Faites-vous partie d'une association ou d'un collectif se positionnant sur les questions nucléaires ?

- € Oui Non

Si oui : laquelle ?

.....

Réservé intervieweur.se :

Dans tous les cas indiquez le lieu de passation :

La date :

Le créneau horaire :

Tout autre commentaire utile :

Questionnaire attachement au territoire, administré les 27 et 28 janvier 2023

• Quel est votre code postal de résidence ?

.....

• Depuis combien de temps habitez-vous à (nom de la ville) ?

- Moins d'un an
- un à cinq an
- Depuis plus de 5 ans

• Selon vous, fait-il bon vivre dans votre commune ?

- Oui, complètement
- Oui, plutôt
- Neutre / Je ne sais pas
- Non, pas tellement
- Non, pas du tout

• Vous sentez-vous attaché à votre commune ? Aimez-vous votre ville ? Etes-vous content d'habiter ici ?

- Oui complètement
- Oui un peu
- Je ne sais pas
- Non pas vraiment
- Non pas du tout

• Le lien social / le fait de connaître et rencontrer des personnes est-il important pour vous dans le choix de votre commune de résidence ?

- Oui complètement
- Oui un peu

- Je me rend à des évènements de vie de la commune
- Je fais partie d'une association, d'un collectif, d'un bureau, d'un club
- Autres :

• Avez-vous entendu parler du projet de construction de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale de Penly ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

• Si ce projet a lieu, jusqu'à 10 000 personnes pourraient arriver, ce qui signifierait une augmentation de 10 à 30% de la population du territoire, au moins pour la durée du chantier. Pensez-vous que l'arrivée de ces personnes affecterait les activités/lieux que vous aimez, mentionnés précédemment ?

- Oui, positivement / ça améliorerait la situation
- Oui, négativement
- Non, ça n'aura pas de conséquences
- Ne sait pas

• Quelle(s) conséquence(s) éventuel(les) du projet pourraient vous faire quitter votre territoire ?

- Je ne sais pas
- Non pas vraiment
- Non pas du tout

• En un mot, que ressentez-vous par rapport à votre commune ? Qu'est ce que vous évoque votre commune ?

• Quels sont les lieux où vous aimez vous rendre / ou les activités que vous appréciez faire dans votre commune ?

• Considérez-vous que vous êtes investis dans la vie de votre commune ?

- Oui beaucoup
- Oui un peu
- Non, mais j'aimerais bien
- Non, pas du tout et ça ne m'intéresse pas
- Je ne sais

• Si "Non mais j'aimerais bien" : qu'est-ce qui vous en empêche ?

• Si oui, de quelle façon vous investissez-vous ? (plusieurs réponses possibles)

- J'organise des évènements de la commune (conseil municipale, fêtes locales, kermesses, expositions etc) → si coché quels évènements ?

Quel est votre âge ?

- Moins de 15 ans
- 15-29 ans
- 30-44 ans
- 45-59 ans
- 60-75 ans
- Plus de 75 ans

Quel est ou a été votre activité principale ?

- Agriculteur.rice.s exploitant.e.s
- Employé.e.s
- Artisan.e.s et chef.fe.s d'entreprise
- Ouvrier.ère.s
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Étèves ou Etudiant.e.s
- Professions intermédiaires
- Autre :

Vous êtes...

- Une femme
- Un homme
- Autre
- Ne souhaite pas répondre

Réservé intervieweur.se :

Dans tous les cas indiquez le lieu de passation :

La date :

Le créneau horaire :

Identité

Si vous avez une minute de plus, dites-nous un mot sur votre profil à des fins statistiques

Trame atelier au centre social Oxygène

1. Brise glace (10/12 min)

- Tour de table des prénoms
- Quel quartier habitez-vous ? Depuis combien de temps ?
- Dans quel état d'esprit vous êtes venu·e·s à cette rencontre ?

2. Présentation du débat public et de son utilité + de l'atelier du jour : (10/15 min)

- Présentation de la CNDP et des étudiantes qui interviennent pour l'atelier
- Rappel des événements du débat auxquels les personnes présentes ont participé
→ interactif : que reprenez-vous de ces moments ? est-ce que vous aviez apprécié ces événements ? pourquoi ? points positifs / négatifs
- La participation à ces temps forts a-t-elle fait évoluer votre avis sur le projet ? Avez-vous des avis, recommandations, questions à faire remonter ?

3. Perception du territoire

Objectif : recueillir spontanément les avis positifs ou négatifs sur des éléments du cadre de vie des participant·e·s.

Matériel : post-it, photographies du quartier

Déroulé :

- Proposer aux participant·e·s de prendre des post-it et d'y inscrire des éléments qu'ils apprécient ou qu'ils n'aiment pas sur leur quartier aujourd'hui
- Coller les différents papiers sur un tableau en les classant par colonne entre positif et négatif

PAUSE 5/10 min, tri des post-it par thèmes pour la suite de l'atelier

4. Discussions par thèmes sur les perspectives d'évolution du quartier (40 min)

Objectif : recueillir les souhaits, espoirs et craintes quant à l'évolution du quartier

Matériel : photos de lieux emblématiques du quartier

Déroulé : Division en 2 groupes animés par 2 facilitatrices

- groupe 1 **Environnement & cadre de vie** + vie de quartier et associative
- groupe 2 **transports et routes, trajets** + services & commerces

Partir des idées exprimées sur les post-it durant le temps 3 de l'atelier et discussion libre autour des perspectives d'évolution des différents éléments cités. Prise de note et relance de la discussion par les facilitatrices.

5. Synthèse des travaux de groupe en plénière et discussion commune

- Résumé des discussions en sous-groupes par les facilitatrices
- Resituer le contexte du débat + questions sur l'impact potentiel du projet sur le quartier : comment l'arrivée potentielle de 10 000 personnes sur le territoire durant le chantier de construction d'EPR2 pourrait-elle impacter votre Neuville idéal ? Si le projet n'a pas lieu, comment le territoire évoluerait ?

6. Synthèse & conclusion de l'échange